



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Enseigner le respect pour tous

Une initiative de l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Activité 2

***Cartographie des matériels et pratiques existants, en
coopération avec les universités et les centres de recherche***

Rapport final

15 octobre 2012

Centre de formation aux droits humains (ZMRB)
Haute école pédagogique de Suisse centrale à Lucerne (PHZ
Lucerne)

Peter G. Kirchsclaeger
Stefanie Rinaldi
Franziska Brugger
Tanja Mitrovic

© UNESCO 2013
Tous droits réservés

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les auteurs sont responsables du choix et de la présentation des faits figurant dans cette publication ainsi que des opinions qui y sont exprimées, lesquelles ne sont pas nécessairement celles de l'UNESCO et n'engagent pas l'Organisation.

Remerciements

Le Centre de formation aux droits humains (ZMRB) de la Haute école pédagogique de Suisse centrale à Lucerne (PHZ Lucerne) souhaite remercier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) de lui avoir confié la tâche de mener cette importante et intéressante étude, et adresse ses remerciements aux institutions, organisations et personnes qui ont communiqué des matériels.

Nous voudrions aussi exprimer notre reconnaissance à toutes les personnes qui ont contribué à l'étude en nous faisant bénéficier de leurs connaissances et en donnant de leur temps. Nous remercions en particulier de leur dévouement les membres du Groupe consultatif : Mme Sheila Aikman (Maître de conférences en éducation et développement, Université d'East Anglia), Mme Eliane dos Santos Cavalleiro (Faculté d'éducation de l'Université de Brasilia, Présidente de l'Association brésilienne des chercheurs noirs), Mme Monique Fouilhoux (Internationale de l'éducation), M. Seung-hwan Lee (Directeur du Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale, APCEIU), M. Augustine Omare-Okurut (Secrétaire général de la Commission nationale ougandaise pour l'UNESCO), M. Mutuma Ruteere (Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée), M. Refaat Sabbah (Président du Réseau arabe pour l'éducation aux droits humains et à la citoyenneté, ANHRE), Mme Marie-Louise Samuels (Directrice principale du service de mise en œuvre et de suivi des programmes d'études, Ministère de l'éducation de base, Afrique du Sud), M. Derald Wing Sue, Ph. D. (professeur de psychologie et de pédagogie, Département of Counseling et de psychologie clinique, École de pédagogie, Columbia University) et Mme Natalia Voskresenskaya (Vice-Présidente de l'Association russe d'éducation civique).

Notre gratitude va également à Mme Jun Morohashi (spécialiste du programme, Section de l'éducation pour la paix et les droits de l'homme, UNESCO) pour l'appui qu'elle nous a apporté de manière générale tout au long du projet, ainsi que pour son concours concernant plus particulièrement les matériels japonais. Nous voudrions enfin remercier le professeur Alois Buholzer (Haute école de pédagogie de Lucerne) de ses précieux conseils, et M. Marcelo Duarte de son aide s'agissant de l'analyse des documents brésiliens.

Table des matières

Remerciements	iii
Table des matières	iv
Liste des matériels sélectionnés	vi
1. Introduction	1
A. <i>Cadre théorique</i>	1
i. Buts et objectifs du projet « Enseigner le respect pour tous »	1
ii. Le projet « Enseigner le respect pour tous » et l'éducation aux droits de l'homme	1
iii. Cartographie des matériels et pratiques existants	3
iv. Conduite des travaux.....	4
B. <i>Méthodologie</i>	4
i. Méthodes – Sélection I : pays	5
ii. Méthodes – Sélection II : Évaluation des matériels et sélection des « bonnes pratiques »	6
2. Les matériels sélectionnés.....	15
A. <i>Les politiques</i>	15
i. Vue d'ensemble et remarques générales.....	15
ii. Sélection de politiques.....	16
iii. Conclusion.....	24
B. <i>Les activités</i>	25
i. Vue d'ensemble et remarques générales.....	25
ii. Sélection d'activités courtes	26
iii. Choix d'ateliers	35
iv. Autres ressources sélectionnées.....	38
v. Conclusion.....	52

C.	<i>Autre ressources</i>	53
i.	Vue d'ensemble et remarques générales.....	53
ii.	Autres ressources sélectionnées.....	54
iii.	Conclusion.....	64
3.	Recommandations.....	65
4.	Notes.....	68
5.	Conclusion.....	69
	Bibliographie.....	70
	Annexes.....	A.1
	Annexe A : Sélection des pays.....	A.1
	Annexe B : Sélection de bonnes pratiques.....	B.1

Liste des matériels sélectionnés

Politiques

- A.1. Australie
- A.2. Brésil
- A.3. Japon
- A.4. Afrique du Sud
- A.5. Royaume-Uni
- A.6. États-Unis

Activités

Activités courtes

- B.1. Amnesty International R.-U., Mois de l'histoire des LGBT, 2006
- B.2. Amnesty International R.-U., Les droits des migrants
- B.3. Anti-Defamation League : Quand je serai grand, je veux être... – Transcender les frontières entre les genres dans nos vies
- B.4. A World of Difference Institute – J'appartiens à de nombreux groupes
- B.5. Educational Equity Center : Arrête ! – Je me sens bien/mal accueilli(e)
- B.6. HuRights OSAKA : Plans de cours sur les droits de l'homme pour les écoles d'Asie du Sud-Est
- B.7. National Crime Prevention Council : Diversité

Ateliers

- B.8. Nürnberger Menschenrechtszentrum et Fondation Souvenir, Responsabilité et Souvenir (EVZ) : Diskriminierung trifft uns alle! (Nous sommes tous victimes de discrimination !)
- B.9. Fondazione Scuola du Pace de Monte Sole : Les mécanismes de la violence – l'histoire comme outil d'éducation aux droits de l'homme

Cours et manuels d'enseignement

- B.10. The Advocates for Human Rights : L'énergie d'une nation – les immigrants en Amérique
- B.11. Comité juif américain, Bureau de Berlin – Des mains tendues sur le campus
- B.12. Gouvernement fédéral du Brésil : A Cor da Cultura (La couleur de la culture)
- B.13. Institute of Human Rights Education, People's Watch et KHOJ – Éducation à la résolution des conflits et aux droits de l'homme
- B.14. Musée de la tolérance : Guide de l'enseignant
- B.15. Southern Poverty Law Center : Enseigner la tolérance – Lecture des publicités sous l'angle de la justice sociale
- B.16. Together for Humanity Foundation : La différence différemment
- B.17. Centre de la jeunesse pour les droits de l'homme et la culture juridique : Les préjugés

Autres ressources

- C.1. Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale : Combattre les préjugés raciaux, promouvoir la compréhension internationale
- C.2. Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale : Le modèle de débat et de délibération sur Internet (IDD) : un outil pédagogique pour la promotion de la compréhension internationale dans les écoles secondaires

- C.3. Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale : Recherches pratiques sur les questions d'actualité – études sur les orientations mondiales dans les écoles du Japon
- C.4. Ministère brésilien de l'éducation : Orientações e Ações para a Educação das Relações Étnico-Raciais (Directives et stratégies pour l'éducation sur les relations ethno-raciales)
- C.5. Conseil ministériel de l'éducation, du développement de la petite enfance et des affaires de la jeunesse : Cadre national pour des écoles sûres
- C.6. Procurador de los Derechos Humanos de Guatemala : Droits de l'homme de groupes sociaux particuliers
- C.7. SchLAu NRW : Différents à plus d'un titre – Conseiller les adolescents dans leur quête d'une identité, de la sexualité et du respect

1. Introduction

A. Cadre théorique

i. Buts et objectifs du projet « Enseigner le respect pour tous »

La montée inexorable du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance, en dépit des engagements renouvelés de la communauté internationale, est pour l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) une raison de considérer l'éducation comme un moyen essentiel de renforcer les fondements de la tolérance, de combattre la discrimination et la violence et de promouvoir l'apprentissage du vivre ensemble. Il importe de cultiver le respect de tous quels que soient la couleur de la peau, le genre, l'ascendance ou l'identité nationale, ethnique ou religieuse. Le projet « Enseigner le respect pour tous » vise à faire reculer l'intolérance, la violence et la discrimination par l'éducation.

Le projet s'appuie sur les valeurs universelles et les principes fondamentaux communs promus par l'UNESCO, qui est cependant consciente que la manière dont l'éducation traite des questions relatives à la lutte contre le racisme et à la tolérance diffère dans chaque pays en fonction de l'histoire et de la culture propres à chacun d'eux.

ii. Le projet « Enseigner le respect pour tous » et l'éducation aux droits de l'homme

Le projet « Enseigner le respect pour tous » repose sur les fondements juridiques et les concepts clairs de l'éducation aux droits de l'homme, à laquelle il est étroitement lié. En effet, il est dit dans la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme :

Réaffirmant en outre que toute personne a droit à l'éducation et que l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité et du sens de la dignité humaine, donner à tous les moyens de jouer un rôle utile dans une société libre, favoriser l'entente, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et entre tous les groupes raciaux, ethniques ou religieux, et contribuer aux activités de l'Organisation des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité et la promotion du développement et des droits de l'homme, [...]

Consciente de l'importance fondamentale de l'éducation et de la formation aux droits de l'homme pour la promotion, la protection et la réalisation effective de tous les droits de l'homme [...]¹.

L'article 2 de la Déclaration définit comme suit l'éducation et la formation aux droits de l'homme et les objectifs qui lui sont assignés :

1. L'éducation et la formation aux droits de l'homme englobent l'ensemble des activités d'éducation, de formation, d'information, de sensibilisation et d'apprentissage visant à promouvoir le respect universel et effectif de tous les droits de l'homme en permettant aux personnes de développer leurs connaissances, leurs compétences et leur compréhension de ces droits et en faisant évoluer leurs attitudes et comportements, en vue de leur donner les moyens de contribuer à l'édification et à la promotion d'une culture universelle des droits de l'homme².

¹ A/RES/66/137, p. 1 et 2.

² A/RES/66/137, p. 3 ; pour plus de détails, voir aussi OSCE/BIDDH 2012 : p. 15-18.

Ce même article énumère les trois dimensions de l'éducation aux droits de l'homme – l'éducation *sur* les droits de l'homme, *par* les droits de l'homme et *pour* les droits de l'homme – qui, en essence, s'appliquent aussi au projet « Enseigner le respect pour tous » :

2. L'éducation et la formation aux droits de l'homme englobent :

- (a) l'éducation sur les droits de l'homme, qui consiste à faire connaître et comprendre les normes et les principes relatifs aux droits de l'homme, les valeurs qui les sous-tendent et les mécanismes qui les protègent ;
- (b) l'éducation par les droits de l'homme, notamment l'apprentissage et l'enseignement dans le respect des droits de ceux qui enseignent comme de ceux qui apprennent ;
- (c) l'éducation pour les droits de l'homme, qui consiste à donner aux personnes les moyens de jouir de leurs droits et de les exercer et de respecter et de défendre les droits d'autrui³.

Le projet « Enseigner le respect pour tous » peut être compris aussi comme s'inscrivant dans le cadre de l'approche pédagogique de l'éducation aux droits de l'homme décrite à l'article 4 de la Déclaration :

L'éducation et la formation aux droits de l'homme devraient se fonder sur les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les traités et instruments pertinents et avoir pour but :

- (a) de faire connaître, comprendre et accepter les normes et principes universels relatifs aux droits de l'homme, ainsi que les garanties en matière de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales aux niveaux international, régional et national ;
- (b) de développer une culture universelle des droits de l'homme, où chacun soit conscient de ses propres droits et responsabilités à l'égard des droits d'autrui, et favoriser le développement de la personne en tant que membre responsable d'une société libre et pacifique, pluraliste et solidaire ;
- (c) de tendre vers la réalisation effective de tous les droits de l'homme et promouvoir la tolérance, la non-discrimination et l'égalité ;
- (d) d'assurer l'égalité des chances en donnant à tous accès à une éducation et à une formation aux droits de l'homme de qualité, sans discrimination aucune ;
- (e) de contribuer à la prévention des violations des droits de l'homme et à la lutte contre la discrimination, le racisme, les stéréotypes et l'incitation à la haine sous toutes leurs formes, et contre les attitudes et les préjugés néfastes qui les sous-tendent, ainsi qu'à leur élimination⁴.

En outre, l'éducation aux droits de l'homme et le programme « Enseigner le respect pour tous » ont pour objectif commun d'éveiller dans l'esprit des apprenants une conscience critique des droits de l'homme. Comme l'écrivent Tibbitts et Kirchsclaeger :

³ A/RES/66/137, p. 3.

⁴ A/RES/66/137, p. 4.

[...] une conscience critique des droits de l'homme englobe les éléments suivants :

- la capacité des élèves de reconnaître la dimension relative aux droits de l'homme d'un exercice axé sur un conflit ou un problème, et les relations entre eux et cet exercice ;
- la compréhension de leur rôle dans la protection ou la promotion de ces droits et le souci de jouer ce rôle ;
- une évaluation critique des réponses qui pourraient être apportées ;
- une tentative d'identifier ou de susciter de nouvelles réponses ;
- un jugement ou une décision quant au choix le plus approprié ;
- un sentiment de confiance et de responsabilité à l'égard de la décision comme de ses conséquences⁵.

Enfin, Tibbitts et Kirchsclaeger distinguent quatre types d'effets produits chez les élèves par l'éducation aux droits de l'homme :

(1) connaissance des questions relatives aux droits de l'homme, (2) perception des compétences et des préférences personnelles, (3) engagement en faveur de la résolution non violente des conflits, et (4) volonté d'intervenir face à des abus et solidarité avec les victimes⁶.

iii. Cartographie des matériels et pratiques existants

Le projet « Enseigner le respect pour tous » vise à combattre à la fois la discrimination fondée sur l'origine ethnique et la race, et la xénophobie. Ses objectifs sont les suivants :

- proposer des outils pratiques pour un réexamen des politiques et des pratiques éducatives en vue de concevoir des modalités d'enseignement et d'apprentissage qui encouragent le respect mutuel et la tolérance comme un moyen d'apprendre à vivre ensemble ;
- mettre à la disposition des écoles et des éducateurs des matériels utiles sur les différentes dimensions que sont les connaissances, les compétences, les comportements, les attitudes et les valeurs ;
- encourager la participation des jeunes au processus de réexamen ;
- créer une plate-forme d'échange sur ces questions à l'intention des États membres de l'UNESCO et des autres acteurs travaillant dans le domaine de l'éducation.

La présente étude, qui fait l'inventaire des matériels et pratiques existants, a été entreprise à la suite du lancement officiel du projet le 18 janvier 2012 au Siège de l'UNESCO à Paris, et doit faciliter l'élaboration d'un cadre en matière de programmes d'enseignement et d'autres outils auxiliaires.

L'étude a pour objet d'identifier les outils concrets et les « bonnes pratiques » propres à développer chez l'apprenant les connaissances, la compréhension (d'autres cultures,

⁵ Tibbitts/Kirchsclaeger 2010, p. 11.

⁶ Tibbitts/Kirchsclaeger 2010, p. 15-16.

peuples, nations, comportements, etc.), l'empathie (aptitude à comprendre, par exemple, les sentiments et les besoins d'autrui), la confiance en soi (savoir ce que l'on veut, connaître ses points forts et ses faiblesses, être émotionnellement stable, etc.) et d'autres compétences, telles que l'ouverture aux contacts, la souplesse dans le comportement et la volonté d'agir efficacement. Tous ces acquis sont autant d'antidotes à la haine, aux préjugés, aux stéréotypes, à la discrimination et au harcèlement.

L'étude contient aussi des recommandations sur l'élaboration de futurs matériels éducatifs destinés à combattre le racisme, la discrimination et l'intolérance.

Comme indiqué ci-dessus, ses résultats aideront à élaborer des outils auxiliaires en meilleure connaissance de cause. Ils pourront servir aussi de référence pour les éducateurs qui souhaitent intégrer dans leur enseignement des leçons sur la lutte contre le racisme, la discrimination et l'intolérance, ainsi qu'aux responsables chargés de réviser les cours existants ou d'en concevoir de nouveaux.

iv. Conduite des travaux

Les recherches ont été menées en plusieurs étapes, comme suit :

1. Sélection, pour chaque continent, d'un petit nombre de pays ayant valeur d'exemples de la région géographique dans laquelle ils se situent. Nous avons repris la division traditionnelle du monde en cinq continents : Afrique, Amérique, Asie, Europe et Océanie. Les pays sélectionnés ne sont pas représentatifs de chacune des nations de ces continents et ont été choisis sur la base de la grille de critères présentée à la section 1.B.i.
2. Collecte de données sur les programmes d'études, les politiques, les cadres juridiques et les stratégies des pays sélectionnés qui visent à intégrer dans l'éducation des modules conçus pour combattre le racisme et promouvoir la tolérance.
3. Collecte auprès des pays sélectionnés de pratiques novatrices et efficaces d'enseignement et d'apprentissage mises en œuvre aux niveaux national ou municipal et dans les établissements scolaires, ainsi que des leçons tirées de l'expérience, en vue de présenter un ensemble d'éléments factuels qui puissent servir de base à des programmes d'enseignement efficaces.
4. Analyse des pratiques à la lumière des critères spécifiques présentés à la section 1.B.ii. Le résultat final des recherches est une sélection de « bonnes pratiques » en matière d'enseignement sur les questions de lutte contre le racisme et l'intolérance.
5. Formulation de recommandations en vue de l'élaboration et de l'application de nouvelles « bonnes pratiques » dans le domaine de la lutte contre le racisme, la discrimination et l'intolérance (Section 3).

B. Méthodologie

L'étude a pour objet de recherche les pratiques visant à combattre le racisme et à promouvoir la diversité et la tolérance dans les écoles primaires et du premier cycle du secondaire (élèves âgés de 8 à 16 ans). Elle porte plus particulièrement sur les politiques, les activités et les programmes d'études. D'autres matériels, tels que des études de cas, y sont également présentés.

i. Méthodes – Sélection I : pays

a. Détermination du nombre de pays à sélectionner par continent

Au total, 17 pays ont été sélectionnés aux fins de l'étude. Cette sélection a été faite en fonction du nombre d'États⁷ et de la population de chaque continent :

Tableau 1 Nombre de pays sélectionnés

Continent	% de la population mondiale	Nombre d'États	Nombre de pays retenus
Afrique	14,2	54	4
Amérique	13,7	35	3
Asie	60,5	44	4
Europe	11,1	46	4
Océanie	0,5	14	2

b. Sélection des pays dans chaque continent

Les pays ont été sélectionnés pour chaque continent selon les critères suivants⁸ :

- Participation à la première phase (2005-2009) du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme : ont été sélectionnés les pays qui avaient participé à ce Programme et répondu à un questionnaire d'évaluation et/ou communiqué des informations sur les initiatives nationales en faveur de l'éducation aux droits de l'homme, ainsi que d'autres qui n'avaient pas participé au Programme.
- Exercice effectif du droit à l'éducation et accès à l'éducation : prise en compte de statistiques sur le taux de scolarisation net et le taux net de fréquentation scolaire dans les écoles primaires et secondaires, le taux d'alphabétisme des jeunes, le pourcentage d'enfants employés comme main-d'œuvre enfantine, et le pourcentage des dépenses publiques totales alloué à l'enseignement primaire et secondaire. On a retenu des pays dont les données statistiques incluaient différentes combinaisons et variations. Certains des pays sélectionnés avaient reçu la visite du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'éducation au cours des 15 dernières années. En pareil cas, il a été tenu compte aussi des rapports du Rapporteur spécial.
- Système scolaire/éducatif : ont été choisis des pays dans lesquels coexistaient différents systèmes éducatifs (système centralisé et système décentralisé, par exemple).
- Cadre juridique en matière de droits de l'homme et d'éducation aux droits de l'homme : la plupart des pays sélectionnés avaient ratifié la totalité des conventions internationales et régionales énumérées ci-après, d'autres n'en avaient ratifié que quelques-unes et un petit nombre en avaient seulement signé certaines⁹ :

⁷ Seuls ont été comptés les États membres des Nations Unies (193 au total).

⁸ Nous nous sommes abstenus d'utiliser comme critère un indice de discrimination, nos recherches n'ayant pas pour but de montrer du doigt tel ou tel pays.

⁹ Pour plus de détails sur les obligations des États en matière d'éducation aux droits de l'homme, voir les articles 7, 8 et 14 de la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme.

- Cadre international : Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (article 13) ; Convention relative aux droits de l'enfant (articles 28 et 29) ; Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (article 7)¹⁰.
- Cadre régional : Convention européenne des droits de l'homme (article 2 du Protocole additionnel 1) ; Charte sociale européenne (articles 7 et 17) ; Convention américaine relative aux droits de l'homme (articles premier et 26) ; Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (articles 2 et 17) ; Charte arabe des droits de l'homme (article 41)¹¹.

Le but de cette sélection était de retenir des pays représentant des systèmes éducatifs et des approches de l'éducation et de l'éducation aux droits de l'homme variés. Il a également été tenu compte de la représentation géographique. Les pays qui ont été sélectionnés sur ces bases sont les suivants¹² :

Tableau 2 Pays sélectionnés

<i>Afrique</i> Afrique du Sud Maroc Sénégal Tunisie	<i>Amérique</i> Brésil États-Unis Guatemala	<i>Asie</i> Inde Indonésie Japon Qatar	<i>Europe</i> Allemagne Italie Royaume-Uni Russie	<i>Océanie</i> Australie Fidji
---	--	--	---	--------------------------------------

ii. Méthodes – Sélection II : Évaluation des matériels et sélection des « bonnes pratiques »

Pour chacun des pays sélectionnés, diverses institutions et organisations ont été invitées à présenter des matériels (sur leurs politiques, leurs pratiques, etc.). La liste de ces institutions et organisations a été établie avec le concours des bureaux de l'UNESCO situés dans les pays sélectionnés ou les desservant, ainsi que du réseau du ZMRB. Il a été demandé aux institutions et organisations de transmettre notre demande d'informations à leurs propres contacts, de façon qu'un nombre aussi grand que possible d'acteurs concernés aient la possibilité de participer à l'étude. Ces efforts ont été complétés par des recherches documentaires non exhaustives. Il y a lieu de noter que les pays sélectionnés ne sont pas tous représentés dans cette étude, du fait que pour certains d'entre eux, aucune institution ni organisation ne nous a communiqué de matériels, et que nos propres recherches documentaires n'ont donné aucun résultat.

Les matériels relatifs aux politiques et autres orientations stratégiques sont présentées à la section 2.A. Tous les autres matériels ont été évalués par rapport au champ de notre recherche, et ceux qui n'entraient pas dans ce champ ont été écartés. Il s'agissait principalement de matériels sur des sujets différents (autres que la lutte contre le racisme, la discrimination et l'intolérance), ayant pour cibles des groupes différents (autres que les élèves âgés de 8 à 16 ans), et ceux concernant des pays non sélectionnés aux fins de l'étude comme indiqué à la section 1.B.i. Dans un deuxième temps, les matériels restants ont été étudiés selon les critères récapitulés dans le tableau 3. La grille de critères a été élaborée à la lumière de la littérature sur la question de l'éducation contre le racisme, la discrimination et l'intolérance et de l'éducation aux droits de l'homme en général.

Chacun de ces matériels a été noté sur une échelle graduée de 1 à 5, où 5 est la note la plus élevée. Les indicateurs utilisés pour chaque critère font l'objet du tableau 4.

¹⁰ Instruments relatifs à l'éducation aux droits de l'homme et aux droits de l'homme.

¹¹ HCDH 1999.

¹² Pour plus de détails et de données concernant la sélection des pays, voir l'Annexe A.

Tableau 3 Grille de critères

	N°	Titre	Explications
Contenu	1	Les trois dimensions de l'éducation aux droits de l'homme	Apprentissage sur, par et pour les droits de l'homme, qui ne vise pas seulement la connaissance des droits de l'homme, mais aussi l'acquisition de compétences et d'attitudes, et insuffle la volonté d'agir pour défendre ses propres droits et ceux d'autrui ⁱ .
	2	Compréhension des aspects philosophiques et juridiques	Vision équilibrée des aspects philosophiques (historiques/politiques) et juridiques des droits de l'homme, en particulier du droit à la non-discrimination ⁱⁱ .
	3	Théorie et pratique	Relations réciproques entre théorie et pratique ⁱⁱⁱ .
	4	Durabilité	Durabilité de l'apprentissage (dimension temporelle de l'éducation aux droits de l'homme) ^{iv} .
	5	Apaisement	Promotion des droits de l'homme dans les relations interpersonnelles et entre membres d'un même groupe ^v .
Méthode	6	Apprentissage fondé sur la participation et la coopération	Les méthodes facilitent un apprentissage fondé sur la participation et la coopération. Elles encouragent les efforts collectifs s'agissant de clarifier les concepts, d'analyser les thèmes et de mener à bien les activités ^{vi} .
	7	Dignité et perfectionnement personnel	Les méthodes et approches développent le sens de la solidarité, la créativité, la dignité et l'estime de soi ^{vii} .
	8	Caractère approprié	Les méthodes sont ou peuvent être adaptées à l'âge, aux capacités en cours d'évolution, à la langue, à la culture, aux styles d'apprentissage, aux compétences et aux besoins des apprenants ^{viii} .
	9	Caractère inclusif	Les processus d'enseignement et d'apprentissage facilitent l'inclusion de tous les élèves, en particulier de ceux qui ont des difficultés d'apprentissage, sont dans une situation de vulnérabilité ou sont victimes de discrimination. Ce critère présente une importance particulière lorsque l'enseignement vise tout spécialement les groupes vulnérables ou minoritaires ^{ix} .
	10	Orientation pratique	Les méthodes offrent aux élèves des possibilités de mettre en pratique les compétences apportées par l'éducation aux droits de l'homme dans leur environnement scolaire et dans leur communauté, et sont toujours liées à l'expérience de la vie réelle dans un contexte culturel particulier ^x .

ⁱ Kirchsclaeger/Kirchsclaeger 2009, p. 28-29.

ⁱⁱ Kirchsclaeger/Kirchsclaeger 2009, p. 26-27.

ⁱⁱⁱ Kirchsclaeger/Kirchsclaeger 2009, p. 32.

^{iv} Compendium 2009, p.10.

^v Tibbits/Kirchsclaeger 2010, p.11.

^{vi} OSCE/ODIHR 2012, p. 22 ; Tibbits/Kirchsclaeger 2010, p.11 ; Kirchsclaeger/Kirchsclaeger 2009, p. 31.

^{vii} OSCE/ODIHR 2012, p. 22.

^{viii} OSCE/ODIHR 2012, p.22.

^{ix} OSCE/ODIHR 2012, p. 22 ; Compendium 2009, p. 10.

^x OSCE/ODIHR 2012, p. 22 ; Kirchsclaeger/Kirchsclaeger 2009, p. 31.

	11	Expérience et résolution des problèmes	Les connaissances antérieures des apprenants sont sollicitées et remises en question ^{xi} .
	12	Recherche dialectique	Les apprenants doivent comparer leurs connaissances avec celles des sources utilisées ^{xii} .
	13	Recherche analytique	Les apprenants doivent se demander pourquoi les choses sont ce qu'elles sont, comment elles en sont venues à être telles et comment on peut les changer ^{xiii} .
	14	Réflexion stratégique	Les apprenants sont invités à définir leurs propres objectifs et à réfléchir à des mesures stratégiques permettant de les réaliser ^{xiv} .
	15	Réflexion orientée vers les objectifs et vers l'action	Les apprenants ont la possibilité de planifier et d'organiser des actions en rapport avec leurs objectifs ^{xv} .
	16	Conformité avec les valeurs en matière de droits de l'homme	Méthodes, instruments et matériels sont compatibles et conformes avec les droits de l'homme et les valeurs relatives aux droits de l'homme ^{xvi} .
	17	Influence des apprenants	Des occasions sont données aux élèves de faire des propositions et des choix qui influent sur les processus d'enseignement et d'apprentissage ^{xvii} .
	18	Originalité	L'enseignement est fondé sur une approche d'un caractère unique, en rapport avec le ou les droit(s) étudié(s) ^{xviii} .
	19	Caractère novateur	Les méthodes d'enseignement sont nouvelles ; des pratiques, des instruments et des stratégies d'un type nouveau sont explorés.
Applicabilité	20	Facilité d'utilisation	L'enseignement est structuré et détaillé, et les enseignants disposent d'informations de fond et de directives pratiques ^{xix} .
	21	Adaptabilité	La méthode d'enseignement peut être adaptée à différents contextes locaux et nationaux ^{xx} .
	22	Efficacité	Existence avérée d'un lien direct avec la réalisation des objectifs d'apprentissage ; des outils d'évaluation sont fournis ^{xxi} .

^{xi} Tibbitts/Kirchsclaeger 2010, p. 11.
^{xii} Tibbitts/Kirchsclaeger 2010, p. 11.
^{xiii} Tibbitts/Kirchsclaeger 2010, p. 11.
^{xiv} Tibbitts/Kirchsclaeger 2010, p. 11.
^{xv} Tibbitts/Kirchsclaeger 2010, p. 11.
^{xvi} Kirchsclaeger/Kirchsclaeger 2009, p. 32.
^{xvii} OSCE/ODIHR 2012, p. 23.
^{xviii} Compendium 2009, p. 10.
^{xix} Compendium 2009, p. 10.
^{xx} Compendium 2009, p. 10.
^{xxi} Compendium 2009, p. 10.

Tableau 4 Indicateurs

	N°	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4	Degré 5
Contenu	1	La pratique est uniquement fondée sur les connaissances (acquis factuels).	Seules quelques-unes des dimensions de l'éducation aux droits de l'homme sont traitées, et de manière très incomplète.	Seules quelques-unes des dimensions de l'éducation aux droits de l'homme sont traitées, mais de manière assez complète.	Connaissances et compréhension, valeurs et attitudes, ainsi que compétences sont développées jusqu'à un certain point.	Connaissances et compréhension, valeurs et attitudes, ainsi que compétences sont développées à un très haut point.
	2	Ni l'aspect juridique ni l'aspect philosophique/historique/politique ne sont mis en lumière.	Seul l'aspect juridique ou l'aspect philosophique/historique/politique est mis en lumière.	L'accent est mis beaucoup plus fortement sur l'aspect juridique ou sur l'aspect philosophique/historique/politique.	L'aspect juridique et l'aspect philosophique/historique/politique sont traités de manière équilibrée, mais sans grands liens entre eux.	Des liens sont expressément établis entre les instruments juridiques nationaux et internationaux et les considérations d'ordre philosophiques/historiques/politiques.
	3	Le sujet est analysé d'un point de vue purement théorique.	Le point de vue pratique ou les aspects pratique et théorique sont présents dans une certaine mesure, mais sans grands liens entre eux.	Les deux aspects sont présents, mais l'accent est mis davantage sur l'un que sur l'autre.	Les deux aspects sont présents et liés entre eux, mais ne s'éclairent que faiblement l'un l'autre.	Les deux aspects sont traités de manière équilibrée et s'éclairent l'un l'autre.
Méthode	4	La pratique a un caractère ponctuel.	La pratique a un caractère ponctuel, mais peut servir de base à autre chose.	La pratique a un caractère isolé, mais des suggestions concrètes d'activités de suivi sont proposées.	La pratique s'étend sur plusieurs mois, avec des activités différentes entreprises à intervalles réguliers.	La pratique s'inscrit dans le cadre d'un programme d'enseignement plus vaste.

5	Il n'est pas prêté attention au comportement des apprenants, lesquels ne sont pas encouragés à réfléchir à la diversité.	Les apprenants sont encouragés à réfléchir aux différences en général.	Les activités visent implicitement à développer la compréhension et le respect de la diversité.	Les activités visent explicitement à développer la compréhension et le respect de la diversité.	Les apprenants sont encouragés à réfléchir à leurs propres attitudes à l'égard de la diversité et à leurs valeurs.
6	Les activités sont exclusivement individuelles.	La plupart des activités sont individuelles ; les résultats sont débattus collectivement.	Certaines activités sont personnelles ; certaines tâches doivent être exécutées en groupes ou par l'ensemble de la classe.	De nombreuses tâches sont exécutées en groupes ou par l'ensemble de la classe, et d'autres individuellement.	Il existe un bon équilibre entre les tâches individuelles, les tâches en groupes et les tâches exécutées par l'ensemble de la classe ; les élèves sont invités à coopérer entre eux pour obtenir des résultats.
7	Les méthodes et approches ne développent pas le sens de la solidarité, la créativité, la dignité ou l'estime de soi	Les méthodes développent le sens de la solidarité, la créativité, la dignité ou l'estime de soi jusqu'à un certain point.	Les méthodes développent le sens de la solidarité, la créativité, la dignité et l'estime de soi jusqu'à un certain point.	Les méthodes développent le sens de la solidarité, la créativité, la dignité et l'estime de soi à un très haut point.	Des activités particulières contribuent à assurer le développement de l'estime de soi et de la dignité.
8	Les méthodes ne sont pas adaptées au groupe cible visé.	Les méthodes sont adaptées au groupe cible visé.	Les méthodes sont adaptées au groupe cible visé ; il est possible de les ajuster, mais au prix de gros efforts.	Les méthodes peuvent être aisément ajustées pour d'autres groupes d'âge, styles d'apprentissage ou besoins spéciaux.	D'autres activités ou ajustements sont suggérés.
9	Rien n'est fait pour assurer l'inclusion.	Les processus d'instruction et d'apprentissage facilitent implicitement l'inclusion de tous les élèves.	Des efforts exprès sont faits pour assurer l'inclusion.	Les élèves appartenant au groupe cible de la pratique font l'objet d'une attention particulière.	Des notes ou un guide à l'intention de l'enseignant donnent des instructions spéciales sur l'inclusion.

	10	L'enseignement est dénué de toute orientation pratique.	L'enseignement comporte un certain degré d'orientation pratique.	Les méthodes et les contenus sont mis en relation avec l'expérience de la vie réelle dans le contexte culturel particulier.	Des directives générales sont données concernant l'application pratique des compétences en matière d'éducation aux droits de l'homme.	Les compétences en matière d'éducation aux droits de l'homme sont appliquées à l'école et/ou au sein de la communauté.
	11	Aucune référence n'est faite aux connaissances antérieures.	L'enseignement se fonde implicitement sur les connaissances et l'expérience antérieures.	Les connaissances et l'expérience antérieures sont explicitement sollicitées dans une certaine mesure.	Les connaissances et l'expérience antérieure sont explicitement sollicitées dans une très grande mesure.	Les connaissances et l'expérience antérieures sont sollicitées et ces connaissances sont mises à l'épreuve.
	12	Les connaissances ne font l'objet d'aucune comparaison.	Les connaissances font l'objet de certaines comparaisons.	Les connaissances sont comparées avec celles des autres élèves.	Les connaissances sont comparées avec des sources indépendantes.	Les connaissances sont comparées avec celles des autres élèves et avec des sources indépendantes.
Méthode	13	Les choses sont prises telles qu'elles sont (pas d'analyse).	Certains événements (souvent historiques) isolés sont plus ou moins analysés.	Analyse de certains éléments.	Analyse détaillée de certains éléments.	L'analyse occupe une place centrale dans cette approche.
	14	Aucun objectif n'est défini et il n'y a place pour aucune discussion sur les objectifs.	Les objectifs sont prédéfinis et ne sont pas discutés avec les élèves.	Les objectifs sont prédéfinis mais sont discutés avec les élèves.	Les objectifs sont prédéfinis ; les élèves sont encouragés à réfléchir à des moyens stratégiques de les réaliser.	Les élèves sont encouragés à définir leurs propres objectifs et à réfléchir à des moyens stratégiques de les réaliser.
	15	Les élèves n'ont aucune occasion de planifier ou organiser des activités en rapport avec leurs objectifs.	Les élèves ont certaines occasions de proposer de possibles actions ; mais cet aspect n'est pas explicitement pris en compte.	Des suggestions sont faites concernant la planification et l'organisation d'activités.	L'enseignement encourage les apprenants à planifier des activités en rapport avec leurs objectifs ; aucune activité n'est mise en œuvre.	L'enseignement encourage les apprenants à planifier et organiser des activités en rapport avec leurs objectifs.

	16	Les méthodes et les matériels ne sont pas conformes aux valeurs en matière de droits de l'homme.	Certains aspects des méthodes et des matériels ne sont pas conformes aux valeurs en matière de droits de l'homme.	Les matériels sont conformes aux valeurs en matière de droits de l'homme ; les méthodes risquent de donner à certains élèves l'impression d'être montrés du doigt.	Les méthodes et les matériels sont conformes aux valeurs en matière de droits de l'homme.	Des notes ou un guide à l'intention de l'enseignant expliquent comment s'assurer que les pratiques pédagogiques sont conformes aux valeurs en matière de droits de l'homme.
	17	Les élèves n'ont aucune influence sur le processus d'apprentissage.	Les élèves ont une influence limitée sur le processus d'apprentissage.	Les élèves ont une certaine influence sur le processus d'apprentissage.	Les élèves ont une influence considérable sur des éléments du processus d'apprentissage.	Les élèves ont une influence sur la totalité du processus d'apprentissage.
	18	L'approche n'est pas propre au sujet étudié.	Les approches classiques ont été adaptées en fonction du sujet étudié.	Certains aspects de l'approche sont propres au sujet étudié.	La plupart des aspects de l'approche sont propres au sujet étudié.	L'approche est originale et adaptée aux droits de l'homme qui sont étudiés.
	19	Seules des méthodes classiques sont utilisées.	Les méthodes classiques sont adaptées.	Certaines méthodes nouvelles sont utilisées.	Diverses méthodes nouvelles sont utilisées.	Diverses méthodes très novatrices sont utilisées.
Applicabilité	20	L'enseignement n'est pas clairement structuré ; il manque des détails ou des éléments d'information importants.	L'enseignement est clairement structuré ; la plupart des informations nécessaires sont fournies.	L'enseignement est clairement structuré et détaillé ; certaines informations de fond ou fiches de travail sont fournies.	L'enseignement est clairement structuré et détaillé ; les informations de fond et des fiches de travail sont fournies.	L'enseignement est organisé et détaillé ; les informations de fond et des fiches de travail sont fournies, ainsi que des conseils pratiques à l'intention des enseignants.

	21	Le contenu et les méthodes sont très difficiles à adapter.	Le contenu et les méthodes sont difficiles à adapter.	Le contenu est difficile à adapter, mais les méthodes peuvent être utilisées dans différents contextes.	Certaines adaptations sont nécessaires.	Le contenu et les méthodes peuvent être utilisés dans des contextes variés.
	22	L'évaluation est passée sous silence.	Certaines instructions sont fournies concernant l'évaluation.	Des instructions détaillées sont fournies concernant l'évaluation.	Des outils d'évaluation concrets sont fournis.	Des éléments indiquent que la méthode est efficace ; des outils d'évaluation à l'usage des enseignants sont fournis.

Tous les matériels ayant obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 3 sont présentés dans les sections 2.B et 2.C ; l'Annexe B contient les fiches d'évaluation détaillées. Les critères ne sont pas pondérés ; autrement dit, tous ont le même poids. Les activités ont été évaluées sur la seule base de ces critères, sans que la représentativité géographique influe sur leur sélection.

L'évaluation des matériels soumis s'est révélée difficile tant ils différaient les uns des autres du point de vue du contenu, de l'approche, du groupe cible, etc. Pour certains, il n'a pas été possible d'appliquer la totalité des critères. Cela est alors expressément indiqué dans les fiches d'évaluation présentées à l'Annexe B, et il est fait abstraction des critères non pertinents (en d'autres termes, moins de 22 critères ont été pris en considération pour ces matériels). Tel a été le cas par exemple de matériels relatifs à des activités courtes (une activité d'une heure seulement ne pouvant satisfaire à tous les critères) et de certaines « autres ressources », en particulier des études de cas.

Après analyse des pratiques et sélection de celles qui apparaissaient comme de « bonnes pratiques », nous avons dressé la liste d'un petit nombre de points communs et de principes fondamentaux qui se dégagent de la totalité ou d'une partie de ces dernières. Ces points communs et ces principes ont été reformulés sous la forme de recommandations sur la mise au point de pratiques nouvelles en matière d'éducation contre le racisme, la discrimination et l'intolérance.

2. Les matériels sélectionnés

Ce chapitre présente les matériels sélectionnés. La section 2.A décrit les politiques et les cadres d'orientation de plusieurs pays. Les résumés et les documents originaux doivent servir d'exemples de bonnes pratiques et éclairer l'élaboration future de politiques et de cadres d'orientation visant à combattre le racisme et à promouvoir la diversité et la tolérance dans l'éducation. La section 2.B présente les activités sélectionnées selon la grille de critères figurant à la section 1.B. Enfin, la section 2.C présente les « autres matériels » susceptibles d'être utiles pour l'élaboration de nouveaux matériels, y compris des études de cas et des guides de l'enseignant.

A. Les politiques

i. Vue d'ensemble et remarques générales

Cette section présente différentes approches de l'enseignement contre le racisme et pour la diversité et la tolérance mises en œuvre à un niveau stratégique. Sont ainsi exposés et analysés des politiques et documents à visée stratégique provenant des pays suivants : Afrique du Sud, Australie, Brésil, États-Unis et Japon. Les politiques et cadres d'orientation sont présentés dans l'ordre alphabétique des noms des pays en anglais. Cette sélection ne prétend pas être représentative de l'ensemble des États d'un même continent. Il s'agit plutôt d'exemples de la manière d'utiliser l'éducation comme un moyen de combattre le racisme, la discrimination et l'intolérance.

Il convient de noter que les documents ne nous ont pas tous été fournis directement par les gouvernements nationaux ; certains l'ont été par d'autres organismes.

ii. Sélection de politiques

Politique A.1.

Australie

Documents	<ul style="list-style-type: none">- Résumé fourni par le Ministère australien de l'éducation, de l'emploi et des relations sur les lieux de travail (A.1.1.)- Déclaration de Melbourne sur les objectifs de l'éducation des jeunes Australiens (A.1.2.)- Programme d'études australien (A.1.3.)- <i>Together for Humanity</i> – La différence différemment (B.16, voir Section 2.B.iv.)- Cadre national pour des écoles sûres (C.5, voir Section 2.C.ii)- Partenariat et stratégie nationaux de lutte contre le racisme (A.1.3.)
URL	http://www.acara.edu.au http://www.australienprogramme.d'etudes.edu.au http://www.mceecdya.edu.au/mceecdya/melbourne_declaration,25979.html http://www.humandroits.gov.au/antiracisme

Description

Ces documents donnent un aperçu général de l'approche australienne de l'éducation contre le racisme et pour la tolérance et la diversité.

En Australie, l'éducation relève des gouvernements des États et des territoires. Tous les efforts dans le domaine de l'éducation sont coordonnés dans le cadre du National Education Agreement (Accord national sur l'éducation). En 2008 a été adoptée la *Déclaration de Melbourne sur les objectifs de l'éducation des jeunes Australiens* (A.1.2.). Celle-ci met l'accent sur la compréhension et la reconnaissance par les élèves de la valeur des cultures autochtones et sur la réconciliation entre Australiens autochtones et Australiens non autochtones. Plusieurs objectifs sont assignés à l'éducation, parmi lesquels l'objectif 2 est ainsi énoncé : « Tous les jeunes Australiens deviennent des apprenants efficaces, des individus confiants et créatifs et des citoyens actifs et informés ».

Pour réaliser les objectifs éducatifs définis dans la Déclaration, le Gouvernement australien poursuit la mise en œuvre d'un ambitieux train de réformes qui porte, entre autres, sur les domaines suivants :

- Programme d'études australien (A.1.3.) : le premier programme d'études national est en cours d'élaboration. Il définit plusieurs thèmes pluridisciplinaires prioritaires, dont « Histoires et cultures des Aborigènes et des habitants des îles du détroit de Torres », ainsi que les compétences générales que l'ensemble du processus éducatif doit viser à développer, notamment la « compréhension interculturelle ». L'apprentissage de cette compétence s'organise autour de six éléments : reconnaissance, interaction, réflexion, empathie, respect et responsabilité. Un tableau synoptique montre comment chacun de ces six éléments peut être traité tout au long du cursus scolaire et quelles compétences les élèves sont censés acquérir.
- Together for Humanity – La différence différemment (B.16, voir Section 2.B.iv.) : l'ONG *Together for Humanity* a lancé un ensemble de modules gratuits en ligne intitulé *La différence différemment*, pour aider les enseignants et les élèves du primaire et du secondaire australiens à mieux comprendre la diversité.
- Cadre national pour des écoles sûres (C.5., voir Section 2.C.ii.): le cadre est conçu pour aider les écoles à adopter une approche proactive de la mise en place, à l'échelle de l'établissement tout entier, d'une politique propre à assurer la sécurité et le bien-être des élèves.

Indépendamment du programme d'études national, la Commission australienne des droits de l'homme travaille à l'élaboration d'un programme intitulé *Partenariat et stratégie nationaux de lutte contre le racisme (A.1.4.)*, sur la base de la nouvelle politique multiculturelle de l'Australie, intitulée *The People of Australia* (Les peuples d'Australie). Un document de synthèse a été publié en mars 2012 et la stratégie doit être lancée prochainement sous sa forme finale. Elle a pour objet de faciliter la compréhension de ce qu'est le racisme et de suggérer des moyens de prévention, fondés notamment sur l'élaboration de ressources pédagogiques.

Politique A.2.
Brésil

Document	Proposta de Plano Nacional de Implementação das Diretrizes Curriculares Nacionais da Educação das Relações Étnico-raciais e para o Ensino de História e Cultura Afro-Brasileira e Africana – Lei 10.639/2003 (Projet de Plan de mise en œuvre des Directives relatives au programme national d'enseignement des relations ethno-raciales et de l'histoire et de la culture afrobrésilienne et africaine – Loi 10.639/2003)
URL	http://portal.mec.gov.br/index.php?option=com_contenu&view=article&id=13788%3Adiversidade-etnico-racial&catid=194%3Asecad-educacao-continuada&Itemid=913

Le *Projet de Plan de mise en œuvre des Directives relatives au Programme national d'enseignement des relations ethno-raciales et de l'histoire et de la culture afrobrésilienne et africaine* a été établi par un Groupe de travail interministériel créé par le Ministère de l'éducation.

Assignant au Ministère de l'éducation un rôle central dans l'élaboration des politiques et des actions, le plan vise à contribuer à l'application de la loi n° 10.639/2003 de 2003. Son objectif est double : combattre la discrimination institutionnalisée qui frappe les minorités et promouvoir l'éducation pour la diversité. Il est conçu selon six axes stratégiques : renforcement du cadre juridique ; politique de formation des gestionnaires et professionnels de l'éducation ; politique des matériels pédagogiques ; gestion démocratique et mécanismes de participation ; amélioration du cadre institutionnel ; et suivi et évaluation.

Pour chacun de ces axes, le plan fixe une série d'objectifs, propose des stratégies en vue de leur réalisation et définit les principaux acteurs. Il a pour visée principale la formation des enseignants et l'élaboration d'une politique des ressources pédagogiques. Sur ce second aspect, le projet de plan appelle à s'assurer que les matériels d'apprentissage ne sont pas discriminatoires et ne renforcent pas les préjugés existants, et qu'ils traitent des questions relatives à la discrimination, aux minorités, à la diversité et à la tolérance.

Politique A.3.

Japon

Document	Politique de l'éducation aux droits de l'homme (en japonais seulement)
URL	http://www.moj.go.jp/content/000073061.pdf

Ce document, issu d'une décision de 2002 du Conseil des ministres du Japon, a été révisé en 2011.

Il définit la politique de l'éducation aux droits de l'homme à mettre en œuvre dans les écoles du Japon, et contient une évaluation de la situation actuelle des droits de l'homme dans ce pays.

Une section détaillée traite de l'éducation formelle de la maternelle jusqu'à l'enseignement supérieur, y compris les écoles accueillant les élèves ayant des besoins spéciaux. Plusieurs activités conçues pour les écoles élémentaires y sont proposées, parmi lesquelles un concours de rédaction. Il est suggéré aux écoles d'utiliser les médias, de créer des réseaux, etc. pour mieux sensibiliser les élèves.

En outre, les écoles sont encouragées à offrir un soutien psychologique aux élèves victimes de violations des droits de l'homme ou exposés à de telles violations.

Le document contient aussi une liste des catégories de personnes vulnérables auquel il convient de prêter une attention particulière et dont les droits doivent faire l'objet d'une protection renforcée.

Politique A.4.
Afrique du Sud

Document	Manifeste sur les valeurs, l'éducation et la démocratie
URL	http://www.education.gov.za

Le *Manifeste sur les valeurs, l'éducation et la démocratie* est fondé sur le travail accompli par un Groupe de travail sur les valeurs dans l'éducation créé par le Ministère de l'éducation. Dans son rapport, le Groupe de travail a défini six qualités que le système éducatif se devait de promouvoir activement : équité, tolérance, multilinguisme, ouverture, transparence et honneur social.

Le Manifeste indique comment la Constitution doit être enseignée et appliquée dans les écoles, et mise en pratique dans les programmes et les politiques élaborés par les écoles et le gouvernement. Il a donc pour cibles les jeunes Sud-Africains et toutes les personnes s'occupant d'éducation. Il énumère dix valeurs fondamentales inscrites dans la Constitution qui sont pertinentes en matière d'éducation, parmi lesquelles la justice et l'équité sociale, le rejet du racisme et du sexisme et la promotion d'une société ouverte. Néanmoins, le Manifeste reconnaît que le débat et la discussion sont préférables à l'imposition de valeurs prédéfinies.

Le Manifeste propose 16 stratégies pour l'enseignement des valeurs démocratiques :

- promouvoir une culture de la communication et de la participation dans les écoles ;
- proposer des modèles pour mobiliser les éducateurs et améliorer leurs compétences ;
- faire en sorte que tout Sud-Africain sache lire, écrire, compter et raisonner ;
- assurer l'égalité d'accès à l'éducation ;
- instaurer une culture des droits de l'homme dans la salle de classe ;
- intégrer les arts et la culture dans les programmes ;
- redonner sa place à l'histoire dans les programmes ;
- introduire l'éducation religieuse dans les écoles ;
- faire du multilinguisme une réalité ;
- utiliser le sport pour créer du lien social et contribuer à cimenter la nation dans les écoles ;
- promouvoir le rejet du racisme dans les écoles ;
- libérer le potentiel des filles comme des garçons ;
- faire face au VIH/SIDA et instiller une culture de la responsabilité sexuelle et sociale ;
- faire des écoles des lieux d'enseignement et d'apprentissage sûrs, et y assurer le respect de la loi ;
- lier l'éthique et l'environnement ;
- prôner le nouveau patriotisme, ou affirmer la citoyenneté commune.

Des recommandations sont également formulées sur la manière de concevoir une déclaration des valeurs et un plan d'action pour la promotion de celles-ci. L'objectif est de faire en sorte que tous les établissements adoptent une telle déclaration et un tel plan, et partagent la même volonté de les appliquer.

Propre au contexte sud-africain, le Manifeste est directement fondé sur la Constitution de l'Afrique du Sud. Nombre de ces éléments peuvent être toutefois transposés dans d'autres contextes et inspirer des documents similaires.

Politique A.5.
Royaume-Uni

Document	Étude de cas sur l'éducation aux droits de l'homme en Écosse réalisée pour le projet de l'UNESCO « Enseigner le respect pour tous »
URL	http://www.unesco.org.uk/HREducationScotland

Ce document nous a été fourni par la Commission nationale du Royaume-Uni pour l'UNESCO.

Il contient un lien vers des documents relatifs à une conférence sur l'éducation aux droits de l'homme coorganisée en septembre 2011 par le comité Écosse de la Commission nationale du Royaume-Uni. Pour donner suite à cette conférence, il a été demandé aux acteurs clés de l'éducation aux droits de l'homme en Écosse de présenter des études de cas et des ressources pédagogiques.

Le document donne un aperçu de quelques initiatives et ressources élaborées au Royaume-Uni, et plus particulièrement en Écosse, parmi lesquelles des initiatives visant à combattre le racisme et des ressources pédagogiques en matière d'éducation aux droits de l'homme. Deux des activités présentées dans cette étude ont été élaborées par Amnesty International Royaume-Uni et portent sur les droits des migrants (A.1, voir section 2.B.ii.) et des minorités sexuelles (A.2, voir section 2.B.ii.).

Politique A.6.

États-Unis

Document	Contribution des États-Unis à l'enquête de l'UNESCO « Enseigner le respect pour tous » sur les politiques et pratiques en matière d'éducation pour la tolérance et le rejet du racisme
URL	

Ce document a été communiqué par le Gouvernement fédéral des États-Unis. Il décrit les grandes lignes de l'approche américaine de l'éducation pour la tolérance et le rejet du racisme et donne les adresses d'institutions et d'organisations qui travaillent sur cette question.

Ce résumé offre un aperçu utile du système éducatif et des lois anti-discrimination des États-Unis.

S'agissant du système éducatif, le document note que l'éducation est de la responsabilité première des États fédérés et des collectivités locales. C'est pourquoi, il n'y a pas de programme d'études national, mais une grande variété de programmes et de matériels d'enseignement différents, élaborés par divers organismes officiels et privés. Le résumé présente une liste non exhaustive des acteurs qui ont participé à l'élaboration de ces matériaux.

En ce qui concerne la politique de promotion des droits civils, le document note que c'est au Bureau des droits civils (ORC) du Ministère de l'éducation qu'il incombe de s'assurer de l'application des lois anti-discrimination pour tous les programmes ou activités bénéficiant d'une subvention du Ministère. L'ORC a donc la responsabilité de veiller à l'égalité, à la non-discrimination et à la tolérance dans les écoles.

iii. Conclusion

La grande diversité des approches présentées dans cette section montre qu'il existe de multiples façons d'aborder l'éducation pour le rejet du racisme, la diversité et la tolérance.

On l'a vu, le Brésil a adopté en 2003 une loi baptisée *Directives relatives au programme national d'enseignement des relations ethno-raciales et de l'histoire et de la culture afrobrésilienne et africaine (Loi n° 10.639/2003)* qui vise à promouvoir la connaissance de l'histoire africaine et à améliorer ainsi les relations ethno-raciales dans le pays.

En Afrique du Sud, le système éducatif a connu de profondes transformations depuis la fin du système de l'apartheid en 1994. Un changement majeur a été le passage de la ségrégation scolaire à l'intégration. Une deuxième étape a été l'adoption d'une politique de l'éducation pour le rejet du racisme, la diversité et la tolérance avec la publication en 2003 du *Manifeste sur les valeurs, l'éducation et la démocratie* présenté plus haut, déclaration marquant l'engagement d'intégrer les valeurs et l'éducation aux droits de l'homme dans les programmes d'études.

L'Australie et les États-Unis sont deux États fédéraux dans lesquels l'éducation est de la responsabilité des gouvernements fédérés. Alors qu'aux États-Unis, les programmes sont entièrement décidés au niveau des États, l'Australie a récemment adopté la Déclaration de Melbourne sur les objectifs de l'éducation des jeunes Australiens, qui offre un cadre d'orientation pour l'élaboration du premier programme d'études national. Même si les responsabilités sont différemment réparties, les deux pays attachent la même importance à l'éducation pour le rejet du racisme, la diversité et la tolérance. L'Australie est allée jusqu'à élaborer un programme d'éducation à la diversité des élèves du primaire et du secondaire.

De même que les États-Unis, le Royaume-Uni a adopté plusieurs programmes différents. Un certain nombre d'organisations ont élaboré des matériels d'éducation pour le rejet du racisme et la tolérance qui peuvent être intégrés dans ces programmes.

Le Japon s'emploie depuis 2002 à mettre en œuvre une politique d'éducation aux droits de l'homme. Le document mentionné plus haut couvre tous les niveaux du système scolaire formel et définit des stratégies d'enseignement des droits de l'homme. Il encourage également les écoles à offrir des services de soutien psychologique et va donc plus loin que la plupart des politiques d'éducation aux droits de l'homme.

B. Les activités

i. Vue d'ensemble et remarques générales

Cette section présente les matériels pédagogiques en matière d'éducation pour le rejet du racisme, la diversité et la tolérance qui ont été sélectionnés. Ces matériels sont très variés : certains ont été élaborés par des organismes publics, d'autres par des organisations non gouvernementales ou des établissements privés ; certains proposent des activités très courtes pouvant être intégrées dans l'étude des matières déjà existantes, tandis que d'autres forment un tout indépendant ; certains concernent une seule matière, tandis que d'autres relèvent de l'ensemble du programme ; certains proposent des activités qui peuvent s'étaler sur plusieurs semaines, tandis que d'autres devraient de préférence prendre la forme d'un atelier d'un jour.

Les activités ont été divisées en plusieurs sous-sections, comme suit : ii. Sélection d'activités courtes ; iii. Sélection d'ateliers ; iv. Autres ressources sélectionnées. Dans chacune de ces sous-sections, les activités sont présentées dans l'ordre alphabétique des noms anglais des organismes qui les ont élaborées.

Pour chaque activité, un tableau présente quelques données de base, y compris un lien vers les matériels originaux. Une courte description donne quelques brefs éléments, indique les objectifs de l'activité et expose succinctement la méthode. Elle est suivie d'un résumé des aspects positifs de l'activité en ce qui concerne le contenu, la méthode et l'applicabilité.

ii. Sélection d'activités courtes

Activité B.1.

Amnesty International Royaume-Uni Mois de l'histoire des LGBT 2006

Pays	Royaume-Uni
Sujet	LGBT, diversité, tolérance
Groupe d'âge cible	à partir de 14 ans
Catégorie	activités courtes
Langue(s)	anglais
Année de publication	2006
URL	http://www.amnesty.org.uk/content.asp?CategoryID=11644

Description

Le matériel didactique s'attache à promouvoir la tolérance et le respect de la diversité, à l'égard en particulier des minorités sexuelles (appelées aussi LGBT, pour lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels). L'accent est mis sur le vocabulaire et sur l'analyse des préjugés et la manière de les combattre. Le document explique comment les activités répondent aux prescriptions relatives à l'éducation à la citoyenneté du programme d'études national de l'Angleterre.

Le pouvoir des mots (activité 1), par exemple, invite les élèves à réfléchir à l'usage positif et négatif des mots. Il leur est demandé de discuter deux par deux de ce que l'on ressent quand on est insulté. Puis, en groupes plus larges, ils doivent dresser une liste des moqueries les plus courantes pour chaque type de différence, et la soumettre à l'ensemble de la classe pour une discussion générale. Celle-ci est suivie d'une analyse d'une citation d'Aldous Huxley sur le pouvoir des mots. Trois autres activités s'appuient sur ce premier exercice concernant l'utilisation des mots.

Est-ce un crime d'être gay en Boldovie ? (activité 5) est une étude de cas semi-fictive sur le caractère illicite de rapports homosexuels entre adultes consentants. La classe est divisée en petits groupes, dont chacun se voit assigner un rôle particulier. L'un d'eux incarne le comité, devant lequel les autres présentent les témoignages qu'ils ont préparés. Puis le comité délibère et adopte des recommandations. Les autres élèves sont les observateurs de ce débat. Le jeu de rôle est suivi par une discussion de l'ensemble de la classe.

Aspects positifs

Contenu : Le matériel didactique vise à développer diverses compétences et à renforcer la connaissance des droits de l'homme, l'accent étant mis sur les droits des LGBT, ainsi que sur la compréhension de la « différence ». Il regroupe plusieurs activités courtes s'appuyant les unes sur les autres, ainsi que des activités de suivi assurant la durabilité. Il établit en outre des liens avec le programme d'études national.

Méthode : On note une bonne combinaison du travail personnel, du travail en groupes et du travail auquel participe la classe tout entière. Les activités développent le sens de la solidarité et la créativité. Diverses méthodes novatrices, adaptées au sujet traité, sont appliquées. L'accent mis sur le pouvoir des mots est un aspect important de cette approche.

Applicabilité : Le matériel didactique est présenté de manière détaillée et comprend des fiches de travail pour les élèves. Les activités sont aisément transposables dans d'autres contextes ; des ajustements peuvent être nécessaires pour application dans des pays extérieurs à l'Europe.

Activité B.2.
Amnesty International Royaume-Uni
Les droits des migrants

Pays	Royaume-Uni
Sujet	droits des migrants
Groupe d'âge cible	à partir de 13 ans
Catégorie	activités courtes
Langue(s)	anglais
Année de publication	--
URL	http://www.amnesty.org.uk/content.asp?CategoryID=11645

Description

Ce matériel didactique a été élaboré pour les écoles d'Angleterre, d'Écosse, du pays de Galles et d'Irlande du Nord. Il est suggéré d'intégrer les activités proposées dans les cours d'éducation civique, d'éducation personnelle et sociale et autres matières connexes. Le document comprend des notes de l'enseignant détaillées (contenant des informations générales et des conseils sur la manière de conduire les activités) et des fiches de travail pour les élèves.

Les activités répondent aux objectifs pédagogiques suivants : faire comprendre les raisons qui poussent les migrants à se déplacer et les difficultés auxquelles ils sont confrontés ; remettre en question les stéréotypes sur les groupes de migrants ; tenter de mettre en balance les droits des migrants et ceux des habitants locaux ; étudier les conflits fonciers ; et présenter et interpréter des données provenant de sources diverses.

Dans la première activité, les élèves cherchent des définitions pour les deux principaux groupes de migrants présents au Royaume-Uni. Puis ils sont encouragés à réfléchir aux forces multiples qui poussent les migrants à se déplacer à l'intérieur du pays. Pour finir, une discussion générale vise à clarifier les éventuels malentendus. Il est suggéré de remplacer cette activité par une discussion de toute la classe lorsque l'on ne dispose pas d'un accès à Internet.

La deuxième activité a pour objet d'explorer, sous la forme d'un jeu de rôle et d'une discussion, les points de vue conflictuels sur les droits fonciers des migrants. Lors du jeu de rôle, les élèves participent à une « enquête informelle » sur un groupe fictif de migrants souhaitant créer un campement officiel pour 20 caravanes. Après le débat, les élèves se répartissent par groupes de cinq et jouent le rôle du service de planification et d'inspection appelé à prendre la décision finale. L'activité se conclut par un vote et une discussion générale sur les résultats de la procédure.

La troisième activité amène les élèves à examiner des demandes déposées par des migrants auprès de l'administration dans la vie réelle et à discuter des droits garantis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme qui pourraient être bafoués.

Aspects positifs

Contenu : Le matériel didactique vise à développer différentes compétences et à renforcer la connaissance des droits de l'homme. Il se réfère explicitement au droit britannique et au droit international. Les élèves sont invités à réfléchir aux droits des migrants d'un point de vue philosophique et moral.

Méthode : Le matériel didactique combine judicieusement le travail personnel, le travail en groupes et le travail de toute la classe. Il aborde explicitement la question de l'importance de

l'inclusion des enfants de migrants. L'élément analytique est bien conçu ; les droits des migrants sont étudiés de points de vue divers.

Applicabilité : Le matériel didactique est détaillé et contient toutes les informations nécessaires, y compris des notes de l'enseignant et des fiches de travail pour les élèves très développés.

Activité B.3.

Anti-Defamation League

Quand je serai grand, je veux être... - Transcender les frontières entre les genres dans nos vies

Pays	États-Unis
Sujet	genre
Groupe d'âge cible	de la maternelle à la 9 ^e année (5-15 ans)
Catégorie	activités courtes
Langue(s)	anglais
Année de publication	2008
URL	http://www.adl.org/education/curriculum_connections/spring_2008

Description

Les activités ont pour but d'explorer les attentes en ce qui concerne le rôle de l'un et l'autre genres et les obstacles auxquels continuent de se heurter les personnes dont le comportement est non conforme à un genre.

La leçon conçue pour les très jeunes élèves les amène à réfléchir aux stéréotypes qui limitent les activités et les centres d'intérêt auxquels ils peuvent prétendre. Dans l'une des activités, il est demandé aux enfants de dire quels sont les instruments dont joue plutôt un garçon ou une fille. Les réponses sont débattues par toute la classe.

Les leçons destinées aux élèves plus âgés examinent les idées toutes faites sur les rôles de l'un et l'autre genres dans le monde du travail, font prendre conscience de la ségrégation des genres et des inégalités sur le plan des salaires et encouragent les élèves à dépasser les schémas étriés lorsqu'ils choisissent des centres d'intérêt ou envisagent leur future profession. Pendant l'une des activités, les élèves essaient de deviner quels emplois les membres du personnel scolaire ont exercé précédemment. La classe discute des hypothèses qui ont été faites, puis l'enseignant donne les bonnes réponses. Suit une discussion sur les raisons qui poussent à penser que tel ou tel emploi convient mieux à une femme ou à un homme.

Aspects positifs

Contenu : Les élèves sont encouragés à réfléchir aux rôles assignés à l'un et l'autre genres dans la vie quotidienne et à la manière dont les stéréotypes influent sur le vocabulaire. Les activités cherchent à faire évoluer les attitudes, les compétences et les comportements, en matière notamment de compréhension et de respect mutuels.

Méthode : Les activités tiennent compte de la diversité des besoins d'apprentissage et des groupes d'âge. L'esprit d'analyse est fortement stimulé, car les élèves sont incités à réfléchir à ce que sont les choses, à ce qui les a faites ainsi, à ce qu'elles devraient être et à la manière dont on pourrait les changer. Théorie et pratique sont bien liées. Les activités des différents niveaux d'étude s'appuient les unes sur les autres, garantissant ainsi la continuité et l'efficacité de l'apprentissage.

Applicabilité : Il s'agit d'activités courtes, qui peuvent s'intégrer dans toutes les matières. Des directives détaillées facilitent le travail de l'enseignant. Un abondant matériel de suivi et des analyses approfondies sont fournis, et des activités au sein de la communauté proposées en complément des activités à faire en classe.

Activité B.4.
A World of Difference Institute
J'appartiens à de nombreux groupes

Pays	États-Unis
Sujet	diversité
Groupe d'âge cible	élémentaire/premier cycle du secondaire (7-14 ans)
Catégorie	activité courte
Langue(s)	anglais
Année de publication	--
URL	http://www.adl.org/education/edu_awod/awod_classroom.asp

Description

Activité courte visant à définir les groupes auxquels chacun des élèves se rattache. Le but est d'amener les élèves à prendre conscience des groupes qui déterminent leur identité propre et à reconnaître la valeur de la diversité. L'activité cherche à démontrer que tous les êtres humains font partie de multiples groupes différents, et que chacun de ces groupes contribue à façonner leur identité.

Il est tout d'abord demandé aux élèves de réfléchir aux groupes auxquels ils appartiennent – élèves de quatrième année, aînés de la famille, filles, italo-américains, etc. L'enseignant appelle successivement chaque groupe et demande à ceux qui estiment en faire partie de faire deux pas en avant, de façon que les élèves se rendent compte que chacun d'eux est membre de plusieurs groupes différents. Chaque élève dessine ensuite un « camembert », où il attribue les plus grosses parts aux groupes qui comptent le plus pour lui. Le diagramme fait ainsi ressortir les différents groupes qui composent l'identité de l'élève. Pour terminer, les élèves comparent leurs diagrammes, d'abord deux par deux, puis tous ensemble, avant de participer à une discussion sur le thème de l'identité et de la diversité.

L'activité fait partie d'un programme plus vaste d'initiation à la diversité comprenant plusieurs modules : la différence dans ma classe, la différence sur mon campus, la différence dans ma communauté, la différence sur mon lieu de travail. Diverses activités ciblent différents groupes d'âge (de la petite enfance à l'âge adulte) dans différents contextes (foyer, école, communauté, lieu de travail, etc.).

Aspects positifs

Contenu : L'activité amène les enfants à réfléchir à leur place dans la société et leur fait toucher du doigt leur appartenance à de multiples groupes différents. Ainsi, ils se rendent compte que l'on peut faire partie d'un groupe sans pour autant être exclu de tous les autres.

Méthode : L'activité est centrée sur l'identité des enfants et jette les bases d'un changement de comportement. Elle aide les enfants à comprendre la diversité en leur faisant prendre conscience de leur propre identité. Elle combine travail personnel, travail par deux et travail collectif.

Applicabilité : L'activité ne nécessite que des moyens très modestes. Des instructions détaillées et tous les matériels sont fournis. L'activité peut être utilisée dans différents contextes.

Activité B.5.
Éducational Equity Center
Arrête ! – Je me sens bien/mal accueilli(e)

Pays	États-Unis
Sujet	brimades
Groupe d'âge cible	de la maternelle à la troisième année (5-9 ans)
Catégorie	activité courte
Langue(s)	année
Année de publication	--
URL	http://www.edequity.org/programs/teasing

Description

Arrête ! est une ressource pédagogique très complète sur les brimades qui est destinée aux élèves de la maternelle et des petites classes. Elle encourage les enseignants à aborder la question des moqueries et des brimades dans la vie quotidienne de la classe à travers trois modules successifs. Premièrement, la classe définit ses propres règles. Puis il s'agit de faire prendre conscience des moqueries et des brimades. La troisième activité incite enfin les enfants à prendre la défense des victimes au lieu de rester des témoins passifs.

Les matériels comprennent un guide de l'enseignant accompagné de deux CD. Interactif, le CD destiné à la classe, qui s'intitule *Histoires de moqueries et de brimades*, montre comment des garçons et des filles surmontent ce genre de problèmes dans la vie réelle. *Appliquer le modèle Arrête ! dans l'ensemble de l'école* présente les conclusions de travaux de recherche, des outils d'évaluation, des projets de perfectionnement professionnel, des ateliers visant à s'assurer la participation des familles, des documents sur l'élaboration des politiques et autres ressources.

La leçon intitulée *Je me sens bien/mal accueilli(e)* fait partie du module *Parlons des moqueries et des brimades*. Différentes activités sont proposées pour chaque année d'étude. Les élèves de deuxième et troisième années sont invités à représenter dans un dessin ce que signifie pour eux se sentir bien ou mal accepté. Les élèves décident eux-mêmes s'ils souhaitent travailler à plusieurs et comment illustrer leurs idées. Le groupe discute ensuite des dessins, l'enseignant orientant plus particulièrement la discussion sur la question des relations entre les genres.

Aspects positifs

Contenu : La trousse à outils s'attaque au problème des brimades à différents niveaux. L'objectif premier est de faire évoluer le comportement des enfants en les amenant à réfléchir aux différences et aux stéréotypes. L'accent est mis sur l'identification des valeurs et des attitudes.

Méthode : Les approches classiques ont été adaptées aux besoins d'une discussion sur les brimades. Les élèves sont au centre de toutes les activités. Ce sont eux, par exemple, qui définissent leur propre stratégie pour que la classe devienne un lieu plus accueillant. Les questions relatives à la dignité des élèves et au respect de leurs sentiments et de leurs préoccupations font l'objet d'une attention particulière. Pour chaque leçon, des activités différentes sont proposées pour chaque année d'étude ; les activités les plus simples peuvent également être adaptées pour les enfants ayant des besoins spéciaux.

Applicabilité : La trousse à outils contient des fiches de travail et des recommandations concernant la manière d'adapter les activités et de diriger les discussions dans la classe. Des activités de suivi sont également proposées. Des exercices de suivi et d'évaluation ont été réalisés pour s'assurer de l'efficacité des activités suggérées.

Activité B.6.
HuRights OSAKA

Plans de cours sur les droits de l'homme pour les écoles d'Asie du Sud-Est

Pays	Japon et pays d'Asie du Sud-Est
Sujet	tous les droits de l'homme
Groupe d'âge cible	tous groupes d'âge
Catégorie	activités courtes
Langue(s)	anglais, bahasa indonésien, bahasa melayu, vietnamien, certaines parties seulement : khmer, japonais, chinois
Année de publication	2003
URL	http://www.hurights.or.jp/english

Description

Cet ensemble d'activités d'éducation aux droits de l'homme est fondé sur les conclusions d'un Atelier d'écriture sur l'élaboration de guides d'enseignement des droits de l'homme pour les écoles de l'Asie du Sud-Est auquel ont participé des éducateurs ayant une ample expérience de l'enseignement des droits de l'homme dans la région.

Le manuel contient des plans de cours pour différents pays ainsi que des suggestions détaillées d'activités sur des thèmes particuliers. Compte tenu du champ de l'étude, l'évaluation porte sur les activités suivantes :

- *Droit à l'égalité de traitement* (dignité humaine), pour les élèves du premier cycle du secondaire (p. 65-70) : cette activité courte consiste à demander aux élèves de présenter sous forme de pantomimes différentes formes de discrimination. L'exercice est commenté par l'ensemble de la classe, à laquelle l'enseignant fournit des explications de fond sur le droit à l'égalité de traitement. Puis les élèves conçoivent des affiches illustrant différentes formes de discrimination.
- *Se libérer de la discrimination*, pour les élèves du deuxième cycle du secondaire (p. 80-84) : les élèves doivent citer les différents groupes ethniques vivant dans leur pays ainsi que les traits qui les caractérisent. Les similitudes et les différences sont examinées, ainsi que les stéréotypes, puis l'enseignant explique ce qu'est la discrimination. L'activité se conclut par une discussion en plusieurs groupes sur la manière de répondre aux problèmes de discrimination.

Aspects positifs

Contenu : Il s'agit d'un manuel complet qui couvre les différents sujets et toutes les années d'étude et donne des conseils utiles aux enseignants qui ne sont pas nécessairement des spécialistes de l'éducation aux droits de l'homme. Il porte sur les connaissances, mais aussi les attitudes, les comportements et les valeurs. On note un bon équilibre entre les concepts philosophiques et les aspects juridiques. Les instruments de protection des droits de l'homme sont cités à l'appui d'arguments spécifiques.

Méthode : Le manuel suggère diverses méthodes interactives telles que pantomimes, histoires racontées et dessins, pour parvenir à des résultats optimaux quel que soit le style d'apprentissage des élèves. Ces techniques encouragent ces derniers à s'interroger sur ce qu'ils pourraient eux-mêmes faire pour soulager les souffrances. La plupart des activités combinent la théorie et des discussions davantage orientées vers la pratique.

Applicabilité : Le manuel suggère un grand nombre d'activités courtes pouvant être utilisées dans toutes sortes de contextes et adaptées aisément. Il contient des recommandations concernant le suivi de ces activités et d'autres informations complémentaires à l'intention des enseignants. Pour chaque activité, une section, parfois très détaillée, est consacrée à l'évaluation.

Activité B.7.
National Crime Prevention Council
Diversité

Pays	États-Unis
Sujet	diversité
Groupe d'âge cible	niveaux 1-2 et 3-5 (6-11 ans)
Catégorie	activités courtes
Langue(s)	anglais
Année de publication	--
URL	http://www.ncpc.org/topics/hate-crime/activities-and-lesson-plans-for-kids-in-grades-1-5

Description

Le National Crime Prevention Council propose des ressources pédagogiques pour traiter de différentes questions, notamment les attaques haineuses. Il a notamment élaboré dans ce cadre des activités courtes visant à éveiller les élèves des années 1-2 et 3-5 au concept de diversité.

L'activité destinée aux élèves de première et deuxième années d'études porte sur les stéréotypes sexistes. Les élèves doivent se demander si les filles sont capables de jouer au football et les garçons de faire la cuisine. Leurs réponses servent de base à une discussion de toute la classe sur les préjugés sexistes.

L'activité conçue pour les élèves des niveaux 3 à 5 a trait aux différences en général. Les enfants s'assoient en cercle, au centre duquel se tient l'un d'eux. Ce dernier cite une caractéristique propre à certaines personnes. Tous les élèves qui présentent cette caractéristique se lèvent et s'échangent leurs chaises. Le manège est répété plusieurs fois, puis suivi d'une discussion sur les points communs et les différences.

Aspects positifs

Contenu : Ces activités ont pour but d'amener les enfants à réfléchir à la différence et à mieux prendre conscience de leur propre identité.

Méthode : Ces activités courtes sont interactives. Elles sont adaptées à l'âge et à la culture des élèves, mais devront peut-être être revues avec un soin particulier dans certains contextes culturels.

Applicabilité : Il s'agit de deux activités simples et courtes sur l'inclusion et l'exclusion qui peuvent être intégrées dans toutes les matières et peuvent servir de catalyseurs. Elles sollicitent fortement l'esprit d'analyse.

iii. Sélection d'ateliers

Activité B.8.

Nürnberger Menschenrechtszentrum et Fondation Souvenir, responsabilité et avenir (EVZ)

Diskriminierung trifft uns alle! (Nous sommes tous victimes de discrimination !)

Pays	Allemagne
Sujet	discrimination
Groupe d'âge cible	à partir de la 7 ^e année (12 ans)
Catégorie	atelier
Langue(s)	allemand
Année de publication	--
URL	http://www.diskriminierung.menschenrechte.org/materielien

Description

L'atelier *Nous sommes tous victimes de discrimination !* a pour point de départ les lois de Nuremberg adoptées le 15 septembre 1935. Il incite les élèves à réfléchir à la discrimination dans l'Allemagne d'aujourd'hui. L'objectif est d'aider les apprenants à prendre conscience de la discrimination et à soutenir les actions efficaces visant à la combattre.

L'atelier dure en général 4 à 5 heures. Diverses méthodes sont appliquées : travail en groupe, exposés, recherches, films, exercices et réflexion. Le choix et la combinaison des activités dépendent des besoins, des capacités et de l'âge des élèves. Toutes les activités peuvent aussi être réalisées indépendamment les unes des autres.

L'activité *Choisir un compagnon ou une compagne*, par exemple, amène les élèves à discuter des critères selon lesquels ils choisissent un petit ami ou une petite amie. Puis ils doivent se demander si l'État a le droit de réglementer ce choix par la loi. Les élèves lisent ensuite un extrait d'un texte intitulé « Zehn Gebote für die Gattenwahl » (Dix commandements sur le choix d'un compagnon ou d'une compagne). Pour conclure, ils indiquent quel droit ils veulent se voir accorder en la matière.

L'activité *Et tu es seul(e)...* a pour objet de montrer aux élèves l'impression que cela fait d'appartenir à la majorité ou d'être seul. Le formateur fixe une gommette sur la tempe de chacun des élèves. Ceux-ci ignorent de quelle couleur est leur gommette. Ils doivent alors déambuler et former des groupes rassemblant tous les élèves dont la gommette est de la même couleur, sans parler. Une fois les groupes formés, toute la classe discute de questions telles que l'impression que cela fait de trouver quelqu'un qui a la même couleur que soi, ou de rester seul.

Aspects positifs

Contenu : L'atelier s'appuie sur des événements historiques, des lois passées et présentes et des considérations d'ordre moral. Il se réfère expressément à la législation contre la discrimination et amène les apprenants à y réfléchir. Certaines activités comprennent des projets ayant pour cadre l'école ou la communauté qui incitent les élèves à partager les compétences nouvellement acquises avec un cercle plus large.

Méthode : Les activités encouragent la participation active et l'apprentissage en coopération. Des séances de discussion contribuent à renforcer l'apprentissage et permettent de s'assurer que la dignité de tous les élèves est respectée. L'atelier accorde une grande importance aux connaissances et à l'expérience antérieures des apprenants, qui sont amenés à s'interroger sur leurs préjugés et leur comportement.

Applicabilité : Bien que conçu spécialement pour des élèves allemands, l'atelier peut être adapté à d'autres contextes (en particulier d'autres pays européens).

Activité B.9.

Fondazione Scuola di Pace de Monte Sole
Les mécanismes de la violence : l'histoire comme outil d'éducation
aux droits de l'homme

Pays	Italie
Sujet	éducation pour la paix/propagande/racisme
Groupe d'âge cible	tous
Catégorie	atelier
Langue(s)	anglais, italien
Année de publication	--
URL	http://www.montesole.org

Description

La Fondation École de paix de Monte Sole se consacre à l'information, à la formation et à l'éducation dans le domaine de la paix. Elle entend contribuer à l'édification d'une société exempte de xénophobie, de racisme ou de toute autre forme de violence. Son siège se trouve à Monte Sole (Italie) où un massacre a été perpétré durant la Deuxième Guerre mondiale.

L'École de paix propose des ateliers d'apprentissage par l'expérience organisés sur des sites de mémoire pour des écoliers et des adultes. L'approche consiste à établir des liens entre des images et des témoignages d'événements de la Deuxième Guerre mondiale et des phénomènes sociétaux de la vie d'aujourd'hui tels que la xénophobie et le racisme.

C'est une approche très souple, qui est constamment modifiée en fonction des animateurs et des participants ; il n'y a pas de matériels tous faits. Pour faire comprendre cette approche, l'École de paix a rédigé un résumé de son travail sur la propagande, assorti de quelques exemples concrets.

Au début de chaque atelier, les participants sont généralement invités à mettre en commun leurs connaissances relatives aux événements de Monte Sole. Puis, ils analysent des images de propagande utilisées pendant la guerre et les compare à des affiches diffusées de nos jours. Leurs points de vue et leurs sentiments sont l'élément central ; l'animateur intervient le moins possible.

Aspects positifs

Contenu : L'atelier porte sur l'analyse d'événements passés et de phénomènes sociaux présents. Il encourage les participants à réfléchir à leurs propres perceptions et à adapter leur comportement en conséquence.

Méthode : La méthode consiste à s'appuyer sur le passé pour répondre à des problèmes d'actualité en rapport avec la xénophobie et le racisme. Des sites historiques servent à provoquer des réactions des participants et à les faire réfléchir à leur propre comportement. L'activité est fortement centrée sur l'apprenant puisqu'elle fait presque exclusivement appel à des méthodes d'apprentissage fondées sur la coopération et la participation, reconnaît l'importance de l'adaptation au public ciblé, et prend appui sur les connaissances et l'expérience antérieures des participants. Cette approche est unique en ce sens qu'elle n'apporte aucun élément théorique et repose entièrement sur la discussion et le souvenir.

Applicabilité : L'activité ne nécessite que très peu de ressources et de matériels. En l'absence de tout plan d'étude, la présence d'animateurs bien formés est un facteur essentiel de succès.

iv. Autres ressources sélectionnées

Activité B.10.

The Advocates for Human Rights

L'énergie d'une nation – les immigrants en Amérique

Pays	États-Unis
Sujet	immigration
Groupe d'âge cible	à partir de la 8 ^e année (13 ans), et module additionnel pour les élèves plus jeunes
Catégorie	cours
Langue(s)	anglais
Année de publication	2012
URL	http://www.energyofanation.org/Curriculum.html

Description

L'énergie d'une nation est un guide complet de l'enseignement sur l'immigration aux États-Unis. Conçu pour les élèves de huitième année et au-delà et les adultes, le cours est complété par un module destiné aux plus jeunes. Il présente les concepts fondamentaux et les met en contexte en articulant entre eux des thèmes variés, parmi lesquels la définition des droits de l'homme, les causes et conséquences des migrations, le rejet du racisme et la diversité. Il est suggéré d'aborder les leçons dans l'ordre, mais celles-ci peuvent aussi être combinées de diverses façons ou être intégrées à des cours déjà existants. Chaque leçon se divise en plusieurs activités. Un résumé donne une vue d'ensemble des activités proposées.

Le cours propose un tour d'horizon historique et théorique, ainsi que des idées d'application pratique des connaissances acquises. Les appendices présentent d'utiles informations de fond et des conseils sur la manière d'évaluer les activités. Le site Web connexe contient des matériels additionnels, y compris des présentations PowerPoint et des quiz.

La leçon intitulée *Nativisme et mythes relatifs aux immigrants* (leçon 10) apprend par exemple aux élèves à distinguer les faits, les mythes et les opinions, en analysant différentes propositions concernant l'immigration. Lors d'une deuxième activité, les élèves sont répartis en petits groupes. Chaque groupe reçoit une série de citations et d'images se rapportant à une période donnée de l'histoire des États-Unis. Les élèves rédigent alors des résumés qui servent à confectionner une *Galerie du nativisme*. La dernière activité de cette leçon porte sur la réfutation des mythes et des rumeurs. Les élèves cherchent des faits qui contredisent un mythe anti-immigration, qu'ils s'exercent à réfuter.

Aspects positifs

Contenu : Il s'agit d'un manuel complet sur la migration qui lie ce thème à ceux de l'éducation pour le rejet du racisme, la tolérance et la diversité. Divers aspects sont abordés. La leçon 10, *Nativisme et mythes relatifs aux immigrants*, examine les préjugés, mythes et autres phénomènes sociaux. La leçon 13, *Créer une école et une communauté accueillantes*, aide à mieux comprendre la vie des migrants et suggère des moyens de rendre la communauté (scolaire) plus accueillante pour les immigrants.

Méthode : Le cours combine un large éventail de méthodes et d'approches interactives et analytiques. Il facilite l'acquisition de diverses aptitudes, comme l'empathie, la compréhension mutuelle, la réflexion critique et l'action collective. Un appendice sur le travail avec les élèves immigrants et réfugiés prodigue d'utiles conseils sur la manière de répondre aux besoins spéciaux de ces élèves lorsque l'on traite de la question des immigrants et de la diversité.

Applicabilité : Le cours est bien organisé et d'utilisation aisée. Il contient des informations de fond ainsi que des outils pratiques tels que des fiches à distribuer aux élèves. Certaines activités peuvent être facilement transposées et adaptées à des contextes différents.

Activité B.11.
**Comité juif américain, Bureau de Berlin
Hands Across the Campus**

Pays	Allemagne
Sujet	compétences sociales, démocratiques et morales
Groupe d'âge cible	13-19 ans
Catégorie	cours
Langue(s)	allemand (quelques documents explicatifs sont disponibles en anglais)
Année de publication	--
URL	http://www.ajc-germany.org/hands-across-campus

Description

Le programme *Hands Across the Campus* (Des mains tendues sur le campus) constitue un cadre de développement intégré de la classe et de l'école tout entière qui vise à accroître les compétences sociales, démocratiques et morales des élèves par la réflexion personnelle et la compréhension des causes et des conséquences des conflits. Conçu pour être mis en œuvre à tous les niveaux (classe, école et communauté), il s'articule autour de projets lancés et menés par les élèves eux-mêmes, et repose sur la participation de ces derniers en général. Il repose sur deux piliers : le cours *Des mains* et le programme *Leadership de la jeunesse*.

Le cours *Des mains* comprend cinq modules principaux : Identité et société ; Vivre la démocratie ; La démocratie en Allemagne et aux États-Unis ; Les droits de l'homme ; Les obstacles à la démocratie. Chaque module se subdivise en plusieurs unités, contenant chacune des informations sur les méthodes, les matériels à utiliser et les matières dans lesquelles l'unité peut être intégrée.

Le cours inclut plusieurs unités sur la discrimination, les crimes haineux, la diversité et la tolérance. Dans l'unité *Le racisme a une histoire : les guerres coloniales en Namibie – un chapitre de l'histoire de l'Allemagne*, par exemple, les élèves s'intéressent au passé colonial de l'Allemagne en examinant les répercussions du passé sur le présent. Ils s'interrogent aussi sur la manière d'assumer la responsabilité du passé. Pour commencer, les élèves prennent position dans les débats actuels sur le colonialisme allemand. Lors d'une séance de « remue-méninges », ils se remémorent ensuite leurs connaissances concernant l'histoire coloniale allemande et se lancent dans une réflexion sur le sujet. Puis ils choisissent entre deux sous-thèmes celui sur lequel ils souhaitent approfondir leur réflexion sur la base de textes historiques et d'une liste de questions. Les deux groupes présentent mutuellement les résultats de leur travail en s'interrogeant l'un l'autre. Enfin, les élèves analysent et comparent diverses sources et citations de figures politiques namibiennes et allemandes et débattent de la responsabilité de l'Allemagne dans les événements du passé. Une discussion de toute la classe conclut la séance et des suggestions sont faites concernant les activités de suivi et le travail à faire chez soi.

Aspects positifs

Contenu : Certaines unités soumettent les sources historiques à une analyse critique. Les élèves apprennent à appréhender les sources et les événements sous différents angles. D'autres unités traitent de la question de l'identité et des valeurs personnelles. L'accent est mis très fortement sur le développement des compétences pratiques (aptitude à débattre), des valeurs et des attitudes.

Méthode : Bonne combinaison des éléments théoriques et pratiques encourageant les élèves à réfléchir aux liens entre les événements du passé et les phénomènes sociaux contemporains. L'apprentissage en coopération occupe une place centrale dans cette

approche et des projets menés par toute la classe à l'école ou au sein de la communauté renforcent l'esprit de solidarité, les liens interpersonnels et la créativité. Les élèves ont leur mot à dire sur les décisions concernant leur propre apprentissage.

Applicabilité : Le manuel couvre un champ très large. Il contient des fiches de travail et des instructions détaillées à l'usage des enseignants.

Activité B.12.
Gouvernement fédéral, Brésil
A Cor da Cultura (La couleur de la culture)

Pays	Brésil
Sujet	diversité, afrodescendants, racisme, formes d'expression noires
Groupe d'âge cible	école primaire (6-10 ans)
Catégorie	cours
Langue(s)	portugais
Année de publication	2006-2010
URL	http://www.acordacultura.org.br

Description

A Cor da Cultura est un projet éducatif visant à promouvoir l'appréciation et la préservation de la culture afrobrésilienne (patrimoine culturel). Il comporte deux grands volets : production audiovisuelle et formation des enseignants. Il a pour origine une loi fédérale qui a rendu obligatoire l'inclusion de « L'histoire et la culture afrobrésiliennes » dans le programme d'études officiel du système éducatif public et privé. Une série de cinq programmes de télévision totalisant 56 épisodes et diffusés par trois chaînes différentes complète ce projet.

Le cours vise à aider les enseignants et les élèves à examiner les questions relatives à la discrimination et à l'exclusion. Il comprend les cinq livres suivants :

- Livre 1 : Contexte (diversité, différences raciales et sociales, l'Afrique et le patrimoine africain, les relations avec les peuples autochtones du Brésil, en particulier dans les écoles)
- Livre 2 : Méthodes (concepts et principes, utilisation de méthodes nouvelles, objectifs, recommandations concernant l'approche à adopter devant les questions difficiles, etc.)
- Livre 3 : Analyse des textes (valeurs et références afrobrésiliennes, l'Afrique et la diaspora africaine)
- Livre 4 : Articles (thématique, éducation, application de la loi fédérale)
- Livre 5 : Présentation de thèmes choisis, y compris des activités
- Livre 6 : Glossaire (contenant des mots d'origine africaine)

Aspects positifs

Contenu : Le cours traite de toutes les dimensions de l'éducation aux droits de l'homme, en mettant l'accent sur les aspects philosophiques et sociétaux.

Méthode : Le cours utilise une approche interdisciplinaire et privilégie constamment l'apprentissage fondé sur la participation, l'expérience et la coopération. L'utilisation de méthodes variées répond à différents styles d'apprentissage et assure une bonne articulation entre théorie et pratique. Le programme couvre toutes les matières et tous les niveaux, ce qui est une garantie de durabilité et d'efficacité de l'apprentissage.

Applicabilité : Le programme est très détaillé et contient de nombreuses instructions. Étant complet, il exige des efforts coordonnés des enseignants chargés des différentes matières et années d'études. On y trouve en outre de précieuses recommandations sur la manière de traiter les questions délicates.

Activité B.13.

**Institute of Human Rights Education, People's Watch
KHOJ – Education for a Plural India**

Éducation à la résolution des conflits et aux droits de l'homme

Pays	Inde
Sujet	égalité
Groupe d'âge cible	tous groupes d'âge
Catégorie	cours
Langue(s)	anglais
Année de publication	2010
URL	http://www.ihre.in/modules.php (Maharashtra)

Description

Ce programme d'éducation à la résolution des conflits et aux droits de l'homme a pour objet d'apprendre aux enfants à résoudre les conflits par des moyens pacifiques en les encourageant à réfléchir à eux-mêmes et à la communauté dans laquelle ils vivent.

Chaque session comprend une présentation générale du thème d'étude et de quelques informations de base, suivie de différents exercices (y compris des fiches de travail). Des activités extrascolaires et des devoirs à faire à la maison sont également proposés pour certaines sessions. Pour rester dans les limites de la présente étude, seules deux sessions ont été évaluées.

Comprendre l'égalité (session 5) : Il est demandé aux élèves d'identifier cinq familles de condition sociale et économique différente. Pour chacune d'elles, les élèves doivent répondre à une série de questions préétablies, portant par exemple sur la couverture médicale dont ils bénéficient ou l'école que fréquentent leurs enfants. Sur la base de ces renseignements, les élèves rédigent un texte sur la possibilité d'instaurer une véritable égalité. Un deuxième exercice consiste en un questionnaire au sujet des castes que les élèves et les enseignants doivent compléter, les réponses faisant ensuite l'objet d'une discussion générale.

Égalité (session 14) : Les élèves sont invités à se demander si tous les enfants dans leur famille sont traités de la même manière. Ils doivent ensuite réfléchir à ce que signifie être indépendant et quelles sont les libertés dont ils jouissent et celles qui leur sont refusées. Puis il leur est demandé de lire de courtes histoires sur le thème de l'inégalité et de dire ce qu'ils pensent des conditions de vie des protagonistes de ces récits. Les commentaires sont discutés par toute la classe. Des extraits de la Constitution de l'Inde sont lus au cours de l'exercice. Comme devoir, les élèves doivent demander à leur mère de quelles libertés jouissent leur famille et à des responsables du village quelles sont les libertés garanties à ses habitants. Ces exercices sont suivis par plusieurs activités ayant pour thème la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Aspects positifs

Contenu : Les deux sessions évaluées encouragent les élèves à réfléchir aux différences liées à la nature et créées par l'homme et à la distinction entre différence et discrimination. Toutes les dimensions de l'éducation aux droits de l'homme sont prises en compte, avec une attention particulière aux attitudes et aux comportements. Les matériels combinent les aspects philosophiques et les aspects historiques et les arguments sont étayés par des références à la Constitution de l'Inde et aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Méthode : Les exercices encouragent la réflexion personnelle et prennent appui sur les connaissances antérieures. Les élèves sont amenés à comparer la théorie et les faits et à se demander pourquoi les principes idéalistes ne trouvent pas toujours leur traduction dans la pratique. Les exercices sont directement liés à la vie quotidienne des élèves et situés dans le contexte historique et social.

Applicabilité : Les activités sont bien organisées et la méthodologie peut être transposée dans d'autres contextes. Les textes d'introduction se rapportant à la réalité indienne, d'importants remaniements sont nécessaires.

Activité B.14.
Musée de la tolérance
Guide de l'enseignant

Pays	États-Unis
Sujet	tolérance
Groupe d'âge cible	années 3 à 12 (8-18 ans)
Catégorie	activités en salle de classe (Guide de l'enseignant)
Langue(s)	anglais
Année de publication	2003
URL	http://www.museumoftolerance.com/site/c.tmL6KfNVLtH/b.5063231/k.5AC2/Lessons_and_Activities.htm

Description

Ce Guide de l'enseignant a pour objet d'aider les éducateurs à préparer une visite au *Musée de la tolérance*. Celui-ci est la branche éducative du Centre Simon Wiesenthal, une organisation de défense des droits de l'homme qui s'est donné pour mission de préserver la mémoire de l'holocauste et de promouvoir la tolérance. Le guide présente des ressources novatrices disponibles en ligne et contient des leçons conçues pour approfondir et consolider l'apprentissage. Différentes leçons sont proposées pour différents niveaux d'études. Voici à titre d'exemple une description de deux des projets ou leçons.

Le projet *Culture familiale* (niveaux 3 à 5) comprend six activités menées avant et après la visite. Les élèves se concertent pour dresser une liste des traits qui définissent une famille. Puis ils dessinent un arbre généalogique. Ils discutent ensuite de l'influence de la culture dans leur propre vie. Après avoir visité le musée, les élèves interrogent des membres de leur famille sur l'histoire familiale. En s'appuyant sur les réponses obtenues, ils rédigent un texte ayant pour thème une famille modèle. Puis les élèves discutent de l'importance de certains objets pour leur famille. En guise de conclusion, les élèves utilisent les résultats de toutes les activités pour créer une affiche sur l'histoire de leur famille.

Dans la leçon intitulée *Le prix de la responsabilité personnelle* (niveau 12), les élèves analysent des documents rédigés par de célèbres militants qui se sont battus pour la justice et les droits de l'homme. Un questionnaire sur le prix à payer et les avantages obtenus lorsque l'on défend les droits et libertés fondamentaux est distribué aux élèves en vue d'une discussion collective ou d'un devoir écrit à faire individuellement.

Aspects positifs

Contenu : Ce manuel est une ressource très complète en matière d'éducation à la tolérance. Il contient des activités précédant et suivant la visite du Musée de la tolérance. Comprendre l'histoire et la culture de sa propre famille est un bon point de départ pour améliorer ses valeurs, ses attitudes, son comportement et ses compétences.

Méthode : Pour certaines activités, différentes méthodes sont proposées selon le niveau d'étude. Plusieurs activités font intervenir les membres de la famille, ce qui en accroît l'impact. Il est demandé aux élèves de s'appuyer sur leurs connaissances et leur expérience antérieures et de les confronter à celles de leurs camarades ainsi qu'à des sources extérieures. Les matériels relient avec succès les événements du passé et le temps présent. Ils analysent les phénomènes sociaux, leurs causes et leurs conséquences et examinent également la manière possible d'aborder les questions et de changer les comportements personnels.

Applicabilité : Le Guide de l'enseignant propose des documents à distribuer, décrit les matériels et les ressources nécessaires pour chaque activité et indique combien de temps il convient de lui consacrer. Il suggère aussi diverses activités plus poussées et contient un formulaire d'auto-évaluation. On y trouve en outre des recommandations conçues pour aider les enseignants à éviter les généralisations et autres écueils fréquents lorsque l'on traite de l'holocauste. Du fait que les activités sont liées à la visite du Musée de la tolérance, il paraît difficile d'adapter le Guide à des contextes différents.

Activité B.15.

Southern Poverty Law Center

Enseigner la tolérance – Lecture des publicités sous l'angle de la justice sociale

Pays	États-Unis
Sujet	tolérance
Groupe d'âge cible	de la maternelle au niveau 5 (5-11 ans)
Catégorie	cours
Langue(s)	anglais
Année de publication	--
URL	http://www.tolerance.org/activity/reading-ads-social-justice-lens

Description

Lecture des publicités sous l'angle de la justice sociale est une série de 13 mini-leçons pluridisciplinaires qui propose des stratégies pour décrypter et commenter les publicités ainsi que leur impact, et qui développent le jugement critique. Les leçons sont conçues pour les élèves de la maternelle jusqu'au niveau 5 et contiennent des suggestions d'adaptations simples.

Les leçons traitent des concepts fondamentaux suivants en matière de justice sociale :

- signification et impact des stéréotypes
- impact des inégalités sur le plan de la représentation et de l'accès
- effet des messages biaisés sur notre vision de nous-mêmes et des autres
- importance de permettre à des militants indépendants de faire entendre leur voix.

Les stéréotypes dans la publicité (leçon 3), par exemple, commence par des explications de l'enseignant sur ce que l'on entend par stéréotypes. Les élèves citent alors des exemples de stéréotypes auxquels ils sont confrontés dans leur vie quotidienne et discutent ensemble du pouvoir qu'ont les publicités d'entretenir les idées stéréotypées et de les renforcer ou de les dénoncer. Puis, ils sont répartis en plusieurs groupes chargés d'analyser des publicités. Les groupes présentent leur conclusion devant toute la classe, et l'enseignant conclut l'activité par un bref commentaire sur le pouvoir des publicités.

Aspects positifs

Contenu : Les activités permettent à l'enseignant de traiter de deux questions fondamentales : la relation entre publicités et justice sociale, et le phénomène social que sont les stéréotypes. Les sentiments des élèves jouent un rôle central dans les activités. Celles-ci visent à faire évoluer les attitudes et les comportements en amenant à réfléchir à ces sentiments. Elles prennent en compte les trois dimensions de l'éducation aux droits de l'homme.

Méthode : Le cours mêle activités individuelles, travaux en groupes et discussions de la classe tout entière. Les élèves doivent mettre en pratique les connaissances acquises et quelques idées initiales de partage des résultats de leurs travaux avec la communauté (scolaire ou extrascolaire) sont suggérées. Il est demandé aux élèves de réfléchir aux publicités, à la manière dont elles ont été conçues et à l'impact qu'elles pourraient avoir, ce qui contribue grandement à développer leurs facultés d'analyse. Les matériels sont axés sur les travaux pratiques et encouragent la réflexion critique et la formulation et le partage d'opinions personnelles.

Applicabilité : Les activités sont bien structurées et organisées. La plupart des matériels (y compris des documents à distribuer) sont fournis. Le rôle de l'enseignant consiste à trouver des publicités pertinentes et à préparer les leçons.

Activité B.16.
Fondation Together for Humanity
La différence différemment

Pays	Australie
Sujet	diversité
Groupe d'âge cible	niveaux 3 à 10 (9-16 ans)
Catégorie	cours et matériels de formation des enseignants
Langue(s)	anglais
Année de publication	2012
URL	http://www.differencedifferently.edu.au

Description

Le Gouvernement australien a chargé la Fondation *Together for Humanity* d'élaborer une ressource en ligne pour l'enseignement de la diversité conforme au programme d'études national (A.1.3) et à la Déclaration de Melbourne (A.1.2). *La différence différemment* propose des modules de langue anglaise, d'histoire, de géographie et de civisme et citoyenneté. À travers des vidéos, des forums en ligne, des quiz et des activités d'apprentissage interactives, le cours vise à améliorer les efforts des écoles pour promouvoir la compréhension entre les cultures. Il est complété par une ressource en ligne permettant aux enseignants de se perfectionner professionnellement.

La différence différemment a pour objet de développer les compétences relatives à la diversité en amenant les élèves à :

- reconnaître la diversité en tant que phénomène naturel ;
- comprendre les concepts de préjugé, d'identité, de citoyenneté et d'appartenance ;
- considérer avec empathie le mode de vie et l'identité d'autres personnes ;
- avoir la volonté de nouer des liens avec des personnes très diverses ;
- communiquer avec confiance et faire preuve de jugement critique ;
- comprendre comment se créent différentes identités.

Les activités conçues pour les petites classes consistent entre autres à analyser et concevoir de petites histoires et à explorer l'évolution de la mosaïque culturelle, linguistique et religieuse australienne. Les activités des niveaux supérieurs se concentrent sur le concept de diversité et cherchent à faire évoluer les attitudes et le comportement des élèves.

Aspects positifs

Contenu : Cet ensemble complet de modules sur l'enseignement de la diversité comprend un guide de l'enseignant et, dans chaque module, une section sur les stratégies pédagogiques, à quoi s'ajoutent des modules de formation des enseignants traitant de la gestion de la classe et de l'environnement scolaire considéré comme un tout. Toutes les dimensions de l'éducation aux droits de l'homme sont expressément prises en compte.

Méthode : Le cours combine le travail en ligne et les activités à faire en classe. Les matériels préconisent des méthodes qui encouragent la créativité et soient conformes aux valeurs et principes des droits de l'homme. Ils s'appuient sur les connaissances antérieures des élèves. D'utiles conseils sont prodigués aux enseignants sur la manière de rendre l'enseignement des droits de l'homme accessible et inclusif.

Applicabilité : La ressource contient tous les matériels requis, y compris une enquête en ligne auprès des enseignants et des élèves pour chaque module. Des recherches additionnelles seront peut-être nécessaires, par exemple pour élaborer des définitions à la portée des enfants. La plupart des activités peuvent être adaptées à d'autres contextes, à condition toutefois de procéder à d'importants remaniements.

Activité B.17.

**Centre de la jeunesse pour les droits de l'homme et la culture juridique
Les préjugés**

Pays	Russie
Sujet	tolérance
Groupe d'âge cible	15-17 ans
Catégorie	cours
Langue(s)	russe, anglais (pour une partie seulement des matériels)
Année de publication	--
URL	http://www.ycentre.ru (en russe seulement) http://tandis.odihr.pl/documents/hre-compendium/en/index.html (certains documents en anglais)

Description

L'analyse des mythes sert de point de départ à cette série d'activités sur la tolérance. L'accent est mis sur l'origine des mythes dans une société moderne. Puis le cours analyse le rôle des médias dans la propagation des mythes et des préjugés. Une troisième section porte sur l'utilisation de l'« image de l'ennemi » en politique. La dernière partie examine les ressorts psychologiques et sociaux de la xénophobie et présente des stratégies pour modifier les attitudes et les comportements.

La leçon 4, *Fonctions et diffusion d'un mythe*, par exemple, amène les élèves à réfléchir aux raisons de l'émergence des mythes dans les sociétés contemporaines et aux fonctions de ces mythes, sous la forme d'un jeu de rôles dans lequel ils doivent interpréter des personnes réagissant de différentes façons devant une même information (accident ou catastrophe). Ce faisant, il est probable que, influencés par leurs préjugés et leur expérience, ils vont créer un « ennemi », censé être le responsable de la crise. Le jeu de rôles est suivi d'une discussion sur l'image de l'ennemi et les préjugés sous-jacents : comment cette image se forme-t-elle ? Quels sont ses effets ? À l'issue de l'activité, les élèves se penchent sur des textes expliquant les différents sens du mot « mythe ».

Un manuel de l'enseignant et un recueil de sources primaires complètent le cours.

Aspects positifs

Contenu : Le cours est centré sur la signification des mythes et leur analyse. Il s'agit de développer la réflexion critique des élèves et de modifier leur comportement.

Méthode : L'analyse des mythes encourage l'introspection et incite à une vision positive de la diversité. Les connaissances antérieures des apprenants servent de point de départ et le cours s'appuie constamment sur elles. L'élément analytique est très développé, le cours s'attachant à montrer comment les mythes et les stéréotypes sont créés et comment on peut les démonter.

Applicabilité : Des instructions claires sont données aux enseignants, qui doivent néanmoins s'investir profondément. L'aspect linguistique occupe une place importante dans ce cours fondé sur l'analyse de la littérature, qui peut donc être intégré dans un cours de langue ou d'études sociales. La méthode elle-même peut être utilisée dans différents contextes, à condition toutefois d'utiliser des textes et des exemples adaptés.

v. Conclusion

Cette sélection de matériels montre comment l'éducation pour le rejet du racisme, la diversité et la tolérance peut être mise en œuvre dans la pratique et à quelles difficultés elle pourrait se heurter. La diversité des approches permet de trouver des matériels convenant à chaque contexte – fût-ce au prix de quelques aménagements.

Les activités courtes sont particulièrement utiles pour les enseignants dont la matière ne présente pas des liens évidents avec le rejet du racisme, la diversité et la tolérance, et dans les contextes où le manque de ressources est un obstacle majeur, ou encore en l'absence d'un cadre à l'intérieur duquel aborder ces thèmes.

Les ateliers peuvent être une option particulièrement intéressante pour des semaines thématiques. Ils permettent aux élèves et aux enseignants d'explorer en profondeur un sujet particulier et d'élaborer des projets pour leur école et leur communauté. Ils se prêtent en outre très bien à l'élaboration de méthodes novatrices et originales.

Les cours, en revanche, favorisent un apprentissage durable. Ils peuvent être dispensés dans le cadre de certaines matières telles que les sciences sociales ou l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté lorsque celle-ci fait l'objet d'un enseignement distinct. L'avantage d'une telle approche est que les élèves ont plus de temps pour réfléchir à la question et que l'on peut leur donner des devoirs à faire à la maison.

C. Autres ressources

i. Vue d'ensemble et remarques générales

Cette section présente d'autres ressources sélectionnées en matière d'éducation pour le rejet du racisme, la diversité et la tolérance, dont des études de cas, des guides de l'enseignant et des manuels.

Les ressources sont présentées dans l'ordre alphabétique des noms des organismes qui les ont élaborées.

Pour chaque ressource, un tableau présente des données de base, y compris un lien vers les matériaux originaux. Une courte description contient des renseignements de fond et expose succinctement la méthodologie utilisée. Elle est suivie par un résumé des aspects positifs de la ressource pédagogique en ce qui concerne le contenu, la méthode et l'applicabilité.

ii. Autres ressources sélectionnées

Autres ressources C.1.

Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale Combattre les préjugés raciaux, promouvoir la compréhension internationale

Pays	Indonésie
Sujet	rejet du racisme
Groupe d'âge cible	niveaux 10 à 12 (15-19 ans)
Catégorie	étude de cas
Langue(s)	anglais
Année de publication	2008
URL	http://www.unescoapceiu.org/board/bbs/board.php?bo_table=m4112&wr_id=59

Description

Ce document présente une étude de cas réalisée dans une école secondaire de la ville de Malang, en Indonésie, qui avait pour objet :

- de déterminer comment une série d'activités pouvait renforcer l'estime de soi des élèves, qui eux-mêmes n'étaient pas de race blanche, et étaient plus malais qu'orientaux ;
- de briser les préjugés et les préventions des élèves à l'égard des différences ;
- et de créer dans l'établissement un climat de compréhension internationale.

À cette fin, des cours d'éducation pour la paix ont été dispensés pendant quatre mois et des activités intensives de lutte contre les préjugés menées pendant six semaines, en même temps qu'une série d'enquêtes visant à mesurer le degré de sensibilisation des élèves au problème du racisme. Tous les élèves ont suivi les activités périscolaires suivantes : un exposé sur la compréhension internationale, un exposé sur l'égalité des races, un exposé sur les personnalités de toutes origines ethniques, la présentation d'un film, la visite d'une école internationale et un exposé sur la lutte contre les préjugés.

Parmi les activités relevant du programme d'études figuraient la lecture d'histoires multiculturelles pendant les classes d'anglais, l'étude dans les classes d'éducation artistique des sept éléments constitutifs des œuvres picturales (texture, couleur, lumière, etc.) comme métaphore de la diversité, faite elle aussi de multiples combinaisons, l'analyse de la littérature et d'écrits sur le thème de la compréhension internationale dans les classes de langue indonésienne, et des débats dans les classes de sciences sociales.

L'étude a montré que les préjugés raciaux étaient plus profondément enracinés que l'on ne le pensait et que les élèves avaient des difficultés à réfléchir à leurs propres idées préconçues, dont ils étaient eux-mêmes – au moins en partie – victimes. Il était néanmoins possible de faire reculer ces préjugés de manière significative.

Aspects positifs

Contenu : Le document présente l'évaluation d'un projet éducatif visant à combattre le racisme, et fournit donc des indications utiles pour l'élaboration de matériels pédagogiques et leur adaptation à d'autres contextes. L'accent est mis sur les efforts pour faire évoluer les attitudes et le comportement personnel.

Méthode : Le projet combine toute une série d'activités s'inscrivant ou non dans le programme d'études. Des approches originales sont utilisées, par exemple dans les classes d'éducation artistique. En particulier, les activités relevant du programme sont interactives et centrées sur l'élève.

Applicabilité : Les questionnaires reproduits dans l'annexe du document peuvent être adaptés en vue de mesurer l'impact de matériels et d'approches variés.

Autres ressources C.2.

Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale
Le modèle de débat et de délibération sur Internet (IDD) : un outil pédagogique pour la
promotion de la compréhension internationale dans les écoles secondaires

Pays	Japon
Sujet	communication internationale
Groupe d'âge cible	école secondaire (14-18 ans)
Catégorie	étude de cas
Langue(s)	anglais
Année de publication	2009
URL	http://www.unescoapceiu.org/board/bbs/board.php?bo_table=m4112&wr_id=60&page=0&page=0

Description

Cette étude de cas analyse l'utilisation à l'école secondaire municipale Fukiai de Kobe d'un modèle de débat et de délibération sur Internet visant à renforcer la réflexion critique et intégrée d'élèves de divers pays.

Le modèle de débat et de délibération sur Internet (IDD) est une approche pédagogique centrée sur l'élève. Utilisant l'Internet comme moyen de communication, il est conçu pour permettre à des élèves du secondaire de différentes parties du monde d'échanger opinions et idées par-delà le décalage horaire, la diversité des programmes et calendriers scolaires et des outils techniques et les niveaux de compétences en informatique inégaux. Les enseignants interviennent comme facilitateurs, entraîneurs, coordonateurs, superviseurs, conseillers ou managers.

L'analyse montre que l'école a réussi à mettre au point des méthodes efficaces de communication entre jeunes de différents horizons et points de vue culturels.

Contenu : Le modèle permet à des élèves vivant en différents points du globe d'échanger des opinions et des idées et de mieux connaître les modes de vie des uns et des autres, ce qui favorise la compréhension internationale et encourage la tolérance.

Méthode : Les élèves jouent différents rôles dans le débat – d'intervenants, d'animateurs ou de régulateurs. Ce faisant, ils apprennent à considérer des questions selon différents points de vue et à communiquer. Les élèves de l'École secondaire municipale Fukiai de Kobe ont en outre un rôle central dans l'élaboration du modèle.

Applicabilité : L'étude de cas fournit des indications très concrètes sur la manière de concevoir un modèle IDD. Celui-ci repose sur la simplicité et la commodité d'utilisation, de sorte qu'il peut être mis en œuvre sans grands efforts. Des règles de base sont énoncées concernant la conduite des débats.

Autres ressources C.3.

Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale
Recherches pratiques sur les questions d'actualité : études sur les orientations
mondiales dans les écoles du Japon

Pays	Japon
Sujet	compréhension internationale
Groupe d'âge cible	école secondaire (14-18 ans)
Catégorie	étude de cas
Langue(s)	anglais
Année de publication	2007
URL	http://www.unescoapceiu.org/board/bbs/board.php?bo_table=m4112&wr_id=54&page=0&page=0

Description

Cette étude de cas se penche sur l'éducation pour la compréhension internationale au Japon à travers l'exemple du cours « Questions d'actualité » organisée à l'école secondaire de Mishima. Elle contient des plans de leçons élaborés par un enseignant de cet établissement et une analyse du programme d'études japonais dans le domaine de l'éducation pour la compréhension internationale.

Dans la leçon intitulée *Construire une relation pacifique entre le Japon et la Corée*, par exemple, les élèves visionnent un film sur le développement des relations entre les deux pays en vue d'identifier les problèmes et les enjeux. Puis, répartis en plusieurs groupes, ils livrent les résultats de leur analyse et discutent de stratégies permettant de répondre à chacun des enjeux identifiés, avant de communiquer leurs conclusions à toute la classe. Puis les élèves examinent comment il faudrait agir aux différents niveaux (gouvernement, société civile, individu). La leçon se conclut par une discussion sur ce qui pourrait faire bouger les choses.

Contenu : L'étude se concentre sur l'analyse du programme d'études japonais en matière d'éducation pour la compréhension internationale. Elle apporte d'utiles éléments pour l'élaboration et l'adaptation de cours spécifiques et pour l'intégration de l'éducation pour le rejet du racisme et la tolérance dans les programmes d'études existants. Elle donne aussi des exemples de la manière d'évaluer de telles activités, à savoir par l'observation de la classe.

Méthode : Les élèves ont une influence considérable sur le contenu de l'apprentissage, puisqu'ils identifient eux-mêmes, à partir du film, les enjeux auxquels il convient de prêter attention. L'accent est mis sur l'apprentissage interactif et coopératif. Un point fort de cette méthode est que les élèves réfléchissent à ce qu'ils pourraient faire eux-mêmes pour améliorer les relations entre le Japon et la Corée.

Applicabilité : L'approche utilisée peut être aisément appliquée dans d'autres contextes (à partir d'un film différent).

Autres ressources C.4.

Ministère de l'éducation du Brésil
Orientações e Ações para a Educação das Relações Étnico-Raciais
(Directives et stratégies pour l'éducation sur les relations ethno-raciales)

Pays	Brésil
Sujet	relations ethno-raciales
Groupe d'âge cible	tous groupes d'âge
Catégorie	méthodologies
Langue(s)	portugais
Année de publication	2006
URL	http://portal.mec.gov.br/index.php?option=com_content&view=article&id=13788%3Adiversidade-etnico-racial&catid=194%3Asecad-educacao-continuada&Itemid=913

Description

Cette ressource propose différents thèmes comme points de départ d'une réflexion sur la diversité, les préjugés et autres aspects des relations ethno-raciales.

- École maternelle : fêtes nationales, histoires écrites par des auteurs brésiliens, contes de fées, saynètes, chansons populaires
- École élémentaire : identité
- Premier cycle du secondaire : langue, science, sciences sociales.

La brochure ne présente pas de modules pédagogiques particuliers qui puissent être utilisés tels quels en salle de classe, mais propose plutôt des manières de discuter de la diversité et des préjugés. L'analyse, avec la participation des enfants, de certains traits importants à l'échelon local ou national, comme les fêtes nationales, les contes de fées ou les chansons populaires, sert de point de départ à l'identification des éléments qui favorisent la diversité ou sa reconnaissance, et de ceux qui risquent de renforcer les stéréotypes. Cette analyse peut prendre des formes diverses : jeu de rôles, chansons, dessins, décoration ou débat. Avec des élèves plus âgés, on aborde des sujets tels que l'identité. La brochure contient des recommandations à l'adresse des enseignants sur les moyens d'éviter de renforcer les stéréotypes ou de stigmatiser ou montrer du doigt certains enfants.

Aspects positifs

Contenu : Toutes les dimensions de l'éducation aux droits de l'homme sont traitées, avec une attention particulière aux attitudes, aux valeurs et aux comportements.

Méthode : Cette méthode novatrice se fonde sur l'analyse de chansons, histoires, films, objets et autres éléments familiers. L'objectif est de faire mieux prendre conscience de la valeur de la diversité et du danger des stéréotypes. Cette approche analytique et créative est importante parce que les manifestations culturelles traditionnelles ne sont souvent pas critiquées et renforcent ainsi certains préjugés. Malgré cette relecture d'éléments du patrimoine culturel, les activités proposées ne nient pas la valeur de cet héritage et sont conformes aux principes des droits de l'homme. Il est prêté une attention particulière au danger de marginaliser ou d'exclure les enfants appartenant à certains groupes.

Applicabilité : Étant donné que la brochure présente des méthodes plutôt que des modules proprement dits, un gros travail de préparation est nécessaire. Les méthodes peuvent être appliquées dans toutes sortes de contextes. La brochure contient un glossaire et des recommandations adressées aux enseignants concernant les précautions à prendre pour ne pas marginaliser certains élèves.

Autres ressources C.5.

**Conseil ministériel de l'éducation, du développement de la petite enfance
et des affaires de la jeunesse
Cadre national pour des écoles sûres**

Pays	Australie
Sujet	environnement scolaire/brimades
Groupe d'âge cible	tous âges
Catégorie	cadre et manuel
Langue(s)	anglais
Année de publication	2011
URL	http://www.deewr.gov.au/Schooling/NationalSafeSchools/Pages/nationalsafeschoolsframework.aspx

Description

Le *Cadre national pour des écoles sûres* compte parmi les initiatives visant à réaliser les objectifs définis dans la Déclaration de Melbourne (A.1.2.). Il propose une vision et un ensemble de principes directeurs pour des communautés scolaires sûres et accueillantes qui assurent également le bien-être de l'élève et cultivent des relations empreintes de respect. Il énumère neuf conditions que les écoles australiennes doivent veiller à remplir pour créer des communautés d'enseignement et d'apprentissage dont tous les membres se sentent et sont à tout instant en sécurité. Il répond aux défis nouveaux et émergents que sont notamment pour les établissements scolaires la sécurité et le harcèlement sur Internet et aux préoccupations communautaires.

Le Cadre adopte une approche de la sécurité et du bien-être à mettre en œuvre à l'échelle de l'établissement. Il décrit tout un ensemble de pratiques confirmées par l'expérience pour aider les écoles à prévenir les incidents liés au harcèlement, aux agressions, à la violence et aux brimades et à y faire face en prenant leurs responsabilités sur les questions de protection des enfants.

Un Manuel de l'enseignant donne d'utiles conseils sur la manière de mettre en œuvre le Cadre dans la pratique. Il comprend les sections suivantes :

- Outil d'audit permettant aux établissements de s'évaluer eux-mêmes au regard des neuf conditions définies par le Cadre national pour des écoles sûres et accueillantes
- Questions fréquemment posées concernant la sécurité et le bien-être des élèves
- Mesures clés et pratiques efficaces pour mettre en œuvre les neuf éléments du Cadre
- Les termes couramment utilisés et leur définition
- Ressources propres à faciliter la mise en œuvre du Cadre
- Tour d'horizon de la littérature sur la sécurité et le bien-être des élèves dans les écoles.

Aspects positifs

Contenu : Cette ressource traduit une approche holistique de l'éducation aux droits de l'homme qui se préoccupe non seulement de l'enseignement des droits de l'homme, mais aussi de l'environnement d'apprentissage dans son ensemble. Elle traite directement des questions relevant de l'éducation pour la diversité et la tolérance, telles que le harcèlement,

la violence et les brimades. L'application de cette stratégie aide les élèves à acquérir des compétences concrètes et à les mettre en pratique à l'école et au sein de la communauté.

Méthode : Le Cadre et le Manuel insistent sur la nécessité d'associer activement les élèves aux efforts pour créer un climat de sécurité et privilégient les approches fondées sur la coopération et la médiation par les pairs. Ils prêtent une attention particulière à l'inclusion de tous les élèves. Les termes sont définis dans une langue adaptée à l'âge des élèves, avec des définitions distinctes pour les adultes, les enfants et les adolescents. Les ressources sont conçues dans une optique à long terme, en ce sens que les compétences nouvellement acquises sont appliquées au sein de l'établissement et de la communauté.

Applicabilité : Le Manuel oriente les utilisateurs vers des ressources additionnelles. Étant donné son caractère général, le Cadre peut être aisément adapté à d'autres contextes.

Autres ressources C.6.

**Procurador de los Derechos Humanos de Guatemala
Derechos Humanos de Grupos Sociales Específicos
(Droits de l'homme de groupes sociaux particuliers)**

Pays	Guatemala
Sujet	droits de groupes sociaux particuliers
Groupe d'âge cible	école primaire (7-12 ans)
Catégorie	guide de l'enseignant
Langue(s)	espagnol
Année de publication	2011-2012
URL	http://www.pdh.org.gt/index.php?option=com_phocadownload&view=category&id=26:direccion-de-educacion-y-promocionwww.pdh.org.gt

Description

Ce guide complète deux autres manuels de l'enseignant intitulés *Nécessité d'une pédagogie des droits de l'homme* et *Droits de l'homme et organisation du programme d'études*. Il traite de l'enseignement des droits de l'homme de groupes sociaux particuliers, à savoir les enfants et les adolescents, les femmes et les populations autochtones.

Même s'il ne s'agit pas d'un cours, le guide présente quelques premières idées de sujets de débat et d'activités. En ce qui concerne les relations entre les genres, par exemple, il est proposé de demander aux élèves de relever les formulations discriminatoires dans leurs manuels de sciences sociales et de langue espagnole. Il est également suggéré d'organiser un jeu de rôles sur la vie familiale dans lequel les filles jouent les rôles traditionnellement assignés aux garçons et vice versa. Un groupe d'élèves observe le jeu. Ses remarques sont discutées par l'ensemble de la classe.

Tout en proposant quelques activités, le guide s'attache principalement à fournir aux enseignants des informations générales et des suggestions sur la manière d'élaborer des modules pédagogiques. Il encourage également les enseignants à vérifier si les manuels respectent les principes et valeurs des droits de l'homme, et à réfléchir aux moyens de faire en sorte que l'école tout entière applique ces valeurs et au rôle que chacun d'eux se devrait de jouer.

Aspects positifs

Contenu : Ce guide réunit des informations sur les droits de groupes sociaux particuliers et traite de ces droits de manière détaillée. Il combine des éléments philosophiques et juridiques et s'intéresse aussi aux aspects historiques et aux phénomènes sociaux contemporains.

Méthode : Les enseignants sont encouragés à vérifier si les manuels sont conformes aux principes et valeurs des droits de l'homme, et à se demander comment faire en sorte que l'identité et les droits des enfants soient respectés dans toute leur diversité au sein de la communauté scolaire. Quant aux activités, elles visent pour l'essentiel à rendre sensible aux élèves ce que signifie la discrimination et à leur faire mieux prendre conscience de l'influence des stéréotypes et de la discrimination dans leur vie quotidienne. Le rôle important de l'apprentissage par l'expérience est mis en relief.

Applicabilité : Le guide apporte aux enseignants de précieux éléments d'information. Les concepts complexes sont bien expliqués. Des parties du guide peuvent être adaptées aux besoins d'autres contextes.

Autres ressources C.7.

SchLAu NRW

Différents à plus d'un titre – Conseiller les adolescents dans leur quête d'une identité, de la sexualité et du respect

Pays	Allemagne
Sujet	identité sexuelle
Groupe d'âge cible	adolescents et jeunes adultes (13 ans et plus)
Catégorie	guide thématique
Langue(s)	anglais, allemand, français, italien, néerlandais
Année de publication	2004
URL	http://www.diversity-in-europe.org

Description

Ce manuel a été conçu comme un outil pour combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Il propose des conseils et diverses méthodes pour des séances de formation et de sensibilisation. La discrimination fondée sur l'orientation sexuelle y est comparée à la discrimination de caractère raciste.

Le manuel se compose de différents guides thématiques et d'une brochure comprenant une introduction, une partie théorique et une annexe. Les guides thématiques contiennent des informations plus détaillées sur certains sujets en rapport avec l'homosexualité. Ils sont organisés comme suit :

- Présentation d'une histoire : chaque thème est abordé par le biais d'une courte anecdote, qui éveille l'imagination et les émotions des élèves. Il est suggéré d'utiliser de telles histoires comme point de départ d'une discussion
- Cadre : cette section apporte des éléments de fond sur le thème considéré. Elle propose également des stratégies pour résoudre les problèmes mis en avant
- À garder à l'esprit : cette section aide l'enseignant à réfléchir à ses propres attitudes personnelles afin d'être à même de traiter de l'identité sexuelle avec plus d'objectivité.

Aspects positifs

Contenu : Il s'agit d'une ressource pédagogique détaillée sur la question de la discrimination fondée sur l'identité sexuelle qui remet en question les mythes et stéréotypes courants, ainsi que les normes sociales et le comportement personnel des élèves.

Méthode : La ressource utilise des approches variées, adaptées à différents styles d'apprentissage. Les élèves sont encouragés à débattre de leur propre expérience et à appliquer leurs connaissances antérieures. La pédagogie est fortement axée sur la vie réelle et apporte une attention particulière au risque de stigmatiser ou de blesser certains élèves.

Applicabilité : Des recommandations sont formulées concernant la manière de faire face aux remarques embarrassantes, à la présence de groupes divers et aux différences culturelles. Un glossaire aide les enseignants à définir les notions et expressions peu courantes. Les activités peuvent être aisément adaptées.

iii. Conclusion

Les ressources présentées dans cette section apportent d'utiles éclairages sur les méthodes d'apprentissage novatrices à utiliser pour combattre le racisme et promouvoir la diversité et la tolérance, et complètent les politiques et activités présentées dans les autres sections.

Les études de cas décrivent et analysent les modèles élaborés dans différentes écoles de l'Asie du Sud-Est. Bien que très variée, l'expérience de ces écoles peut aider à mettre en œuvre des activités et des approches similaires dans d'autres contextes et être par conséquent d'un précieux secours pour les enseignants et les décideurs. Le modèle IDD présente un intérêt particulier en raison du lien qu'il établit entre l'apprentissage de la diversité et de la tolérance et les échanges interculturels par-delà les frontières. L'étude de cas intitulée *Recherches pratiques sur les questions d'actualité : études sur les orientations mondiales dans les écoles du Japon* témoigne de ce que peut réaliser à lui seul un enseignant. *Combattre les préjugés raciaux, promouvoir la compréhension internationale* montre à quel point il est difficile de lever les préjugés et suggère quelques moyens d'obtenir des résultats positifs.

Les *Directives et stratégies pour l'éducation sur les relations ethno-raciales* proposent diverses approches méthodologiques qui, étant faciles à transposer et à adapter, peuvent être appliquées dans des contextes variés.

Le *Cadre national pour des écoles sûres* élaboré en Australie est particulièrement intéressant car il appréhende l'environnement scolaire comme un tout, d'où une vision très large de l'éducation aux droits de l'homme.

Les deux dernières ressources ont trait à un enseignement ayant pour objet des groupes sociaux particuliers ou visant à mieux faire comprendre les différences et les identités plurielles. Cela est fondamental pour l'instauration d'une culture des droits de l'homme dans laquelle tous les individus sont respectés et leur valeur reconnue.

3. Recommandations

Cette section présente des recommandations de nature à guider l'élaboration de nouvelles pratiques dans le domaine de l'éducation pour le rejet du racisme, la non-discrimination et la tolérance. Ces recommandations se fondent sur les pratiques sélectionnées et sont complétées par des éléments additionnels. Les documents dont les numéros figurent entre parenthèses peuvent servir d'exemples de la manière dont pourraient être appliquées les recommandations.

Contenu

Les recommandations ci-après ont pour objet de guider la prise de décisions concernant le contenu des matériels :

- Les matériels devraient articuler l'éducation pour le rejet du racisme avec l'éducation pour la diversité et la tolérance ; en effet, le racisme ne peut être éradiqué que si tous les individus ont une vision positive de la diversité et se montrent tolérants et respectueux à l'égard d'autrui, quelle que soit son identité (B.10.).
- Les matériels devraient couvrir toutes les dimensions de l'éducation aux droits de l'homme, de façon à contribuer au développement des connaissances et de la compréhension des élèves, de leurs valeurs et de leurs attitudes, et de leurs compétences (B.11., B.12.).
- Les matériels devraient combiner différentes approches des droits de l'homme – en particulier le point de vue historique, philosophique, politique et juridique – et montrer que ces différents éléments sont interdépendants et se renforcent les uns les autres. Ils devraient se référer aux normes et principes en matière de droits de l'homme reconnus sur le plan international (B.2., B.13.).
- Il convient de proposer des stratégies d'application pratique des compétences nouvellement acquises (à l'école et au sein de la communauté), de manière à pérenniser l'apprentissage (B.16., C.5.).

Méthode

Les recommandations ci-après ont pour objet de faciliter le choix des approches méthodologiques et pédagogiques :

- Il convient de veiller à ce que les matériels reflètent les principes et valeurs en matière de droits de l'homme, et répondent notamment aux quatre critères d'exercice du droit à l'éducation (disponibilité, accessibilité, acceptabilité et adaptabilité), et de s'assurer que la dignité de tous les élèves est respectée tout au long du processus d'apprentissage. Une attention particulière doit être apportée aux besoins et à la sensibilité des élèves considérés et/ou se considérant comme appartenant au groupe ciblé par le matériel (B.1., B.8., C.7.).
- Il importe de prendre en compte les besoins des différents groupes d'âge et styles d'apprentissage, en prêtant une attention particulière aux élèves ayant des besoins spéciaux (B.7., B.12.).
- Il convient d'identifier les préjugés et stéréotypes existants et d'en analyser les causes et les conséquences. On peut à cet effet étudier les chansons, histoires, contes de fées, films, etc. (C.4.) ou demander aux élèves d'être attentifs aux stéréotypes dans leur environnement familial, y compris les publicités (B.15.).

- Il est possible d'analyser les événements passés et de les comparer au présent en vue de mettre en évidence des points communs et de définir des stratégies pour combattre le racisme et autres tendances et phénomènes discriminatoires (B.9., B.14.).
- Les activités devraient prendre comme point de départ le contexte dans lequel vivent les enfants, pour aborder ensuite des thèmes et des phénomènes de société plus généraux (B.4., B.13.). S'appuyer sur les connaissances et l'expérience antérieures des élèves, et sur leur réflexion identitaire, ainsi que sur des discussions permettra de faire évoluer plus facilement leurs attitudes et leurs valeurs (B.17., B.9.).
- Les élèves devraient être associés autant que possible à la prise des décisions concernant les objectifs et les contenus de l'éducation pour le rejet du racisme, la tolérance et la diversité (C.3.).

Applicabilité

Les recommandations ci-après indiquent comment faciliter l'utilisation des ressources pédagogiques :

- Les matériels devraient être accompagnés d'un guide de l'enseignant donnant des conseils sur la manière d'enseigner le rejet du racisme, la diversité et la tolérance. Ce guide devrait notamment expliquer comment répondre aux remarques racistes ou blessantes lorsque l'on traite du racisme, comment assurer l'inclusion de tous les élèves et comment faire pour éviter de renforcer les stéréotypes et les préjugés. Plus généralement, le guide de l'enseignant devrait encourager des méthodes de gestion de la classe et des pratiques pédagogiques conformes aux valeurs et aux principes des droits de l'homme (B.2., B.8., B.10., C.6., C.7.).
- Les matériels devraient contenir des indications à l'adresse des enseignants sur la manière d'intégrer les activités proposées dans l'ensemble du processus d'enseignement et d'apprentissage (comme un sujet distinct ou comme un élément d'autres matières) et sur l'influence que peuvent exercer l'une sur l'autre la réflexion sur le racisme, la diversité et la tolérance et l'acquisition d'autres compétences générales (B.6.).
- Les enseignants devraient être préparés à l'utilisation des matériels dans le cadre ordinaire de leur formation initiale et de leur perfectionnement en cours d'emploi.
- Il est recommandé de concevoir les activités de telle manière qu'elles puissent être mises en œuvre séparément (en tant qu'activités courtes) ou conjointement (dans le cadre d'un programme d'études complet) selon les besoins et les contraintes (A.1., B.8.). Les matériels devraient comprendre des activités courtes, susceptibles d'être utilisées comme catalyseurs et d'être intégrées dans les programmes d'études, même très chargés (B.5., B.7.).
- Les matériels devraient proposer des définitions des principaux termes qui y sont utilisés, adaptées aux différents groupes d'âge (C.5.).
- Il conviendrait de mettre à la disposition des enseignants et des élèves des outils pratiques d'évaluation des activités, qui ne se limitent pas à de simples tests des connaissances, mais couvrent toutes les dimensions de l'éducation aux droits de l'homme (C.4., B.5., C.2.).

Processus

Les recommandations ci-après ont pour objet l'élaboration de nouveaux matériels :

- L'élaboration des matériels devrait être un processus auquel sont invités à participer les élèves, les enseignants et les autres parties intéressées.
- Les matériels devraient être préalablement testés dans un environnement similaire à celui dans lequel ils seront utilisés, puis adaptés si nécessaire.
- Les matériels devraient être évalués dans le cadre de recherches indépendantes.
- L'élaboration de nouveaux matériels, de même que l'examen ou l'adaptation des matériels existants, devraient s'appuyer sur des recherches indépendantes concernant l'éducation pour le rejet du racisme, la diversité et la tolérance.

4. Notes

La réalisation de cette étude a été une expérience à la fois difficile et gratifiante. Voici quelques réflexions sur la manière dont a été conduit l'inventaire et sur son déroulement.

Les pratiques qui nous ont été communiquées sont de bonne qualité et couvrent un large éventail de thèmes et d'approches. Sélectionner les « bonnes pratiques » n'a donc pas été chose aisée.

La grille de critères a été élaborée avant la collecte de matériels et s'est révélée utile pour l'analyse des matériels ainsi réunis. Néanmoins, certains des critères ont été révisés et affinés à l'issue d'une première série d'évaluations et à la lumière des commentaires des membres du Groupe consultatif.

De plus, il a été décidé de définir des indicateurs pour chaque critère de manière à en assurer une application constante et cohérente. La version finale de la grille de critères et des indicateurs correspondants est présentée à la Section 1.B.

Malgré le caractère détaillé de la grille de critères et des indicateurs correspondants, il a parfois été difficile d'évaluer les pratiques au regard de chacun des critères, car certaines d'entre elles ne s'y prêtaient pas totalement et auraient nécessité l'application d'autres critères. Ces exceptions sont signalées dans l'Annexe B.

5. Conclusion

La présente étude de cartographie constitue un tour d'horizon des pratiques et des politiques en matière d'éducation contre le racisme, la discrimination et l'intolérance mises en œuvre dans le monde.

Ses conclusions peuvent être utilisées principalement de deux façons. Premièrement, l'étude décrit chaque pratique et en signale les points forts. Elle représente ainsi pour les éducateurs un utile recueil de matériels dont ils pourront s'inspirer pour intégrer dans leur enseignement l'éducation contre le racisme et la discrimination et pour la tolérance.

Deuxièmement, l'étude présente des recommandations pour l'élaboration de futures pratiques pédagogiques dans le domaine de l'éducation contre le racisme et la discrimination et pour la tolérance. En ce sens, elle pourra notamment éclairer les nouvelles activités lancées par l'UNESCO dans le cadre du projet « Enseigner le respect pour tous », y compris la conception de nouveaux outils didactiques.

Bibliographie

Publications

- ❖ Alfredsson, Gudmundur. (2001): The Right to Human Rights Education. In A. Eide/C. Krause/A. Rosas (eds.): Economic, Social and Cultural Rights. A Textbook. Martinus Nijhoff Publishers, Dordrecht; pp. 273-288.
- ❖ Arigatou Foundation/Interfaith Council on Ethics Education for Children/Global Network of Religions for Children/UNESCO/UNICEF (2008): Learning to Live Together. An Intercultural and Interfaith Programme on Ethics Education. ATAR Roto Presse S.A., Geneva, Switzerland.
- ❖ Council of Europe (2007): Compasito. Manual on Human Rights Education for Children. Directorate of Youth and Sport of the Council and Europe, Budapest, Hungary.
- ❖ Decaux, Emmanuel. (2010): The Draft UN Declaration on Human Rights Education and Training as a Work in Progress. In Journal of Human Rights Education 2 (1); pp. 2-7.
- ❖ Decaux, Emmanuel. (2010) : L'Avant-Projet de Déclaration des Nations Unies sur l'Éducation et la Formation aux Droits de l'Homme. In P.G. Kirchsclaeger/T. Kirchsclaeger (eds.): Menschenrechte und Digitalisierung des Alltags. Stämpfli Verlag, Bern; pp. 37-47.
- ❖ Human Rights Education and Human Rights Treaties (www.ohchr.org and www.ohchr.org/EN/PublicationsResources/Pages/TrainingEducation.aspx)
- ❖ Kirchsclaeger, Peter G./Kirchsclaeger, Thomas (2009): Answering the “What”, the “When”, the “Why” and the “How”: Philosophy-Based and Law-Based Human Rights Education. In Journal of Human Rights Education , 1(1); pp. 26-36.
- ❖ Kirchsclaeger, Peter G. (2011): Human Rights Education as an Important Instrument for Realizing Human Rights. The Draft UN Declaration on Human Rights Education and Training. In Human Rights Osaka 96 (3); pp. 12-13.
- ❖ Lohrenscheit, Claudia (2004). Das Recht auf Menschenrechtsbildung. Grundlagen und Ansätze einer Pädagogik der Menschenrechte. IKO-Verlag, Frankfurt/Main.
- ❖ Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR) (1999): The Right to Human Rights Education: A compilation of provisions of international and regional instruments dealing with human rights education. United Nations, New York and Geneva.
- ❖ OSCE/ODIHR (4. April 2012): Draft Guidelines on Human Rights Education for Secondary School Systems (confidential; for internal use only).
- ❖ OSCE-ODIHR/CoE/OHCHR/UNESCO (2009): Human Rights Education in the School of Systems of Europe, Central Asia and North America: A Compendium of Good Practices. OSCE Office for Democratic Institutions and Human Rights (ODIHR), Warsaw, Poland.
- ❖ Tibbitts, Felisa/Kirchsclaeger, Peter G. (2010): Perspectives of Research on Human Rights Education. In Journal of Human Rights Education 2 (1); pp. 8-29.

- ❖ UNESCO (2008): UNESCO'S Work on Education for Peace and Non-Violence. Building Peace through Education.
- ❖ UNESCO (2006): International Coalition of Cities against Racism. Discussion Papers Series. European Training and Research Centre for Human Rights and Democracy, Graz, Austria.
- ❖ United Nations (1998). The United Nations Decade for Human Rights Education 1995-2004. Lessons for Life.
- ❖ United Nations (1999): Right to Human Rights Education. A Compilation of Provisions of International and Regional Instruments Dealing with Human Rights Education. United Nations, New York.
- ❖ United Nations (2003): Promotion and Protection of Human Rights: Information and Education. Study on the follow-up to the United Nations Decade for Human Rights Education (1995-2004). United Nations, Geneva.
- ❖ United Nations (2004): Promotion and Protection of Human Rights: Information and Education. United Nations Decade for Human Rights Education (1995-2004): Report on achievements and shortcomings of the Decade and on future United Nations activities in this area. United Nations, Geneva.
- ❖ United Nations (2009): International Year of Human Rights Learning. United Nations, New York.
- ❖ United Nations (2010): Final evaluation of the implementation of the first phase of the World Programme for Human Rights Education. United Nations, Geneva.

Declarations/Conventions/Treaties

- ❖ African (Banjul) Charter on Human and People's Rights (ACHPR), 27 June 1981
- ❖ American Convention on Human Rights "Pact of San Jose, Costa Rica" (ACHR), 18 July 1978
- ❖ Arab Charter on Human Rights (ArCHR) 22 May 2004
- ❖ Convention on the Rights of the Child (CRC), 20 November 1989
- ❖ European Convention for the Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms (incl. Protocol 1) (ECHR), 4 November 1950
- ❖ International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination (CERD), 21 December 1965
- ❖ International Covenant on Civil and Political Rights (ICCPR), 16 December 1966
- ❖ International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights (ICESCR), 16 December 1966
- ❖ United Nations Declaration on Human Rights Education and Training (UNDHRET), 19 December 2011
- ❖ Universal Declaration of Human Rights (UDHR), 10 December 1948

Annexe A : Sélection des pays

1. Participation à la première phase (2005-2009) du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme¹

Maroc	Sénégal	Afrique du Sud	Tunisie	Brésil	Guatemala	États-Unis	Inde	Indonésie	Japon	Qatar	Allemagne	Italie	Fédération de Russie	Royaume-Uni	Australie	Fidji
Oui	Oui (communications présentées par deux entités différentes)	Oui*	Oui*	Non	Oui	Non	Oui*	Oui	Oui	Oui (communications présentées par deux entités différentes)	Oui	Oui*	Oui	Oui	Oui	Non

Avec* : Liste des gouvernements qui ont présenté des informations sur les initiatives nationales concernant l'éducation aux droits de l'homme dans un contexte autre que l'établissement du présent rapport

Sans* : Liste des gouvernements qui ont répondu au questionnaire d'évaluation

2. Cadre juridique

Ratification de traités internationaux

	Maroc	Sénégal	Afrique du Sud	Tunisie	Brésil	Guatemala	États-Unis	Inde	Indonésie	Japon	Qatar	Allemagne	Italie	Fédération de Russie	Royaume-Uni	Australie	Fidji
ICESCR	Oui	Oui	Non (signature seulement)	Oui	Oui	Oui	Non (signature seulement)	Oui	Oui	Oui	No	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
CRC	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non (signature seulement)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
CERD	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

ICESCR : Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

CRC : Convention relative aux droits de l'enfant

CERD : Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale²

¹ Assemblée générale des Nations Unies (août 2010) : **Évaluation finale de la mise en œuvre de la première phase du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme.**

² Collection des traités des Nations Unies : treaties.un.org

Ratification de traités régionaux

Afrique et États arabes

	Maroc	Sénégal	Afrique du Sud	Tunisie	Qatar
AChHPR	Non	Oui	Oui	Oui	-
ArCHR	Non	-	-	Non	Oui

AChHPR : Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Charte de Banjul)³

ArCHR : Charte arabe des droits de l'homme 2004⁴

Amérique

	Brésil	Guatemala	États-Unis
ACHR	Oui	Oui	Non (signature seulement)

ACHR : Convention américaine relative aux droits de l'homme « Pacte de San José », Costa Rica⁵

Europe

	Allemagne	Italie	Fédération de Russie	Royaume-Uni
ECHR	Oui	Oui	Oui	Oui
ECHR Protocole 1	Oui	Oui	Oui	Oui
ESC	Oui	Oui	Oui	Oui
ESC (révisée)	Non (signature seulement)	Oui	Oui	Non (signature seulement)

ECHR : Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et Protocole 1 additionnel à la Convention⁶

ESC : Charte sociale européenne⁷

ESC (révisée) : Charte sociale européenne (révisée)⁸

³ www.claiminghumanrights.com.

⁴ www.humandroits.ch.

⁵ www.oas.org.

⁶ conventions.coe.int.

⁷ www.coe.int.

⁸ conventions.coe.int.

3. Statistiques

Accès à l'éducation

	Maroc	Sénégal	Afrique du Sud	Tunisie	Brésil	Guatemala
Taux net ajusté de scolarisation dans l'enseignement primaire, total 2010	--	--	--	--	--	--
Taux de scolarisation net dans l'enseignement primaire, 2007-2010	Garçons : 92 % Filles : 88 %	Garçons : 74 % Filles : 76 %	Garçons : 89 % Filles : 90 %	--	Garçons : 96 % Filles : 94 %	Garçons : 98 % Filles : 95 %
Taux de scolarisation net dans l'enseignement secondaire, total tous programmes, 2010	--	--	--	--	--	--
Taux de scolarisation net dans l'enseignement secondaire, 2007-2010	--	--	--	--	Garçons : 78 % Filles : 85 %	--
Taux net de fréquentation scolaire dans l'enseignement primaire, 2005-2010	Garçons : 91 % Filles : 88 %	Garçons : 58 % Filles : 59 %	Garçons : 80 % Filles : 83 %	Garçons : 95 % Filles : 93 %	Garçons : 95 % Filles : 95 %	--
Taux net de fréquentation scolaire dans l'enseignement secondaire, 2005-2010	Garçons : 39 % Filles : 36 %	Garçons : 20 % Filles : 16 %	Garçons : 41 % Filles : 48 %	--	Garçons : 74 % Filles : 80 %	Garçons : 41 % Filles : 39 %
Taux d'alphabétisme des jeunes (15-24 ans), 2005-2010	Garçons : 87 % Filles : 72 %	Garçons : 74 % Filles : 56 %	Garçons : 97 % Filles : 98 %	Garçons : 98 % Filles : 96 %	Garçons : 97 % Filles : 99 %	Garçons : 89 % Filles : 84 %
Dépenses publiques d'éducation en % du total des dépenses gouvernementales : Enseignement primaire	9,1 % (2008)	10,4 % (2009)	8,2 % (2010)	6,3 % (2008)	5,4 % (2009)	6,8 % (2005)
Dépenses publiques d'éducation en % du total des dépenses gouvernementales : Enseignement secondaire	11,1 % (2008)	7,4 % (2009)	6,0 % (2010)	10,8 % (2008)	7,5 % (2009)	1,7 % (2005)

	États-Unis	Inde	Indonésie	Japon	Qatar	Allemagne
Taux net ajusté de scolarisation dans l'enseignement primaire, total 2010	--	--	--	100%	96%	100%
Taux de scolarisation net dans l'enseignement primaire, 2007-2010	Garçons : 91 % Filles : 93 %	Garçons : 97 % Filles : 94 %	--	--	--	--
Taux de scolarisation net dans l'enseignement secondaire, total tous programmes, 2010	--	--	--	--	83 %	--
Taux de scolarisation net dans l'enseignement secondaire, 2007-2010	Garçons : 87 % Filles : 89 %	--	Garçons : 69 % Filles : 68 %	Garçons : 98 % Filles : 99 %	--	--
Taux net de fréquentation scolaire dans l'enseignement primaire, 2005- 2010	--	Garçons : 85 % Filles : 81 %	Garçons : 98 % Filles : 98 %	--	--	--
Taux net de fréquentation scolaire dans l'enseignement secondaire, 2005-2010	--	Garçons : 59 % Filles : 49 %	Garçons : 57 % Filles : 59 %	--	--	--
Taux d'alphabétisme des jeunes (15-24 ans), 2005-2010	--	Garçons : 88 % Filles : 74 %	Garçons : 100 % Filles : 99 %	--	--	--
Dépenses publiques d'éducation en % du total des dépenses gouvernementales : Enseignement primaire	4,4 % (2009)	3,9 % (2003)	7,6 % (2010)	3,3 % (2008)	2,7 % (2009)	1,4 % (2008)
Dépenses publiques d'éducation en % du total des dépenses gouvernementales : Enseignement secondaire	4,9 % (2009)	4,5 % (2003)	4,2 % (2010)	3,5 % (2008)	2,3 % (2009)	4,8 % (2008)

	Italie	Fédération de Russie	Royaume-Uni	Australie	Fidji
Taux net ajusté de scolarisation dans l'enseignement primaire, total 2010 ⁹	--	--	--	--	--
Taux de scolarisation net dans l'enseignement primaire, 2007-2010 ¹⁰	Garçons : 100 % Filles : 99 %	Garçons : 94 % Filles : 95 %	Garçons : 100 % Filles : 100 %	Garçons : 97 % Filles : 98 %	Garçons : 92 % Filles : 92 %
Taux de scolarisation net dans l'enseignement secondaire, total tous programmes, 2010 ¹¹	--	--	--	--	--
Taux de scolarisation net dans l'enseignement secondaire, 2007-2010 ¹²	Garçons : 94 % Filles : 95 %	--	Garçons : 92 % Filles : 95 %	Garçons : 87 % Filles : 88 %	--
Taux net de fréquentation scolaire dans l'enseignement primaire, 2005-2010 ¹³	--	--	--	--	--
Taux net de fréquentation scolaire dans l'enseignement secondaire, 2005-2010 ¹⁴	--	--	--	--	--
Taux d'alphabétisme des jeunes (15-24 ans), 2005-2010 ¹⁵	Garçons : 100 % Filles : 100 %	Garçons : 100 % Filles : 100 %	--	--	--
Dépenses publiques d'éducation en % du total des dépenses gouvernementales : Enseignement primaire ¹⁶	2,3 % (2009)	n.d.	3,5 % (2009)	4,5 % (2008)	n.d.
Dépenses publiques d'éducation en % du total des dépenses gouvernementales : Enseignement secondaire ¹⁷	3,9 % (2009)	n.d.	5,5 % (2009)	5,0 % (2008)	n.d.

⁹ Institut de statistique de l'UNESCO.

¹⁰ Statistiques de l'UNICEF - Information par pays et programmes spéciaux.

¹¹ Institut de statistique de l'UNESCO.

¹² Statistiques de l'UNICEF - Information par pays et programmes spéciaux.

¹³ Statistiques de l'UNICEF - Information par pays et programmes spéciaux.

¹⁴ Statistiques de l'UNICEF - Information par pays et programmes spéciaux.

¹⁵ Statistiques de l'UNICEF - Information par pays et programmes spéciaux.

¹⁶ Institut de statistique de l'UNESCO.

¹⁷ Institut de statistique de l'UNESCO.

Travail des enfants

	Maroc	Sénégal	Afrique du Sud	Tunisie	Brésil	Guatemala	États-Unis	Inde	Indonésie	Japon	Qatar	Allemagne	Italie	Fédération de Russie	Royaume-Uni	Australie	Fidji
Pourcentage d'enfants au travail ¹⁸	8 %	22 %	n.d.	n.d.	3 %	21 %	n.d.	12 %	7 %	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

4. Système éducatif

Maroc	Sénégal	Afrique du Sud	Tunisie	Brésil	Guatemala	États-Unis	Inde
Centralisé	Centralisé	Le gouvernement central définit un cadre national en matière de politique scolaire, mais la gestion administrative est du ressort des provinces.	Centralisé	Décentralisé	Centralisé	Décentralisé	Le gouvernement central et les gouvernements des États exercent conjointement le contrôle du système éducatif. Les gouvernements des États disposent de certaines latitudes dans l'organisation de l'éducation, dans les limites du cadre national.

Indonésie	Japon	Qatar	Allemagne	Italie	Fédération de Russie	Royaume-Uni	Australie	Fidji
Centralisé	Système éducatif centralisé en cours de décentralisation.	Centralisé	Décentralisé	Centralisé	Centralisé pour l'essentiel : les autorités régionales réglementent l'éducation sur le territoire relevant de leur compétence, dans le cadre de la loi fédérale.	Chacune des nations du Royaume-Uni a un système éducatif distinct, placé sous le contrôle d'un gouvernement distinct : le Gouvernement du Royaume-Uni est compétent pour l'Angleterre et les Gouvernements de l'Écosse, du pays de Galles et de l'Irlande du Nord le sont respectivement pour les	Décentralisé	Le système éducatif de Fidji relève de l'autorité du gouvernement, mais la plupart des écoles sont gérées soit par un comité local, soit par une seule communauté raciale.

¹⁸ Statistiques de l'UNICEF – Information par pays et programmes spéciaux.

						trois autres territoires.		
--	--	--	--	--	--	---------------------------	--	--

5. Exercice du droit à l'éducation : missions du Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation (résumés)

Maroc, décembre 2006

« Le Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation s'est rendu au Maroc du 27 novembre au 5 décembre 2006 afin d'évaluer le degré de réalisation du droit à l'éducation. La mission a été axée sur la collecte sur le terrain de renseignements relatifs aux politiques adoptées pour donner effet à ce droit, aux obstacles rencontrés, à la situation du droit à l'éducation dans les zones rurales et au degré de réalisation du droit à l'éducation pour les groupes d'enfants les plus vulnérables.

Le Rapporteur spécial a constaté que des progrès importants avaient été accomplis en matière d'éducation grâce aux réformes entreprises et aux efforts déployés par le Maroc au cours des dernières décennies dans les domaines institutionnel, législatif et budgétaire. Ainsi, le taux de scolarisation dans le primaire a atteint 93 % en 2006, contre 40 % dans les années 1960, et on a observé une extension sensible de la couverture éducative primaire, un recul de l'analphabétisme et la construction d'infrastructures qui ont facilité l'accès à l'éducation et l'amélioration du fonctionnement des écoles. Le Rapporteur spécial accueille de même favorablement la détermination politique du Maroc, concrétisée par la Charte nationale d'éducation et de formation (la Charte), l'introduction progressive de la langue et de la culture amazighes dans les écoles et l'incorporation dans le programme d'enseignement d'une éducation aux droits de l'homme. Le Rapporteur spécial note qu'au Maroc les principes fondamentaux de l'enseignement sont, comme l'établit la Charte, les valeurs islamiques et le concept de citoyenneté, ainsi que l'interaction entre le patrimoine culturel marocain et les principes universels des droits de l'homme.

La Charte, qui a été élaborée par une commission mixte multidisciplinaire, vise à adapter l'enseignement marocain aux normes internationales.

La mise à la disposition de la population de services de base, comme l'approvisionnement en eau potable, l'électricité et l'assainissement, constitue un grand défi auquel le Maroc doit faire face, avant tout dans les zones rurales, car ces services ont des incidences considérables sur la réalisation du droit à l'éducation, au même titre que la lutte contre l'abandon scolaire, contre l'analphabétisme et contre la non-inclusion des enfants handicapés, des enfants des rues et des travailleurs enfants dans le système éducatif.

Le Rapporteur spécial considère que le Gouvernement marocain doit redoubler d'efforts en faveur de la généralisation et de la gratuité de l'enseignement afin que les enfants des familles économiquement vulnérables n'éprouvent pas de difficultés à accéder à une éducation de qualité et culturellement adaptée.

L'accroissement sensible de la dotation budgétaire et le renforcement de la protection des droits de l'homme observés ces vingt dernières années traduisent néanmoins l'engagement croissant du pays en faveur d'une protection efficace du droit à l'éducation. »¹⁹

Sénégal, mai 2011

« Le Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation a effectué une visite au Sénégal du 8 au 14 janvier 2010 afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du droit à l'éducation. À cette fin, il s'est concentré sur les cadres légal et institutionnel de l'éducation, sur le financement et la qualité de l'éducation, sur l'accès à celle-ci ainsi que sur la situation des établissements d'enseignement privé et d'enseignement religieux. Le Rapporteur spécial a constaté que des progrès importants avaient été accomplis dans les domaines de

¹⁹ Assemblée générale (mai 2008): Mission au MAroc (novembre-décembre 2006).

l'éducation, notamment pour ce qui est d'universaliser l'accès à l'instruction primaire, et de la parité entre filles et garçons. Il reconnaît aussi que les dépenses publiques consacrées à l'éducation ont considérablement augmenté au cours des dernières années.

Malgré ces avancées, le Rapporteur spécial note qu'il reste beaucoup à faire pour mettre pleinement en œuvre le droit à l'éducation. Les exigences de qualité constituent un défi majeur à relever. Il se déclare en particulier préoccupé par l'expansion de l'enseignement privé en dehors de toute réglementation, pourtant nécessaire, et par les conditions inacceptables qui règnent au sein des écoles coraniques (*daraas*) traditionnelles. Après analyse de l'état de l'éducation et des entraves constatées à la mise en œuvre du droit à l'éducation, le Rapporteur spécial émet plusieurs recommandations visant à moderniser la législation dans le domaine de l'éducation, à établir une base juridique en vue de favoriser un investissement soutenu dans l'éducation, à mettre fin à l'exclusion et aux inégalités des chances dans l'éducation et assurer un environnement scolaire protecteur aux filles, à préserver l'intérêt de tous envers l'éducation, à valoriser l'enseignement technique et la formation professionnelle, à moderniser les *daaras* et à s'attaquer à toutes les formes d'exploitation des enfants. »²⁰

Guatemala, juillet 2008

« M. Vernor Muñoz Villalobos, Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation, s'est rendu au Guatemala du 20 au 28 juillet 2008. Durant sa mission, il a examiné la situation du droit à l'éducation en prenant en considération les différents niveaux d'éducation, c'est-à-dire l'éducation préscolaire, primaire, secondaire et supérieure.

Dans le présent rapport, le Rapporteur spécial analyse les principales caractéristiques du système éducatif guatémaltèque du point de vue de l'organisation, de la couverture, de l'infrastructure, des dépenses publiques et de la politique du gouvernement actuel, ainsi que les divers programmes spéciaux tels que l'éducation bilingue interculturelle, le Programme national d'autogestion pour le développement de l'éducation (PRONADE) et le Comité national d'alphabétisation (CONALFA).

Le Rapporteur spécial a pu également constater que divers problèmes touchent le système éducatif. Il note avec préoccupation la faiblesse de l'investissement dans l'éducation, qui représente quelque 2 % du PIB (le moins élevé de la région), et le fait que le droit à l'éducation des peuples autochtones s'est réduit dans la pratique à la question du bilinguisme, les langues autochtones étant enseignées uniquement aux élèves des trois premières années de l'enseignement primaire dans un très petit nombre d'écoles publiques et seulement dans quelques langues.

Le Rapporteur spécial relève également la tendance à la privatisation de l'éducation, qui va à l'encontre du principe de gratuité établi, et le fait que 80 % de l'éducation secondaire est sous la coupe de collèges privés, d'où l'impossibilité de garantir à tous une éducation de base diversifiée.

Le Rapporteur spécial estime que le Gouvernement guatémaltèque doit veiller à accroître l'investissement dans l'éducation et à dégager un consensus politique national afin que l'État dispose d'un budget approprié qui lui permette de s'acquitter de son obligation en la matière. Il appuie le plan de régularisation des maîtres n'emargeant pas au budget et du PRONADE, ainsi que la création de nouveaux postes. Il recommande également, entre autres, d'augmenter le budget prévu pour l'éducation bilingue interculturelle proportionnellement à la population visée, de renforcer la participation du Vice-Ministre de l'éducation interculturelle bilingue et d'asseoir les principes du multiculturalisme, de l'interculturalisme et du

²⁰ Assemblée générale (mai 2011) : Mission au Sénégal.

multilinguisme de façon que les caractéristiques des communautés autochtones soient représentées. »²¹

États-Unis d'Amérique, octobre 2001

« La Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation s'est rendue aux États-Unis d'Amérique du 24 septembre au 10 octobre 2001. Sa mission a acquis une importance nouvelle au lendemain des attentats du 11 septembre. La reconnaissance accrue du besoin de « fédéraliser » la protection de la sécurité publique et les allocations qui lui sont consacrées témoigne d'un important changement de paradigme, dont on ne connaît pas encore l'effet sur la concrétisation de nombreux engagements tendant à garantir à tous les enfants une éducation d'excellente qualité.

Au nombre des questions essentielles figuraient la réalisation progressive du droit à l'éducation, avec le souci d'en assurer l'exercice sans discrimination, l'expérience acquise en matière de lois tendant à faire appliquer ce droit, et les liens entre politique intérieure et politique étrangère. À Washington D.C., au Mississippi, dans le Kansas et à New York, la Rapporteuse spéciale a rencontré de très nombreux acteurs de l'éducation et des droits de l'homme, et a également visité des écoles dans le cadre de sa mission.

L'enseignement public trouve son origine dans le modèle de l'école primaire du XIX^e siècle, concept fondateur de toutes les initiatives de scolarisation universelle et moyen prometteur de promouvoir l'autosuffisance économique. Quel que soit son degré de succès, la « scolarisation à l'école publique » de tous les enfants n'est toutefois pas allée de pair avec l'inclusion universelle, et les deux revendications seront reprises plus tard par le mouvement pour les droits civils des années 1960. Mettre fin à la transmission des privilèges et des handicaps d'une génération à l'autre reste un défi, dont témoignent les inégalités en matière d'éducation, l'exclusion économique et les disparités sur le plan des financements. Les visites effectuées par la Rapporteuse spéciale dans des écoles du Mississippi et de New York sont venues rappeler que la pauvreté des enfants demeure un problème grave aux États-Unis. L'importance de l'approche des droits de l'homme est encore mise en relief par le rôle manifeste de l'origine raciale et du genre dans l'exclusion économique.

Si la politique intérieure façonne l'avenir de l'éducation à l'échelon national, le rôle prééminent des États-Unis dans la définition des politiques internationales a transposé bon nombre d'enjeux locaux au niveau mondial. Les problèmes mêmes qui dominent l'agenda mondial s'observent aussi aux États-Unis. Ils vont de la nécessité de prendre en compte la portée et l'importance du genre jusqu'aux implications budgétaires du droit à l'éducation, en passant par la distinction entre l'éducation en tant que service public gratuit et en tant que service dont il est fait librement commerce.

Les effets conjugués de l'autonomie locale et des disparités en matière de financement de l'éducation, l'absence de garanties de l'égalité des droits sous la forme de mesures correctives, et le fait que l'éducation est à la merci des processus politiques et des engagements budgétaires qui en résultent ne sont pas de bon augure pour le plein exercice du droit à l'éducation. De plus, la non-reconnaissance des droits de l'enfant empêche que celui-ci soit traité comme sujet du droit à l'éducation.

Le regain d'intérêt pour l'idéal de l'école publique semble particulièrement pertinent au lendemain du 11 septembre. Alors que l'effort de guerre aggrave la récession économique, certains parallèles historiques s'imposent, en particulier avec le fort soutien que les États-Unis ont apporté à la défense des droits économiques, sociaux et culturels inscrits dans la

²¹ Assemblée générale (avril 2009) : Mission au Guatemala (juillet 2008).

Déclaration universelle des droits de l'homme après la Grande Dépression et la Deuxième Guerre mondiale. »²²

Indonésie, juillet 2002

« La Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation a effectué sa mission en Indonésie du 1^{er} au 7 juillet 2002, à l'invitation du gouvernement de ce pays. Le présent rapport donne un aperçu des changements qui ont eu une incidence à l'époque sur l'éducation et sur les droits de l'homme. La Rapporteuse spéciale a été encouragée par la réponse prompte et positive du Gouvernement indonésien à son projet de rapport et se réjouit à l'avance du suivi de ce rapport. Dans ses recommandations au gouvernement et aux institutions internationales, elle suggère le développement participatif d'une stratégie de l'éducation fondée sur les droits afin d'associer lutte contre la pauvreté, rétablissement de la paix et prise en compte systématique de l'égalité des sexes.

L'Indonésie a connu de nombreux troubles au cours de la dernière décennie et doit faire face actuellement à une grave crise économique. Néanmoins, la priorité accordée à l'éducation apparaît dans un amendement à la Constitution prévoyant l'allocation de 20 % des crédits budgétaires à l'éducation, une nouvelle loi sur l'éducation en voie d'achèvement, la modification en cours des programmes d'enseignement et le fait que le financement et la fourniture des services d'enseignement obligatoire incomberont désormais aux autorités locales.

La Rapporteuse spéciale a analysé la réalisation progressive du droit à l'éducation dans le cadre de son programme, qui structure les obligations des gouvernements en matière de droit à l'éducation en quatre points : dotations, accessibilité, acceptabilité et adaptabilité. Un examen approfondi de la nature et de la portée des obligations de l'Indonésie en matière de droits de l'homme dans le domaine de l'éducation est nécessaire, compte tenu de la coexistence de l'enseignement public et privé, et de l'enseignement religieux et laïc, de la dichotomie des frais de scolarité, qui sont à la fois interdits et autorisés, de la division verticale et horizontale des responsabilités en ce qui concerne le financement de l'éducation et de l'existence de deux catégories d'enseignants, les fonctionnaires et les « contractuels ». En outre, le fait que l'éducation est à la fois un service public gratuit et un service commercial a ajouté à la confusion qui entoure les obligations du gouvernement en matière de droits de l'homme dans le domaine de l'éducation.

En raison de l'absence d'enregistrement des naissances et de statistiques désagrégées, il est impossible de connaître les obstacles qui empêchent les enfants de jouir de leurs droits, y compris du droit à l'éducation. Le coût de la scolarisation, conjugué à la pauvreté, est un obstacle majeur. La ratification par l'Indonésie de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale souligne le besoin urgent d'un enregistrement statistique du type de discrimination exercée, particulièrement en raison de son lien connu avec les conflits. Une politique fondée sur les droits s'impose pour reconnaître formellement la diversité tout en protégeant tous ceux qui peuvent être qualifiés de différents contre la discrimination et la victimisation. Les obligations de l'Indonésie en matière d'élimination – et non seulement d'interdiction – de toutes les formes de discrimination devraient être prises en compte dans la réforme de l'éducation.

La principale recommandation consiste en l'élaboration immédiate d'une stratégie de l'éducation fondée sur les droits, un plan permettant de spécifier les objectifs clés de l'éducation, de définir les sources d'action et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, d'identifier les priorités, notamment l'élimination des obstacles financiers,

²² Conseil économique et social (janvier 2002) : Mission aux États-Unis d'Amérique (septembre-octobre 2001).

d'attribuer les responsabilités et d'indiquer les institutions à désigner et les procédures à appliquer pour assurer le suivi et l'application du droit à l'éducation. »²³

Allemagne, février 2006

« Le Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation, M. Vernor Muñoz, s'est rendu en Allemagne du 13 au 21 février 2006. Le Rapporteur spécial est reconnaissant au Gouvernement allemand de l'avoir invité et remercie tous ceux avec qui il s'est entretenu pendant sa visite.

Au cours de sa mission, le Rapporteur spécial a analysé la jouissance du droit à l'éducation en tenant compte de quatre thèmes transversaux : 1) l'incidence du système fédéral allemand ; 2) la réforme du système éducatif entreprise au vu des résultats du Programme international de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour le suivi des acquis des élèves (programme PISA) ; 3) la structure du système éducatif ; et 4) la mutation dans la conception des migrations, alliée aux changements démographiques et aux facteurs socioéconomiques.

La Constitution de l'Allemagne reconnaît aux *Länder* (les États fédérés) une compétence quasi totale en matière d'éducation. Chaque *Land* jouit de pouvoirs étendus pour traiter les questions relatives à l'éducation, conformément aux lois adoptées par son Parlement. Par conséquent, le système éducatif allemand n'est pas unifié, les structures variant d'un *Land* à l'autre. Au niveau fédéral, différents organismes sont chargés de certaines tâches liées aux débats sur la politique générale et à la coordination nationale. L'un des plus importants est la Conférence permanente des ministres de l'éducation et des affaires culturelles des *Länder*, qui assure la coordination entre les *Länder* ainsi qu'entre ces derniers et les autorités fédérales, et qui est chargée des politiques sur l'éducation, la recherche et la culture et des formations spécialisées. L'administration de l'éducation est supervisée conjointement par le Gouvernement central et par les autorités locales autonomes, ce qui limite l'autonomie des établissements scolaires.

Par ailleurs, plusieurs études réalisées dans le cadre du programme PISA ont mis en lumière une forte corrélation entre les résultats scolaires et la situation sociale des élèves ou leur appartenance à une famille de migrants. C'est là une des raisons qui ont motivé la réforme du système éducatif, qui est axée principalement sur la nécessité de passer à un système qui permette de répondre davantage aux besoins spécifiques de chaque élève en matière d'apprentissage. À cet égard, le Rapporteur spécial invite instamment le Gouvernement à revoir le système des filières multiples, qui est extrêmement sélectif et risque d'entraîner dans la pratique une forme de discrimination. Le Rapporteur spécial pense d'ailleurs que la procédure de classement qui intervient au début du premier cycle de l'enseignement secondaire (l'âge moyen des élèves étant alors de 10 ans, compte tenu de la réglementation de chaque *Land*) ne permet pas d'évaluer convenablement les élèves et peut conduire à des exclusions au lieu de favoriser l'inclusion ; le Rapporteur spécial a constaté en effet au cours de sa visite que ce système de classement désavantageait par exemple les enfants défavorisés et les enfants migrants, ainsi que les enfants handicapés.

Enfin, en ce qui concerne les enfants migrants et les enfants handicapés, le Rapporteur spécial estime qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour résoudre les inégalités sociales et pour garantir à tous les enfants, en particulier à ceux qui appartiennent aux couches marginalisées de la population, l'accès à la même éducation sur un pied d'égalité. »²⁴

²³ Conseil économique et social (novembre 2002) : Mission en Indonésie (juillet 2002).

²⁴ Assemblée générale (mars 2007) : Mission en Allemagne (février 2006).

Royaume-Uni, décembre 2002

« La Rapporteuse spéciale a effectué une mission en Irlande du Nord du 24 novembre au 1^{er} décembre 2002 dans le but d'y étudier sur place les aspects de l'éducation relatifs aux droits de l'homme, au moment où était mis en place le cadre normatif et institutionnel qui régira la société après la fin du conflit. La suspension des travaux de l'Assemblée et de l'exécutif de l'Irlande du Nord au moment de sa visite a inévitablement eu des incidences sur la nature et la portée de sa mission, qui s'est déroulée dans des circonstances inhabituelles. La Rapporteuse spéciale a eu des entretiens officiels et officieux, publics et privés. Les personnes qu'elle a rencontrées et celles qui lui ont ensuite fait part de leurs observations concernant son projet de rapport provenaient d'horizons divers et ont exprimé des vues encore plus diverses sur les dimensions de l'éducation relatives aux droits de l'homme.

En Irlande du Nord, le système éducatif a été profondément marqué par trois décennies de conflits et par l'image d'une société profondément divisée. Les problèmes qui se posent, touchant à la fois l'école et la société, illustrent bien l'indivisibilité des droits de l'homme. Écoliers et enseignants sont victimes d'actes de harcèlement sectaires et d'exclusion sociale. Les solutions reposent en grande partie sur l'obligation du gouvernement de créer les conditions nécessaires pour permettre l'exercice du droit à l'éducation sans harcèlement ou violence, sans exclusion sociale ou sans les préjugés qui sous-tendent ces pratiques. La Rapporteuse spéciale a mis l'accent sur la possibilité qu'offre l'éducation de surmonter les divisions sociétales par le biais de l'idéal de l'éducation intégratrice. Dans la mesure où le droit à l'éducation englobe des éléments ayant une dimension civile et politique mais aussi économique, sociale et culturelle, et où il est la clé de l'exercice de tous les droits de l'homme, le processus actuel de réforme de l'éducation postprimaire pourrait être facilité par l'incorporation des droits de l'homme dans l'enseignement. Des problèmes tels que la grossesse chez les adolescentes ou le travail des enfants font apparaître les avantages d'une approche fondée sur les droits de l'homme pour la lutte contre la discrimination à de multiples niveaux.

La mise au point d'un plan directeur énonçant clairement des objectifs communs et des valeurs fondamentales favoriserait la prise en compte des droits de l'homme dans les nombreuses réformes en cours dans le domaine de l'éducation. La Rapporteuse spéciale a mis en lumière des paramètres essentiels – exclusion/inclusion, ségrégation/intégration, inégalités/égalité. Comme l'a montré la comparaison des expériences, l'éducation fondée sur les droits de l'homme peut, lorsqu'elle est conçue à cette fin, contribuer à traiter et prévenir les conflits et la violence, notamment en s'attaquant à leurs causes profondes. »²⁵

²⁵ Conseil économique et social (février 2003) : Mission au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Irlande du Nord) (novembre-décembre 2002).

Sources

1. [Participation à la première phase \(2005-2009\) du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme](#)

Assemblée générale des Nations Unies (août 2010) : Évaluation finale de la mise en œuvre de la première phase du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme ; Rapport du Comité de coordination interinstitutions des Nations Unies sur l'éducation aux droits de l'homme dans le système scolaire :
<http://www2.ohchr.org/english/issues/education/training/evaluationWPHRE.htm>

2. [Cadre juridique](#)

Cadre mondial

Collection des traités des Nations Unies : treaties.un.org

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ICESCR) :
http://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtmsg_no=IV-3&chapter=4&lang=fr&clang=fr (état au 23 juin 2012)

Convention relative aux droits de l'enfant (CRC) :
http://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtmsg_no=IV-11&chapter=4&lang=fr&clang=fr (état au 23 juin 2012)

Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD) :
http://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtmsg_no=IV-2&chapter=4&lang=fr&clang=fr (état au 23 juin 2012)

Cadre régional

Afrique

Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Charte de Banjul) (AChHPR) :
http://www.claiminghumanrights.org/au_charter.html?L=1

Charte arabe des droits de l'homme (ArCHR) 2004 :
http://www.aidh.org/Biblio/Txt_Arabe/inst_I-chart94.htm

Amérique

Convention américaine relative aux droits de l'homme « Pacte de San José, Costa Rica » (ACHR) :
http://www.aidh.org/Biblio/Txt_Sud_A/convent_69.htm

Europe

Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (ECHR) :
<http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ChercheSig.asp?CL=FRE&CM=&NT=005&DF=23/06/2012&VL=> (état au 23 juin 2012)

Protocole additionnel à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales :

<http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ChercheSig.asp?CL=FRE&CM=&NT=009&DF=23/06/2012&VL=> (état au 23 juin 2012)

Charte sociale européenne (ESC) :

http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/socialcharter/presentation/overview_FR.asp? (état au 4 avril 2012)

Charte sociale européenne (révisée) :

<http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ChercheSig.asp?CL=FRE&CM=&NT=163&DF=&VL=>

3. Statistiques

Accès à l'éducation et réalisation du droit à l'éducation :

Institut de statistique de l'UNESCO :

http://stats.uis.unesco.org/unesco/TableViewer/document.aspx?ReportId=143&IF_Language=fra / <http://stats.uis.unesco.org/unesco/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=3561>

Statistiques de l'UNICEF - Information par pays et programmes spéciaux :

<http://www.unicef.org/french/infobycountry/index.html>

Travail des enfants :

UNICEF Child Info :

http://www.childinfo.org/labour_countrydata.php

Statistiques de l'UNICEF – Information par pays et programmes spéciaux :

<http://www.unicef.org/french/infobycountry/index.html>

4. Missions du Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation

Visites de pays :

<http://www.ohchr.org/EN/Issues/Education/SREducation/Pages/CountryVisits.aspx>

Documents :

http://ap.ohchr.org/documents/dpage_e.aspx?m=99

- Assemblée générale des Nations Unies (mai 2008) : Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement. Mission au Maroc (novembre-décembre 2006).
- Assemblée générale des Nations Unies (mai 2011) : Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation. Mission au Sénégal.
- Assemblée générale des Nations Unies (avril 2009) : Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation. Mission au Guatemala (juillet 2008).
- Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies (janvier 2002) : Economic, Social and Cultural Rights. Mission to the United States of America (septembre-octobre 2001).
- Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies (novembre 2002): Droits économiques, sociaux et culturels – Le droit à l'éducation. Mission en Indonésie (juillet 2002).
- Assemblée générale des Nations Unies (mars 2007) : Application de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale du 15 mars 2006 intitulée « Conseil des droits de l'homme ». Mission en Allemagne (février 2006).

- Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies (février 2003) : Droits économiques, sociaux et culturels – Le droit à l'éducation : Mission au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Irlande du Nord) (novembre-décembre 2002).

Annexe B : Sélection de bonnes pratiques

Tableau 3 Grille de critères (voir Section 1.B.ii)

	N°	Titre	Explications
Contenu	1	Les trois dimensions de l'éducation aux droits de l'homme	Apprentissage sur, par et pour les droits de l'homme, qui ne vise pas seulement la connaissance des droits de l'homme, mais aussi l'acquisition de compétences et d'attitudes, et insuffle la volonté d'agir pour défendre ses propres droits et ceux d'autrui.
	2	Compréhension des aspects philosophiques et juridiques	Vision équilibrée des aspects philosophiques (historiques/politiques) et juridiques des droits de l'homme, en particulier du droit à la non-discrimination.
	3	Théorie et pratique	Relations réciproques entre théorie et pratique.
	4	Durabilité	Durabilité de l'apprentissage (dimension temporelle de l'éducation aux droits de l'homme).
	5	Apaisement	Promotion des droits de l'homme dans les relations interpersonnelles et entre membres d'un même groupe.
Méthode	6	Apprentissage fondé sur la participation et la coopération	Les méthodes facilitent un apprentissage fondé sur la participation et la coopération. Elles encouragent les efforts collectifs s'agissant de clarifier les concepts, d'analyser les thèmes et de mener à bien les activités.
	7	Dignité et perfectionnement personnel	Les méthodes et approches développent le sens de la solidarité, la créativité, la dignité et l'estime de soi.
	8	Caractère approprié	Les méthodes sont ou peuvent être adaptées à l'âge, aux capacités en cours d'évolution, à la langue, à la culture, aux styles d'apprentissage, aux compétences et aux besoins des apprenants.
	9	Caractère inclusif	Les processus d'enseignement et d'apprentissage facilitent l'inclusion de tous les élèves, en particulier de ceux qui ont des difficultés d'apprentissage, sont dans une situation de vulnérabilité ou sont victimes de discrimination. Ce critère présente une importance particulière lorsque l'enseignement vise tout spécialement les groupes vulnérables ou minoritaires.
	10	Orientation pratique	Les méthodes offrent aux élèves des possibilités de mettre en pratique les compétences apportées par l'éducation aux droits de l'homme dans leur environnement scolaire et dans leur communauté, et sont toujours liées à l'expérience de la vie réelle dans un contexte culturel particulier.
	11	Expérience et résolution des problèmes	Les connaissances antérieures des apprenants sont sollicitées et remises en question.
	12	Recherche dialectique	Les apprenants doivent comparer leurs connaissances avec celles des sources utilisées.

	13	Recherche analytique	Les apprenants doivent se demander pourquoi les choses sont ce qu'elles sont, comment elles en sont venues à être telles et comment on peut les changer.
	14	Réflexion stratégique	Les apprenants sont invités à définir leurs propres objectifs et à réfléchir à des mesures stratégiques permettant de les réaliser.
	15	Réflexion orientée vers les objectifs et vers l'action	Les apprenants ont la possibilité de planifier et d'organiser des actions en rapport avec leurs objectifs.
	16	Conformité avec les valeurs en matière de droits de l'homme	Méthodes, instruments et matériels sont compatibles et conformes avec les droits de l'homme et les valeurs relatives aux droits de l'homme.
	17	Influence des apprenants	Des occasions sont données aux élèves de faire des propositions et des choix qui influent sur les processus d'enseignement et d'apprentissage.
	18	Originalité	L'enseignement est fondé sur une approche d'un caractère unique, en rapport avec le ou les droit(s) étudié(s).
	19	Caractère novateur	Les méthodes d'enseignement sont nouvelles ; des pratiques, des instruments et des stratégies d'un type nouveau sont explorés.
Applicabilité	20	Facilité d'utilisation	L'enseignement est structuré et détaillé, et les enseignants disposent d'informations de fond et de directives pratiques.
	21	Adaptabilité	La méthode d'enseignement peut être adaptée à différents contextes locaux et nationaux.
	22	Efficacité	Existence avérée d'un lien direct avec la réalisation des objectifs d'apprentissage ; des outils d'évaluation sont fournis.

Tableau 4 Indicateurs (voir Section 1.B.ii)

	N°	Degré 1	Degré 2	Degré 3	Degré 4	Degré 5
Contenu	1	La pratique est uniquement fondée sur les connaissances (acquis factuels).	Seules quelques-unes des dimensions de l'éducation aux droits de l'homme sont traitées, et de manière très incomplète.	Seules quelques-unes des dimensions de l'éducation aux droits de l'homme sont traitées, mais de manière assez complète.	Connaissances et compréhension, valeurs et attitudes, ainsi que compétences sont développées jusqu'à un certain point.	Connaissances et compréhension, valeurs et attitudes, ainsi que compétences sont développées à un très haut point.

	2	Ni l'aspect juridique ni l'aspect philosophique/historique/politique ne sont mis en lumière.	Seul l'aspect juridique ou l'aspect philosophique/historique/politique est mis en lumière.	L'accent est mis beaucoup plus fortement sur l'aspect juridique ou sur l'aspect philosophique/historique/politique.	L'aspect juridique et l'aspect philosophique/historique/politique sont traités de manière équilibrée, mais sans grands liens entre eux.	Des liens sont expressément établis entre les instruments juridiques nationaux et internationaux et les considérations d'ordre philosophiques/historiques/politiques.
	3	Le sujet est analysé d'un point de vue purement théorique.	Le point de vue pratique ou les aspects pratique et théorique sont présents dans une certaine mesure, mais sans grands liens entre eux.	Les deux aspects sont présents, mais l'accent est mis davantage sur l'un que sur l'autre.	Les deux aspects sont présents et liés entre eux, mais ne s'éclairent que faiblement l'un l'autre.	Les deux aspects sont traités de manière équilibrée et s'éclairent l'un l'autre.
Méthode	4	La pratique a un caractère ponctuel.	La pratique a un caractère ponctuel, mais peut servir de base à autre chose.	La pratique a un caractère isolé, mais des suggestions concrètes d'activités de suivi sont proposées.	La pratique s'étend sur plusieurs mois, avec des activités différentes entreprises à intervalles réguliers.	La pratique s'inscrit dans le cadre d'un programme d'enseignement plus vaste.
	5	Il n'est pas prêté attention au comportement des apprenants, lesquels ne sont pas encouragés à réfléchir à la diversité.	Les apprenants sont encouragés à réfléchir aux différences en général.	Les activités visent implicitement à développer la compréhension et le respect de la diversité.	Les activités visent explicitement à développer la compréhension et le respect de la diversité.	Les apprenants sont encouragés à réfléchir à leurs propres attitudes à l'égard de la diversité et à leurs valeurs.
	6	Les activités sont exclusivement individuelles.	La plupart des activités sont individuelles ; les résultats sont débattus collectivement.	Certaines activités sont personnelles ; certaines tâches doivent être exécutées en groupes ou par l'ensemble de la	De nombreuses tâches sont exécutées en groupes ou par l'ensemble de la classe, et d'autres individuellement.	Il existe un bon équilibre entre les tâches individuelles, les tâches en groupes et les tâches exécutées par l'ensemble de la classe ; les élèves sont invités à coopérer entre eux pour obtenir des résultats.

				classe.		
7	Les méthodes et approches ne développent pas le sens de la solidarité, la créativité, la dignité ou l'estime de soi.	Les méthodes développent le sens de la solidarité, la créativité, la dignité ou l'estime de soi jusqu'à un certain point.	Les méthodes développent le sens de la solidarité, la créativité, la dignité et l'estime de soi jusqu'à un certain point.	Les méthodes développent le sens de la solidarité, la créativité, la dignité et l'estime de soi à un très haut point.	Des activités particulières contribuent à assurer le développement de l'estime de soi et de la dignité.	
8	Les méthodes ne sont pas adaptées au groupe cible visé.	Les méthodes sont adaptées au groupe cible visé.	Les méthodes sont adaptées au groupe cible visé ; il est possible de les ajuster, mais au prix de gros efforts.	Les méthodes peuvent être aisément ajustées pour d'autres groupes d'âge, styles d'apprentissage ou besoins spéciaux.	D'autres activités ou ajustements sont suggérés.	
9	Rien n'est fait pour assurer l'inclusion.	Les processus d'instruction et d'apprentissage facilitent implicitement l'inclusion de tous les élèves.	Des efforts exprès sont faits pour assurer l'inclusion	Les élèves appartenant au groupe cible de la pratique font l'objet d'une attention particulière.	Des notes ou un guide à l'intention de l'enseignant donnent des instructions spéciales sur l'inclusion.	
10	L'enseignement est dénué de toute orientation pratique.	L'enseignement comporte un certain degré d'orientation pratique.	Les méthodes et les contenus sont mis en relation avec l'expérience de la vie réelle dans le contexte culturel particulier.	Des directives générales sont données concernant l'application pratique des compétences en matière d'éducation aux droits de l'homme.	Les compétences en matière d'éducation aux droits de l'homme sont appliquées à l'école et/ou au sein de la communauté.	
11	Aucune référence n'est faite aux connaissances antérieures.	L'enseignement se fonde implicitement sur les connaissances et l'expérience antérieures.	Les connaissances et l'expérience antérieures sont explicitement sollicitées dans une certaine mesure.	Les connaissances et l'expérience antérieures sont explicitement sollicitées dans une très grande mesure.	Les connaissances et l'expérience antérieures sont sollicitées et ces connaissances sont mises à l'épreuve.	

	12	Les connaissances ne font l'objet d'aucune comparaison.	Les connaissances font l'objet de certaines comparaisons.	Les connaissances sont comparées avec celles des autres élèves.	Les connaissances sont comparées avec des sources indépendantes.	Les connaissances sont comparées avec celles des autres élèves et avec des sources indépendantes.
Méthode	13	Les choses sont prises telles qu'elles sont (pas d'analyse).	Certains événements (souvent historiques) isolés sont plus ou moins analysés.	Analyse de certains éléments.	Analyse détaillée de certains éléments.	L'analyse occupe une place centrale dans cette approche.
	14	Aucun objectif n'est défini et il n'y a place pour aucune discussion sur les objectifs.	Les objectifs sont prédéfinis et ne sont pas discutés avec les élèves.	Les objectifs sont prédéfinis mais sont discutés avec les élèves.	Les objectifs sont prédéfinis ; les élèves sont encouragés à réfléchir à des moyens stratégiques de les réaliser.	Les élèves sont encouragés à définir leurs propres objectifs et à réfléchir à des moyens stratégiques de les réaliser.
	15	Les élèves n'ont aucune occasion de planifier ou organiser des activités en rapport avec leurs objectifs.	Les élèves ont certaines occasions de proposer de possibles actions ; mais cet aspect n'est pas explicitement pris en compte.	Des suggestions sont faites concernant la planification et l'organisation d'activités.	L'enseignement encourage les apprenants à planifier des activités en rapport avec leurs objectifs ; aucune activité n'est mise en œuvre.	L'enseignement encourage les apprenants à planifier et organiser des activités en rapport avec leurs objectifs.
	16	Les méthodes et les matériels ne sont pas conformes aux valeurs en matière de droits de l'homme.	Certains aspects des méthodes et des matériels ne sont pas conformes aux valeurs en matière de droits de l'homme.	Les matériels sont conformes aux valeurs en matière de droits de l'homme ; les méthodes risquent de donner à certains élèves l'impression d'être montrés du doigt.	Les méthodes et les matériels sont conformes aux valeurs en matière de droits de l'homme.	Des notes ou un guide à l'intention de l'enseignant expliquent comment s'assurer que les pratiques pédagogiques sont conformes aux valeurs en matière de droits de l'homme.

	17	Les élèves n'ont aucune influence sur le processus d'apprentissage.	Les élèves ont une influence limitée sur le processus d'apprentissage.	Les élèves ont une certaine influence sur le processus d'apprentissage.	Les élèves ont une influence considérable sur des éléments du processus d'apprentissage.	Les élèves ont une influence sur la totalité du processus d'apprentissage.
	18	L'approche n'est pas propre au sujet étudié.	Les approches classiques ont été adaptées en fonction du sujet étudié.	Certains aspects de l'approche sont propres au sujet étudié.	La plupart des aspects de l'approche sont propres au sujet étudié.	L'approche est originale et adaptée aux droits de l'homme qui sont étudiés.
	19	Seules des méthodes classiques sont utilisées.	Les méthodes classiques sont adaptées.	Certaines méthodes nouvelles sont utilisées.	Diverses méthodes nouvelles sont utilisées.	Diverses méthodes très novatrices sont utilisées.
Applicabilité	20	L'enseignement n'est pas clairement structuré ; il manque des détails ou des éléments d'information importants.	L'enseignement est clairement structuré ; la plupart des informations nécessaires sont fournies.	L'enseignement est clairement structuré et détaillé ; certaines informations de fond ou fiches de travail sont fournies.	L'enseignement est clairement structuré et détaillé ; les informations de fond et des fiches de travail sont fournies.	L'enseignement est organisé et détaillé ; les informations de fond et des fiches de travail sont fournies, ainsi que des conseils pratiques à l'intention des enseignants.
	21	Le contenu et les méthodes sont très difficiles à adapter.	Le contenu et les méthodes sont difficiles à adapter.	Le contenu est difficile à adapter, mais les méthodes peuvent être utilisées dans différents contextes.	Certaines adaptations sont nécessaires.	Le contenu et les méthodes peuvent être utilisés dans des contextes variés.
	22	L'évaluation est passée sous silence.	Certaines instructions sont fournies concernant l'évaluation.	Des instructions détaillées sont fournies concernant l'évaluation.	Des outils d'évaluation concrets sont fournis.	Des éléments indiquent que la méthode est efficace ; des outils d'évaluation à l'usage des enseignants sont fournis.

B.1. Amnesty International R.-U., Mois de l'histoire des LGBT 2006

N°	Note	
1	4	La ressource vise à développer différentes compétences et à améliorer la connaissance des droits de l'homme, l'accent étant mis en particulier sur les LGBT.
2	3	Les activités établissent certains liens avec le droit international, mais insistent davantage sur les aspects philosophiques et moraux.
3	4	L'accent est mis sur la pratique (cas rencontrés dans la vie réelle), plus que sur la théorie (analyse du droit).
4	5	La ressource comprend plusieurs activités courtes s'appuyant les unes sur les autres, ainsi que des activités de suivi. Elle indique comment ces activités s'inscrivent dans les programmes d'études en vigueur au R.-U.
5	3	Renforce les relations interindividuelles par une meilleure compréhension de la situation des LGBT.
6	5	Bonne combinaison des tâches individuelles, des travaux en groupes et des activités auxquelles participe l'ensemble de la classe.
7	4	Crée un sentiment de solidarité en faisant mieux comprendre le mode de vie d'un groupe minoritaire ; certaines des activités développent la créativité.
8	3	Différentes méthodes sont utilisées pour répondre à différents styles d'apprentissage. Peu de flexibilité à l'égard des différents groupes d'âge, ni des enfants ayant des besoins spéciaux.
9	1	Rien ne prépare l'enseignant à veiller à l'inclusion des élèves LGBT. Ces derniers risquent de ce fait de se sentir montrés du doigt.
10	3	Activités étroitement liées à l'expérience de la vie réelle ; pas de suivi concret.
11	3	Les connaissances antérieures des élèves influent sur le processus d'apprentissage, mais ne sont pas explicitement sollicitées.
12	4	Les élèves confrontent leurs connaissances et leur expérience avec les sources.
13	4	L'analyse porte sur la situation des LGBT et le pouvoir des mots, mais non sur les causes de la discrimination frappant les LGBT.
14	1	Les élèves n'ont aucune influence sur les objectifs.
15	1	Les élèves n'ont aucune occasion de planifier des actions.
16	3	La méthode elle-même est respectueuse des droits de l'homme ; aucune indication n'est donnée à l'enseignant sur la manière d'éviter la stigmatisation des élèves LGBT.
17	1	Les élèves n'ont aucune influence sur le processus d'apprentissage.
18	5	Les méthodes sont bien choisies en fonction du sujet.
19	5	On note l'emploi de diverses méthodes novatrices.
20	4	La ressource est détaillée et comprend des fiches de travail pour les élèves ; les notes de l'enseignant ne sont pas assez développées.
21	4	Les activités peuvent être aisément appliquées dans autres contextes ; des adaptations pourront être nécessaires dans les pays non européens.
22	1	Aucun élément factuel ni outil d'évaluation n'est fourni.
Moyenne	3,2	

B.2. Amnesty International UK, Les droits des migrants

N°	Note	Justification
1	4	La ressource vise à développer différentes compétences et à améliorer la connaissance des droits de l'homme.
2	5	L'activité établit des liens explicites avec la législation du R.-U. et le droit international, mais amène également les élèves à considérer les droits des migrants d'un point de vue philosophique et moral.
3	4	L'accent est mis sur la pratique (cas rencontrés dans la vie réelle), plus que sur la théorie (analyse du droit).
4	5	Bien qu'il s'agisse d'exercices courts, la ressource indique comment les intégrer dans les programmes d'études en vigueur au R.-U.
5	3	Renforce les relations interindividuelles par une meilleure compréhension d'un groupe minoritaire vivant dans le pays des élèves.
6	5	Bonne combinaison des tâches individuelles, des activités exécutées en groupes et du travail faisant participer l'ensemble de la classe.
7	3	Crée un sentiment de solidarité en faisant mieux comprendre le mode de vie d'une minorité.
8	3	Différentes méthodes sont utilisées pour répondre à différents styles d'apprentissage. Peu de flexibilité à l'égard des différents groupes d'âge, ni des enfants ayant des besoins spéciaux.
9	5	L'accent est mis explicitement sur l'inclusion des enfants de migrants et des indications sont fournies à l'enseignant sur la manière de faire en sorte que ces enfants ne se sentent pas exposés ou blessés.
10	3	Activités étroitement liées à l'expérience de la vie réelle ; pas de suivi concret.
11	3	Les connaissances antérieures des élèves influent sur le processus d'apprentissage, mais ne sont pas expressément sollicitées.
12	4	Les élèves confrontent leurs connaissances et leur expérience avec les sources.
13	5	L'élément analytique est très développé, en ce sens que l'approche est très complète (elle couvre une multitude d'aspects et de points de vue concernant les migrants).
14	1	Les élèves n'ont aucune influence sur les objectifs.
15	1	Les élèves n'ont aucune occasion de planifier des actions.
16	5	Cet aspect est mis en relief tout au long de la ressource, et d'abondants conseils sont donnés aux enseignants à cet égard.
17	1	Les élèves n'ont aucune influence sur le processus d'apprentissage.
18	3	Le jeu de rôles est bien adapté au sujet ; les autres méthodes sont de type classique.
19	3	En dehors du jeu de rôles, les méthodes sont de type classique.
20	5	La ressource est complète et contient tous les éléments d'information nécessaires, y compris d'abondantes notes à l'intention de l'enseignant et des fiches de travail pour les élèves.
21	3	Sur le plan du contenu, l'adaptation des exercices demande beaucoup de travail. La méthode peut quant à elle être aisément adaptée.
22	1	Aucun élément factuel ni outil d'évaluation n'est fourni.
Moyenne	3,4	

B.3. Anti-Defamation League : Quand je serai grand, je veux être... – Transcender les frontières entre les genres dans nos vies

N°	Note	Justification
1	5	Toutes les dimensions de l'éducation aux droits de l'homme sont prises en compte de manière bien équilibrée.
2	3	L'accent principal est mis sur l'aspect sociétal et philosophique.
3	5	Il y a à la fois des éléments pratiques et des éléments théoriques, bien articulés entre eux.
4	4	Beaucoup de matériels de suivi et des analyses approfondies. Les activités proposées pour différents niveaux d'études s'appuient les unes sur les autres.
5	4	Les activités renforcent la compréhension et le respect mutuels.
6	4	Combinaison de tâches individuelles, de travaux en groupes et d'activités auxquelles toute la classe participe.
7	4	Activités créatives ; méthodes variées renforçant l'estime de soi.
8	5	Activités adaptées à l'âge et aux différentes aptitudes.
9	5	La note à l'intention de l'enseignant prodigue des conseils particuliers concernant l'inclusion.
10	4	L'enseignement fait évoluer les attitudes, les compétences et les comportements. Des activités au sein de la communauté sont proposées, compte tenu de l'expérience de la vie réelle.
11	4	Les connaissances et l'expérience antérieures servent de point de départ et de base à de nouveaux acquis.
12	4	Confrontation avec les sources ; exercice, par exemple, d'analyse de données (partie II, niveaux 6-9).
13	5	Les élèves sont amenés à se demander ce que sont les choses, pourquoi elles sont ce qu'elles sont, ce qu'elles devraient être et comment faire pour qu'elles le deviennent.
14	2	Objectifs déjà définis ; les élèves n'ont aucune influence sur eux.
15	4	Les élèves ont une certaine influence sur la planification des actions.
16	3	Méthodes compatibles avec les droits de l'homme, mais risque de stigmatisation de certains élèves.
17	3	Choix des apprenants limités, mais un certain degré de flexibilité pour quelques tâches (projets communautaires, p. ex.).
18	3	Certaines des méthodes utilisées sont tout à fait originales (instruments de musique et genres).
19	2	Des méthodes classiques, adaptées aux besoins du sujet étudié.
20	5	Directives détaillées, tous les matériels sont fournis, y compris des conseils en matière de suivi.
21	4	Adaptation aisée (choix d'instruments différents, p. ex.). La section sur les titres professionnels devra être adaptée à la langue utilisée.
22	1	Pas de suivi ni d'évaluation, semble-t-il (mais les objectifs peuvent être utilisés à des fins d'évaluation).
Moyenne	3,8	

B.4. A World of Différence Institute – J'appartiens à de nombreux groupes

<i>N°</i>	<i>Note</i>	<i>Justification</i>
1	3	L'analyse du comportement sert de point de départ.
2	2	Accent clairement mis sur les considérations d'ordre moral.
3	2	Pas de théorie.
4	3	Bon point de départ. Le contexte dans lequel s'inscrivent l'activité et certaines activités de suivi est un facteur déterminant de succès.
5	3	Seulement de manière indirecte, par une meilleure compréhension de la diversité.
6	4	Combine les tâches individuelles, les travaux en tandem et les activités auxquelles participe l'ensemble de la classe.
7	3	L'activité vise à renforcer l'estime de soi, mais certains élèves risquent de se sentir montrés du doigt.
8	3	Adapté à l'âge des élèves, mais risque de stigmatisation de certains enfants.
9	3	L'inclusion est explicitement traitée.
10	4	Pour déclencher une première réflexion sur sa place dans la société, plutôt que pour faire acquérir des compétences pratiques relevant de l'éducation aux droits de l'homme. Fortement axé sur la vie réelle.
11	3	Accent mis sur l'expérience des apprenants. Activité très courte, pouvant servir de point de départ pour faire évoluer les attitudes et le comportement.
12	2	Plus que de connaissances, est affaire d'échange d'expériences.
13	3	Traite surtout des choses telles qu'elles sont (ce qui est adapté à l'âge des élèves).
14	-	Non, mais ce ne serait pas forcément adapté à l'âge des élèves.
15	-	Non, mais ce ne serait pas adapté à l'âge des élèves.
16	3	Risque de marginalisation de certains enfants.
17	2	Processus prédéfini, mais les élèves décident des groupes, etc.
18	4	Le diagramme est un bon moyen de faire réfléchir à la manière dont nous nous définissons comme membres de différents groupes.
19	3	Approche simple mais efficace.
20	3	Plan détaillé, tous les matériels sont fournis.
21	3	Facile à adapter.
22	3	Évaluation finale sous forme d'une discussion générale.
Moyenne	3	

B.5. Educational Equity Center : Arrête ! – Je me sens bien/mal accueilli(e)

<i>N°</i>	<i>Note</i>	<i>Justification</i>
1	4	Accent mis sur les valeurs et les attitudes.
2	2	Pas de considérations juridiques.
3	3	Des éléments théoriques et des éléments d'un caractère plus pratique (pas de théorie explicite des droits de l'homme).
4	4	Trousse à outils complète, assortie de conseils en matière de suivi. Une activité établit un « lien avec la famille » (travail à la maison).
5	2	Encourage les enfants à réfléchir aux différences et aux stéréotypes.
6	5	Les élèves sont au centre de toutes les activités. Bon équilibre entre les travaux en groupes et les activités de l'ensemble de la classe.
7	5	Une attention particulière est portée à la question de la dignité des élèves (utilisation, p. ex. des mots des élèves, reprise de leurs remarques dans les discussions, etc.).
8	5	Pour chaque leçon, des activités différentes sont proposées selon les niveaux. Les activités les plus simples peuvent être utilisées avec les enfants ayant des besoins spéciaux.
9	3	L'inclusion est essentiellement implicite, mais des indications sont données aux enseignants.
10	4	Les élèves conçoivent eux-mêmes leur stratégie pour faire de la classe un lieu plus accueillant. Plusieurs thèmes se complètent l'un l'autre.
11	4	L'expérience des élèves est un élément central. Il est demandé aux élèves de partager leurs connaissances et leurs expériences.
12	-	Pas de confrontation avec les sources, mais partage des données d'expérience (activité courte).
13	4	Encourage les enfants à réfléchir aux différences et aux stéréotypes.
14	1	Pas d'objectifs pour cette activité.
15	-	Le processus est prédéfini (activité courte).
16	5	Les sentiments des enfants sont pris au sérieux et l'approche est respectueuse des droits de l'homme.
17	2	Le processus d'apprentissage est déjà défini pour l'essentiel.
18	2	Approches classiques adaptées aux besoins de ce sujet particulier.
19	2	Méthodes essentiellement classiques (remue-méninges, etc.).
20	5	Des conseils sont donnés sur la manière d'adapter les leçons à l'âge des élèves et d'animer les discussions. Fiches de travail, etc., fournies.
21	4	Facile à adapter à différents contextes.
22	5	Des activités complètes de suivi et d'évaluation ont été menées.
Moyenne	3,5	

B.6. HuDroits OSAKA : Plans de cours sur les droits de l'homme pour les écoles de l'Asie du Sud-Est

N°	Note	Justification
1	4	Toutes les dimensions de l'éducation aux droits de l'homme sont prises en compte.
2	5	Bon équilibre entre le point de vue philosophique et les aspects juridiques. Les instruments relatifs aux droits de l'homme sont utilisés pour étayer l'argumentation.
3	5	La théorie (instruments relatifs aux droits de l'homme) et la pratique sont bien articulées et expliquées. Le cours insiste sur le fait que les droits sont souvent bafoués dans la pratique et sur ce que les enfants peuvent eux-mêmes faire pour contribuer à alléger les souffrances (en améliorant p. ex. le sort des enfants victimes de discrimination). La discussion pratique s'accompagne toujours d'un exposé plus théorique et abstrait.
4	3	Recommandations pour de courtes activités de suivi (1 leçon) (p. ex. réalisation d'affiches de sensibilisation à l'intérieur de l'école).
5	5	Apaisement par l'évolution des attitudes, des comportements et des valeurs.
6	3	Travaux en groupes, suivis par une discussion générale.
7	3	Diverses méthodes créatives telles que pantomimes, histoires et dessins.
8	5	Utilisation de méthodes variées pour tenir compte des différents styles d'apprentissage.
9	1	Pas de recommandations sur les moyens d'assurer l'inclusion des enfants qui pourraient être victimes des discriminations étudiées (activité sur le droit à l'égalité, p. ex.).
10	3	Possibilités d'applications pratiques. Quelques méthodes pédagogiques ont un caractère pratique ; des activités ont trait à l'expérience de la vie réelle.
11	3	Les connaissances antérieures sont sollicitées dans une certaine mesure lors des discussions.
12	2	Peu de comparaison avec les sources.
13	3	L'accent est mis essentiellement sur ce que sont les choses et sur ce que l'on peut faire pour contribuer à les améliorer.
14	2	Les objectifs sont déjà définis et ne font l'objet d'aucune discussion.
15	2	Les résultats de l'apprentissage sont limités sur ce point du fait que les élèves n'ont guère leur mot à dire sur la conception du processus d'apprentissage.
16	3	Approche conforme aux principes des droits de l'homme, mais risque de stigmatisation des enfants victimes de discrimination (activité sur l'égalité).
17	3	Les élèves ont la possibilité de choisir eux-mêmes certains sous-thèmes.
18	2	Méthodes plutôt classiques.
19	2	Méthodes plutôt classiques, adaptées aux besoins du sujet étudié.
20	4	Contient d'abondantes informations additionnelles pour les enseignants, y compris un glossaire et des conseils sur l'évaluation.
21	4	Facile à adapter.
22	3	Chaque activité comprend une section sur l'évaluation, parfois très détaillée.
Moyenne	3,2	

B.7. National Crime Prevention Council : Diversité

<i>N°</i>	<i>Note</i>	<i>Justification</i>
1	4	Influence indirecte sur les attitudes et le comportement.
2	2	Pas d'élément juridique.
3	2	Pas d'élément théorique.
4	2	Des activités de suivi distinctes sont nécessaires pour assurer la durabilité.
5	3	Seulement de manière indirecte, en améliorant la compréhension.
6	4	Travail en plusieurs groupes et discussions de toute la classe.
7	3	Les activités renforcent la créativité, la solidarité et l'estime de soi dans une certaine mesure.
8	4	Adapté à l'âge, à la culture, etc. Dans certains contextes, il pourrait être nécessaire de s'assurer tout particulièrement de l'adéquation culturelle.
9	4	Il est porté une attention particulière aux élèves handicapés.
10	3	L'accent est mis sur la réflexion et sur les exemples empruntés à la vie réelle. Certains éléments impliquent l'expérience de l'exclusion.
11	3	Les activités font appel à l'expérience des enfants plus qu'à leurs connaissances.
12	-	L'activité est trop courte pour s'appuyer sur des sources.
13	4	Élément analytique très développé.
14	2	Les objectifs sont prédéfinis et ne sont pas débattus avec les élèves.
15	-	Sans objet, s'agissant d'une activité courte.
16	3	Oui, mais risque de marginalisation de certains enfants.
17	3	La structure est prédéterminée, mais les élèves peuvent influencer sur le détail de la mise en œuvre.
18	3	La deuxième activité traduit visuellement les sujets de préoccupation.
19	2	Méthodologie simple mais adaptée au contexte (activité courte).
20	4	Matériel détaillé et clair, assorti d'informations additionnelles.
21	5	Les activités peuvent être appliquées dans divers contextes.
22	1	Pas d'évaluation, semble-t-il.
Moyenne	3	

B.8. Nürnberger Menschenrechtszentrum et Fondation Souvenir, Responsabilité et Avenir (EVZ) :
Diskriminierung trifft uns alle ! (Nous sommes tous victimes de discrimination !)

N°	Note	Justification
1	4	Les trois dimensions sont prises en compte, avec une attention particulière aux valeurs, aux attitudes et au comportement.
2	5	Les activités s'appuient sur des événements historiques, sur la législation passée et présente, et sur des considérations morales.
3	4	Théorie, événements passés et pratiques contemporaines sont liés.
4	3	L'attention portée aux valeurs et attitudes personnelles accroît la durabilité de l'apprentissage. On pourrait insister davantage sur les projets et activités à moyen terme.
5	5	L'accent est mis sur l'apaisement et sur une réflexion concernant la manière dont nous nous comportons les uns à l'égard des autres.
6	5	Toutes les activités encouragent la participation active et l'apprentissage coopératif. Les activités ont un fort élément interactif.
7	5	Des séances de commentaires contribuent à préserver la dignité et l'estime de soi.
8	2	Certaines des activités semblent peu adaptées pour les élèves les plus jeunes (niveaux 7 à 9). Il serait utile de préciser l'âge des élèves pour chaque activité. Il pourrait être nécessaire d'adapter certaines méthodes pour les élèves ayant des besoins spéciaux.
9	2	L'inclusion de tous les élèves n'est traitée que de façon implicite.
10	5	Certaines activités comprennent des projets à l'échelle de l'école ou de la communauté et encouragent les élèves à faire profiter d'autres personnes des compétences nouvellement acquises. Les élèves sont amenés à réfléchir à des situations de la vie réelle.
11	5	Il est fait appel aux connaissances antérieures des élèves ; connaissances et attitudes sont remises en question et soumises à réflexion.
12	5	Les élèves sont encouragés à comparer leurs connaissances et présupposés antérieurs (avec leurs camarades et des sources extérieures).
13	3	L'accent porte principalement sur la manière dont il est possible de changer les choses.
14	2	Objectifs et stratégies d'apprentissage sont prédéfinis.
15	4	Quelques exercices consistent à planifier et organiser des actions.
16	5	Les enseignants sont mis en garde contre le risque de stigmatisation de certains participants, et des stratégies leur sont proposées pour faire face à de telles situations.
17	2	Les choix des élèves sont limités.
18	5	Les activités portent spécifiquement sur le droit à la non-discrimination.
19	4	Les méthodes sont variées.
20	4	Les activités sont bien organisées. De plus amples conseils sur la manière d'articuler entre elles différentes activités seraient utiles.
21	4	La plupart des activités peuvent être aisément adaptées à d'autres contextes. Pour certaines, seule la méthode est utile, le contenu se rapportant spécifiquement à l'histoire allemande.
22	1	Une section sur l'auto-évaluation/réflexion serait souhaitable.
Moyenne	3,8	

B.9. Fondazione Scuola di Pace de Monte Sole : Les mécanismes de la violence – l'histoire comme outil d'éducation aux droits de l'homme

N°	Note	Justification
1	4	Les deuxième et troisième dimensions de l'éducation aux droits de l'homme jouent un rôle central dans cette approche.
2	2	L'atelier a un caractère essentiellement philosophique.
3	3	L'atelier ne traite des droits de l'homme que de manière implicite. Il établit des liens directs avec la vie et la société contemporaines.
4	2	La méthode vise à changer les comportements et à faire réfléchir les élèves à la manière dont ils réagissent face aux pressions de leurs pairs.
5	5	La méthode encourage les élèves à réfléchir à leurs propres habitudes de comportement et à leurs relations avec les autres.
6	5	La méthode s'appuie presque exclusivement sur l'apprentissage coopératif et participatif.
7	5	La méthode encourage les élèves à exprimer leurs sentiments et leurs opinions et leur fait découvrir la valeur de la diversité.
8	4	La méthode souligne l'importance d'adapter l'atelier aux participants ; le succès de cette approche dépend de l'animateur.
9	5	Les documents insistent sur le fait qu'aucun élève ne doit se sentir exclu, et que l'expérience antérieure peut influencer sur les réactions des participants face à tels ou tels témoignages, images ou remarques d'autres participants ou de l'animateur.
10	3	Des compétences telles que la capacité de débattre, l'estime réciproque, etc. sont renforcées. Il n'est fourni aucune occasion de mettre en pratique à l'avenir les compétences développées par l'éducation aux droits de l'homme. L'accent est mis sur l'expérience de la vie réelle.
11	5	La méthode se fonde sur les connaissances des élèves, sans éléments nouveaux apportés par l'animateur. Les élèves échangent leurs connaissances et leurs expériences et y réfléchissent.
12	4	La méthode ne s'appuie pas principalement sur des sources extérieures, mais plutôt sur les connaissances et l'expérience de tous les participants et de l'animateur.
13	5	La raison d'être de certains événements et comportements est analysée et mise en question pendant l'atelier.
14	2	Les objectifs sont prédéfinis.
15	-	L'activité consiste presque exclusivement en discussions.
16	5	La question des modalités est explicitement prise en compte, mais l'on peut se demander si l'approche consistant à ne contester aucune remarque (même raciste) doit être conservée.
17	2	On ne sait pas trop jusqu'à quel point les participants influencent « activement » le processus d'apprentissage, mais leurs centres d'intérêt, le niveau de leurs connaissances antérieures, etc., sont pris en considération.
18	5	L'approche est unique en ce qu'elle consiste presque exclusivement en discussions et évocations de souvenirs, sans éclairage théorique.
19	5	La simplicité de l'approche (discussions entre participants) en fait l'originalité, les connaissances des participants étant véritablement prises en compte et utilisées comme point de départ.
20	3	L'approche est aisée à mettre en œuvre car elle ne nécessite pas beaucoup de ressources, de matériels, etc. Il importe toutefois que les animateurs soient exceptionnellement bien formés (du fait de l'absence de cours).

21	3	La méthode est en elle-même facile à appliquer dans d'autres contextes. Mais comme elle repose sur le site historique de Monte Sole, le contenu demande à être adapté.
22	2	Quelques indications sont fournies concernant l'évaluation.
Moyenne	3,8	

B.10. The Advocates for Human Rights : L'énergie d'une nation – Les immigrants en Amérique

<i>N°</i>	<i>Note</i>	<i>Justification</i>
1	5	Toutes les dimensions sont prises en compte de manière équilibrée.
2	5	Les aspects philosophique, historique et juridique sont équilibrés et liés entre eux.
3	5	Les liens entre la théorie et la pratique sont clairement expliqués.
4	4	Les activités sont bien structurées et s'appuient les unes sur les autres.
5	5	Les activités renforçant les liens entre enfants issus de différents milieux, elles développent les compétences relationnelles.
6	4	Les approches sont de type participatif et coopératif.
7	4	Diverses méthodes sont combinées pour renforcer la dignité, la solidarité et l'estime de soi.
8	4	Les méthodes sont adaptées à l'âge des élèves et peuvent être aménagées pour répondre aux besoins des élèves ayant des difficultés d'apprentissage.
9	3	Les activités ont, de manière générale, un caractère inclusif.
10	5	Les élèves s'exercent par exemple à réfuter les mythes concernant les migrants. Des projets à l'échelle de l'école sont élaborés et mis en œuvre. Les méthodes s'appuient sur l'expérience passée et le contexte dans lequel les élèves vivent.
11	5	La plupart des activités prennent comme point de départ les connaissances antérieures ; celles-ci sont remises en question et appliquées de diverses manières.
12	4	Il est demandé aux élèves de confronter les mythes courants à des sources objectives.
13	5	Les élèves analysent la manière dont les mythes et les rumeurs se développent et en discutent. Ils examinent les causes et les conséquences de certains phénomènes sociaux.
14	4	Les objectifs sont pour l'essentiel prédéfinis, sauf pour les projets.
15	2	Les élèves influent sur le processus, mais dans une mesure limitée.
16	3	Les méthodes sont respectueuses des droits de l'homme, mais il y a un risque de stigmatisation des enfants de migrants.
17	3	Les élèves peuvent influencer certaines activités et certains projets.
18	4	Des méthodes variées sont utilisées, en fonction des objectifs de chaque activité.
19	3	Utilisation de méthodes (novatrices) variées.
20	5	Le manuel est bien conçu, précise la visée générale et les objectifs de chaque activité, contient des ressources additionnelles, traite de l'évaluation, etc.
21	3	Certaines activités peuvent être aisément adaptées à d'autres contextes ; adapter l'ensemble du manuel demanderait un travail considérable.
22	4	Un appendice séparé traite de l'évaluation.
Moyenne	4	

B.11. Comité juif américain, Bureau de Berlin – Des mains tendues sur le campus

<i>N°</i>	<i>Note</i>	<i>Justification</i>
1	4	L'accent est mis sur l'examen concret des compétences, des valeurs et des attitudes.
2	3	Une place très importante est faite aux aspects historiques et philosophiques.
3	5	Théorie et pratique, passé et présent sont bien articulés.
4	4	Des activités de suivi à long terme sont proposées.
5	4	Les relations interpersonnelles sont explicitement renforcées.
6	5	L'apprentissage en coopération est un élément central de cette approche. Les activités en groupes sont suivies d'une discussion générale de toute la classe.
7	4	Les projets de classe développent le sens de la solidarité et la créativité.
8	4	Diverses méthodes sont utilisées pour répondre à différents styles d'apprentissage. La plupart des activités sont adaptées à l'âge des élèves.
9	4	Il est prêté une attention particulière à l'inclusion.
10	5	L'analyse des événements historiques est liée à celle des phénomènes contemporains. Des plans d'action sont élaborés en vue d'activités à mener au sein de l'école et de la communauté. Les élèves choisissent celui qu'ils souhaitent mettre en œuvre.
11	5	Des séances de réflexion collective font appel aux connaissances antérieures. Les élèves sont encouragés à appliquer ces connaissances et à les compléter par des informations nouvelles.
12	5	Les connaissances antérieures sont confrontées à des sources diverses.
13	5	Les sources historiques sont soumises à un examen critique approfondi.
14	2	Les objectifs sont prédéfinis.
15	4	Les élèves ont une certaine influence sur la planification et l'organisation des actions.
16	4	Approche respectueuse des droits de l'homme.
17	3	Les élèves peuvent décider des aspects de certains thèmes sur lesquels ils souhaitent se concentrer.
18	2	Les approches sont plutôt de type classique.
19	3	Les stratégies et les pratiques sont en partie nouvelles.
20	5	Des fiches de travail sont fournies, ainsi que des instructions détaillées à l'intention des enseignants.
21	4	Possibilité d'adapter l'activité à d'autres contextes.
22	5	Un projet pilote a été mené avec succès dans le Brandebourg.
Moyenne	4	

B.12. Gouvernement fédéral, Brésil : A Cor da Cultura (La couleur de la culture)

<i>N°</i>	<i>Note</i>	<i>Justification</i>
1	5	Toutes les dimensions des droits de l'homme sont prises en compte de manière bien équilibrée.
2	3	L'accent est mis sur les aspects philosophiques et sociétaux.
3	4	Pratique et théorie sont bien liées (le livre 5 a un caractère pratique très marqué, le livre 3 est plus théorique).
4	5	La diversité des approches et des types d'activités adaptés aux différents niveaux et à chaque matière et année d'études garantit la durabilité de l'apprentissage.
5	3	Seulement de manière indirecte.
6	5	L'accent est constamment mis sur l'apprentissage fondé sur la participation et la coopération.
7	4	
8	5	Diverses méthodes sont utilisées, pour répondre à différent styles d'apprentissage.
9	5	Contient des recommandations sur la manière de traiter les questions délicates et d'éviter la stigmatisation et l'exclusion.
10	5	Propose diverses activités pratiques de différents niveaux ; diverses méthodes utilisées en fonction du sujet étudié.
11	5	L'accent est mis sur l'apprentissage fondé sur l'expérience ; les connaissances antérieures sont prises en compte et développées.
12	4	Le livre 3, en particulier, se concentre sur la confrontation des textes et des connaissances antérieures.
13	4	Les matériels audiovisuels sont soumis à une analyse critique.
14	3	Dépend en grande partie de l'enseignant.
15	2	Dépend en grande partie de l'enseignant.
16	5	Approche respectueuse des droits de l'homme, avec une attention spéciale à la manière de travailler avec les membres de groupes minoritaires.
17	2	Dépend en grande partie de l'enseignant.
18	4	Méthodes variées adaptées au sujet.
19	4	Des méthodes novatrices sont judicieusement combinées avec des approches plus classiques.
20	4	Complet, avec une profusion de conseils. Du fait de son champ très vaste, le cours demande de gros efforts (coordination avec d'autres enseignants et les gestionnaires de l'école, travail préparatoire).
21	3	Propre au contexte brésilien, mais certains éléments peuvent être utilisés dans d'autres contextes.
22	3	Des instructions sont données concernant l'évaluation.
Moyenne	4	

B.13. Institute of Human Rights Education, People's Watch et KHOJ – Education for a Plural India :
Éducation à la résolution des conflits et aux droits de l'homme

N°	Note	Justification
1	4	Les différentes dimensions de l'éducation aux droits de l'homme sont prises en compte (attitudes et comportements, notamment), mais il conviendrait d'insister davantage sur les compétences.
2	5	Les aspects philosophiques et historiques sont privilégiés, la Constitution de l'Inde étant citée à l'appui de certains arguments.
3	5	Il est demandé aux élèves de comparer la théorie et les faits et de se demander pourquoi les principes idéalistes ne se concrétisent pas toujours dans la pratique.
4	4	Il y aurait lieu de prévoir un suivi plus concret (au sein de l'école et/ou de la communauté).
5	5	Les élèves sont encouragés à réfléchir à leurs attitudes et à être plus soucieux d'inclusion.
6	2	Les éléments interactifs consistent pour la plupart à partager les réponses aux questions et les opinions. On pourrait développer davantage les activités en groupes.
7	2	L'aspect créatif et un peu limité, puisque même lorsqu'il s'agit de « projets communautaires », les élèves doivent trouver les réponses à des questions prédéfinies plutôt que concevoir leurs propres projets et se poser eux-mêmes des questions.
8	4	Les méthodes sont appropriées et peuvent être facilement adaptées.
9	3	De manière générale, les matériels sont accessibles à tous, mais il existe un risque d'exclusion des élèves ayant des difficultés d'apprentissage (approche fondée sur des textes). Les membres de groupes vulnérables risquent de se sentir montrés du doigt.
10	3	Les exercices encouragent la réflexion personnelle, mais aucune suggestion n'est faite concernant la manière d'appliquer les compétences acquises dans la vie de tous les jours. Les exercices sont liés à la vie de élèves et replacés dans le contexte historique et – jusqu'à un certain point – le contexte social.
11	4	Les élèves sont encouragés à partager leurs connaissances et leurs expériences antérieures et à s'en servir lors des discussions.
12	4	Les connaissances (ou plutôt les expériences) antérieures sont comparées à certaines sources.
13	2	Certains événements historiques sont analysés, mais il n'y a aucune analyse générale de phénomènes sociaux tels que la discrimination.
14	2	Les objectifs sont prédéfinis, et de manière peu détaillée (seuls des objectifs généraux sont formulés pour l'ensemble du manuel).
15	2	Les élèves ont peu d'influence sur le processus d'apprentissage.
16	4	Approche respectueuse des droits de l'homme.
17	2	Les apprenants n'ont qu'une influence limitée.
18	3	L'approche n'est pas originale, mais elle est adaptée au sujet étudié puisqu'elle se réfère à de grandes figures indiennes de la lutte pour les droits de l'homme.
19	1	Les matériels utilisent des méthodes classiques.
20	3	Les activités sont bien organisées, mais il serait bon de fournir plus d'informations aux enseignants.
21	3	La méthode générale peut être utilisée dans d'autres contextes, mais les textes d'introduction sont propres au contexte indien.
22	2	Pas d'évaluation, semble-t-il, mais la mise en commun des résultats des travaux individuels offre l'occasion d'une sorte de bilan.

Moyenne	3,2	
---------	-----	--

B.14. Musée de la tolérance : Guide de l'enseignant

N°	Note	Justification
1	4	Toutes les dimensions de l'éducation aux droits de l'homme sont prises en compte, une attention particulière étant portée aux valeurs, aux attitudes, aux comportements et aux compétences.
2	3	Bon équilibre entre les aspects historiques et philosophiques, mais l'aspect juridique est quelque peu négligé.
3	5	Théorie et pratique sont bien articulées entre elles.
4	4	Les activités sont menées avant et après la visite du musée. Des activités plus poussées sont également suggérées. Les élèves élaborent des stratégies face à certains sujets de préoccupation.
5	4	Les compétences en matière de relations interpersonnelles et entre membres d'un même groupe sont renforcées.
6	2	Même si les résultats sont débattus dans des groupes ou la classe tout entière, la plupart des activités privilégient le travail individuel.
7	4	Certaines activités développent la créativité. La plupart visent à faire ressortir la valeur de l'histoire et de la culture familiales.
8	5	Le vocabulaire et les concepts sont bien expliqués. Pour certaines activités, différentes méthodes sont proposées selon le niveau d'études. La plupart des activités reposent sur la lecture de textes. On pourrait ajouter d'autres formes de communication (comme proposé à la rubrique « Extensions ») en fonction des points forts des élèves.
9	2	Dans la première activité, les élèves nés de mère ou de père inconnu risquent de se sentir montrés du doigt. Il convient de leur prêter une attention particulière. De plus, bon nombre d'activités impliquent que l'on interroge les membres de sa famille, ce qui pourrait désavantager certains enfants selon le contexte familial.
10	4	Certaines activités font intervenir des membres de la famille (p. ex. Nuit de la culture familiale) et permettent aux élèves de démontrer les compétences acquises. Des activités comprennent la recherche d'idées d'actions à entreprendre. Même si le musée a pour thème l'holocauste, les activités sont toujours en rapport avec le vécu des élèves. Un lien est établi entre le passé et le présent.
11	4	Les connaissances antérieures des élèves sont toujours reconnues, exploitées et appliquées.
12	5	Il est demandé aux élèves de comparer différentes sources entre elles ainsi qu'avec leurs connaissances propres.
13	5	Les phénomènes sociaux sont analysés et discutés, de même que leurs causes et leurs conséquences. Des discussions ont lieu aussi sur la manière de faire face aux problèmes et de modifier son comportement personnel.
14	4	Les objectifs sont en général prédéfinis, mais les élèves ont une certaine latitude (limitée) concernant le moyen de les réaliser.
15	2	Les élèves n'ont qu'une liberté limitée s'agissant d'organiser leur propre travail.
16	5	Les recommandations adressées aux enseignants aident ceux-ci à éviter les généralisations et autres écueils lorsqu'ils traitent de l'holocauste.
17	2	Les choix des élèves sont limités, concernant par exemple la personne à interroger.
18	4	Les méthodes sont adaptées aux sujets étudiés.
19	4	Les méthodes sont novatrices, mais guère variées.
20	4	Des documents à distribuer sont fournis ; un kit indique les matériels et les ressources indispensables pour les différentes activités ainsi que le temps

		nécessaire.
21	2	Les activités étant liées à la visite du Musée de la tolérance, il est difficile de les adapter à d'autres contextes. De plus, elles sont basées sur le programme d'études appliqué en Californie.
22	4	L'évaluation fait l'objet d'activités spécifiques. S'y ajoute une forme d'auto-évaluation.
Moyenne	3,8	

B.15. Southern Poverty Law Center : Enseigner la tolérance – Lecture des publicités sous l'angle de la justice sociale

N°	Note	Justification
1	5	Les trois dimensions de l'éducation aux droits de l'homme sont prises en compte de manière équilibrée.
2	2	L'élément juridique est assez limité.
3	3	L'élément théorique est assez limité.
4	4	Le cours s'échelonnant sur plusieurs semaines, une certaine continuité est assurée. Des activités de suivi additionnelles seraient nécessaires.
5	3	L'attention portée aux pensées et aux sentiments des élèves déclenche le « processus d'apaisement ».
6	4	Les activités exigent une combinaison appropriée de tâches individuelles, de travaux en petits groupes et d'activités auxquelles participe l'ensemble de la classe.
7	5	Les sentiments des élèves sont reconnus et pris en compte sans critiques. Certaines activités développent la créativité et la solidarité (conception de publicités différentes en petits groupes, p. ex.).
8	3	Malgré les suggestions d'adaptation pour des enfants plus jeunes, la plupart des activités semblent difficiles à mettre en œuvre au niveau de la maternelle ou du primaire du fait qu'elles nécessitent des compétences assez poussées en lecture.
9	2	La question de savoir comment se comporter avec les membres de groupes vulnérables dans la classe n'est pas explicitement traitée. Néanmoins, la méthode utilisée est généralement inclusive.
10	4	Les élèves sont invités à mettre en pratique les connaissances acquises, et on note quelques idées de partage des résultats de leur travail avec la communauté (scolaire ou plus large); les activités s'appuient en permanence sur l'expérience de la vie réelle.
11	4	L'accent est mis sur l'utilisation des connaissances antérieures, en particulier dans la première partie du cours, et les élèves sont invités à appliquer ces connaissances tout au long de la série d'activités.
12	3	Il est principalement demandé aux élèves de discuter ensemble de leurs connaissances antérieures, de leur expérience et de leurs sentiments.
13	5	L'élément analytique occupe une place centrale : en effet, les élèves sont invités à analyser des publicités et à se demander ce qui les a inspirées et quel impact elles pourraient avoir.
14	2	Les objectifs sont pour l'essentiel prédéfinis.
15	3	Les élèves disposent d'une certaine latitude lorsqu'ils travaillent en petits groupes et s'organisent eux-mêmes pour produire des résultats.
16	3	Le processus pédagogique tient compte de cet élément, mais le succès de la stratégie dépendra en grande partie de la capacité de l'enseignant de répondre aux questions délicates.
17	2	Les élèves ont une influence limitée. Il leur est donné quelques possibilités de décider des types de publicités sur lesquels ils vont travailler ou de certains des « lieux d'apprentissage ».
18	4	Il s'agit d'une approche très spécifique, mais pour laquelle on pourrait utiliser des méthodes plus différentes.
19	2	Les approches utilisées sont plutôt de type classique.
20	3	Les activités sont bien conçues et organisées, mais l'enseignant est appelé à faire un gros travail de préparation.

21	4	Les activités sont faciles à adapter.
22	2	Il n'est pas fait mention d'une évaluation, mais la « réflexion » menée à l'issue de chaque activité permet de faire le point des résultats de l'apprentissage.
Moyenne	3,3	

B.16. Fondation Together for Humanity : La différence différemment

N°	Note	Justification
1	4	Les matériels visent à développer les valeurs, les attitudes et les compétences. Ils prennent clairement en compte les trois dimensions de l'éducation aux droits de l'homme.
2	2	L'aspect juridique est presque totalement passé sous silence. L'accent est mis sur les aspects historiques, philosophiques et moraux.
3	3	Les matériels ont une orientation pratique très marquée. Une place accrue pourrait être faite aux bases théoriques dans les classes supérieures.
4	5	Les activités s'appuient les unes sur les autres tout au long de plusieurs années d'études. Elles sont étroitement liées au programme d'études australien.
5	5	Les élèves sont encouragés à réfléchir à leurs propres relations avec les autres et à s'interroger sur le bien-fondé de leurs attitudes et de leur comportement.
6	5	Approche interactive, bon équilibre entre les tâches individuelles, le travail en petits groupes et les activités auxquelles participe l'ensemble de la classe.
7	4	La créativité est encouragée ; les enseignants pourraient avoir des difficultés à éviter la stigmatisation des enfants marginalisés.
8	4	Cours convenant de manière générale à l'âge des élèves et tenant compte de l'appartenance à différentes cultures. Certains termes clés auraient besoin d'être expliqués dans une langue mieux adaptée à l'âge des élèves. L'adaptation des activités pour les élèves ayant des besoins spéciaux est entièrement laissée à l'initiative de l'enseignant et dépend des moyens dont dispose l'établissement.
9	4	Le guide de l'enseignant contient une section sur ce qu'il faut faire et ne pas faire en matière d'éducation à la diversité. Certaines des activités risquent d'être problématiques pour des enfants ayant des besoins spéciaux et/ou des difficultés d'apprentissage.
10	4	Les matériels empruntent des exemples à la réalité australienne. Certaines activités impliquent des contacts avec la communauté, mais elles sont assez limitées (interroger par exemple une personne dans l'activité « Faisons connaissance avec les autres »). Il existe d'importantes possibilités de développer ces activités pour accroître les contacts avec la communauté.
11	5	La plupart des activités commencent par une sorte de réflexion collective qui exige des élèves qu'ils réfléchissent à leur expérience et à leurs connaissances antérieures.
12	2	La ressource met l'accent sur les valeurs et les attitudes, plutôt que sur la confrontation des connaissances.
13	4	Les élèves sont incités à réfléchir à la raison d'être de différents phénomènes (voir p. ex. le module « Qui peut être Australien ? »).
14	2	Les objectifs de chaque leçon ne sont exposés que dans le guide de l'enseignant. Celui-ci est libre d'en discuter ou non avec les élèves.
15	3	Les élèves ne disposent pas de beaucoup de liberté s'agissant de planifier leurs actions (à quelques modestes exceptions près).
16	5	De nombreux conseils sont donnés aux enseignants sur la « manière de faire » afin de les aider à surmonter la difficulté de traiter de la diversité.

17	3	Ce point est laissé entièrement à l'appréciation de l'enseignant ; toutefois, les activités sont suffisamment riches pour ménager un tel choix.
18	4	Les activités sont variées et utilisent des approches en rapport direct avec le sujet traité.
19	4	Les matériels sont novateurs, mais fortement axés sur le travail en classe.
20	4	Les activités sont bien organisées et expliquées. Des éléments de théorie supplémentaires pourraient être utiles aux enseignants.
21	3	Les activités sont conçues pour le contexte australien et se réfèrent à la législation, aux contes folkloriques, etc., de ce pays. Les adapter à d'autres contextes nécessiterait un gros travail.
22	4	Des enquêtes en ligne auprès des enseignants et des apprenants, et une section sur la réflexion personnelle et l'auto-évaluation permettent aux uns et aux autres de vérifier que les objectifs d'apprentissage ont bien été atteints.
Moyenne	3,8	

B.17. Centre de la jeunesse pour les droits de l'homme et la culture juridique : Les préjugés

<i>N°</i>	<i>Note</i>	<i>Justification</i>
1	4	L'accent est mis sur les attitudes et les comportements, ainsi que sur les compétences.
2	3	Orientation essentiellement philosophique.
3	4	Théorie et pratique sont liées, mais sans référence explicite au cadre de protection des droits de l'homme.
4	4	Les activités s'étalent sur plusieurs mois.
5	5	Il s'agit d'abord de faire évoluer les comportements et les perceptions.
6	4	Combinaison du travail personnel et du travail en groupes, avec utilisation de méthodes variées.
7	4	Le cours est fondé sur la réflexion personnelle et fait prendre conscience de la valeur de la diversité.
8	3	Assez difficile, manifestement destiné à des élèves du secondaire (trop grandes difficultés pour des élèves ayant des difficultés d'apprentissage).
9	3	L'accent est mis explicitement sur les mythes, mais il pourrait être difficile d'éviter de marginaliser les élèves membres de minorités.
10	3	Pas d'activités de sensibilisation, mais une volonté claire de faire évoluer les comportements.
11	4	Les connaissances antérieures des apprenants servent de point de départ ; il s'agit plus de confronter ces connaissances antérieures à d'autres sources que de les appliquer.
12	4	Les connaissances sont comparées avec des textes littéraires.
13	5	Fort élément analytique (axé sur la construction et le renforcement des mythes et des stéréotypes).
14	3	Les objectifs sont prédéfinis, mais le contenu du cours est débattu avec les élèves en début de semestre.
15	1	Le cours est prédéfini.
16	3	Risque de stigmatisation involontaire de certains groupes, sinon approche très respectueuse des droits de l'homme.
17	2	Les élèves n'ont presque aucune influence.
18	5	Le travail sur les mythes, mis en relation avec la littérature, constitue une approche originale et adaptée à l'éducation à la tolérance.
19	3	Utilisation de méthodes interactives courantes, mais adaptées de manière originale.
20	4	Des instructions claires sont données aux enseignants, mais ceux-ci doivent faire preuve d'un profond engagement.
21	3	La « méthode des mythes » peut être utilisée dans différents contextes, mais les exemples doivent être adaptés.
22	1	Aucune information concernant l'évaluation.
Moyenne	3,4	

C.1. Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale : Combattre les préjugés raciaux, promouvoir la compréhension internationale

Le document présente l'évaluation d'une approche pédagogique visant à combattre le racisme plutôt que des matériels particuliers. La grille de critères ne peut donc être appliquée. Cette ressource a néanmoins été retenue pour les raisons suivantes :

Le document contient des informations utiles pour l'élaboration de matériels éducatifs et leur adaptation à d'autres contextes. Il s'agit principalement de faire évoluer les attitudes et le comportement personnel.

L'approche évaluée combine diverses activités relevant ou non du programme d'études. Des approches créatives sont utilisées, par exemple dans les classes d'éducation artistique. Les activités s'inscrivant dans le cadre du programme, en particulier, sont interactives et centrées sur l'élève.

Les questionnaires fournis en annexe au document peuvent être adaptés en vue de mesurer l'impact de matériels et approches variés.

C.2. Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale : Le modèle de débat et de délibération sur Internet (IDD) : un outil pédagogique pour la promotion de la compréhension internationale dans les écoles secondaires

Il s'agit d'une approche très particulière, fondée sur le débat et la délibération, raison pour laquelle il n'est pas possible de l'analyser au regard des critères d'évaluation. Elle a néanmoins été retenue pour les raisons suivantes :

Ce modèle permet à des élèves vivant dans différentes parties du monde d'échanger des opinions et des idées et d'en apprendre davantage sur leurs modes de vie respectifs, ce qui fait avancer la compréhension internationale et la tolérance. L'étude de cas offre des conseils très concrets, et une évaluation a démontré l'efficacité de la méthode.

C.3. Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale : Recherches pratiques sur les questions d'actualité – Études sur les orientations mondiales dans les écoles du Japon

N°	Note	Justification
1	4	Une place très importante est faite à l'apprentissage interactif et coopératif (travail en groupe et débat, presque exclusivement).
2	5	L'apprentissage renforce la solidarité, la créativité et l'estime de soi du fait que les élèves élaborent des stratégies propres à améliorer les relations avec la Corée qu'ils peuvent appliquer eux-mêmes (autonomisation).
3	3	Les activités conviennent à des élèves du secondaire ; il n'est pas fait mention des différents styles d'apprentissage ni des aptitudes des apprenants.
4	2	Les méthodes elles-mêmes sont inclusives ; les élèves ayant des besoins spéciaux sont passés sous silence.
5	4	L'enseignement développe la réflexion critique des élèves et leur capacité de débattre, ainsi que l'aptitude de voir et comprendre le point de vue d'autrui. Il a une orientation pratique en ce que les élèves définissent des stratégies pour des actions concrètes.
6	4	Les élèves ont une forte influence sur le contenu de l'apprentissage ; ils décident des questions à examiner sur la base du film.
7	3	L'expérience des apprenants est prise en compte à travers le film. Pendant le débat, les élèves puisent leurs arguments dans leurs connaissances antérieures.
8	4	Les élèves sont invités à confronter leurs connaissances (et leurs préjugés) à des sources extérieures.
9	3	L'accent est mis sur ce que l'on peut faire pour changer les choses.
10	5	Il s'agit avant tout d'améliorer les relations entre le Japon et la Corée ; les élèves réfléchissent à la manière dont ils peuvent contribuer personnellement à la réalisation de cet objectif.
11	4	Les élèves élaborent des stratégies.
12	4	L'exercice demeure à un niveau plus stratégique, mais certaines propositions d'actions concrètes sont avancées.
13	4	L'accent est mis sur le développement des compétences et des attitudes.
14	2	Les activités portent sur les relations interpersonnelles et les événements historiques plus que sur les questions juridiques.
15	4	Les activités sont conformes aux principes des droits de l'homme ; aucune indication n'est donnée aux enseignants sur la manière de réagir devant des questions embarrassantes ou des remarques racistes, ou d'assurer l'inclusion des élèves ayant des difficultés d'apprentissage.
16	3	Des liens réciproques sont établis entre les deux éléments ; l'accent est mis sur l'élément théorique (recherche).
17	4	Le cours se déroule sur une année.
18	5	L'impact des activités fait l'objet d'une évaluation détaillée. Il en ressort que les élèves ont mieux pris conscience de la question et qu'ils la considèrent désormais d'un œil plus critique. L'enseignant souligne que l'apprentissage actif a été un facteur décisif. L'étude contient aussi des recommandations concernant l'évaluation des cours de compréhension internationale, en préconisant principalement l'observation de la classe et des entretiens.
19	3	Les méthodes sont bien adaptées au sujet.
20	4	Un plan annuel détaillé a été établi par l'enseignant. L'étude de cas apporte des informations utiles pour l'élaboration et l'adaptation de cours spécifiques et pour l'intégration de l'éducation contre le racisme et pour la tolérance dans les programmes d'études en vigueur.

21	4	L'approche utilisée peut être aisément appliquée dans d'autres contextes (avec un film différent).
22	2	Les méthodes utilisées sont assez classiques et adaptées au contexte (film, travail en petits groupes, exposés, discussion de toute la classe).
Moyenne	3,6	

C.4. Ministère brésilien de l'éducation : Orientações e Ações para a Educação das Relações Étnico-Raciais

<i>N°</i>	<i>Note</i>	<i>Justification</i>
1	4	Toutes les dimensions de l'éducation aux droits de l'homme sont prises en compte, une attention particulière étant portée aux attitudes, aux valeurs et aux comportements.
2	3	L'accent est clairement mis sur les dimensions philosophiques et sociétales des droits de l'homme.
3	4	Pas de théorie des droits de l'homme proprement dite, mais les aspects théoriques de la diversité et des relations ethno-raciales sont bien articulés avec les aspects pratiques.
4	5	La brochure donne des conseils aux enseignants de tous les niveaux d'étude. Si chacun d'eux organise certaines activités dans sa classe, la durabilité de l'apprentissage est assurée. Il pourrait être nécessaire de coordonner les différentes activités.
5	4	Les méthodes proposées favorisent la compréhension mutuelle et le respect.
6	5	Diverses approches impliquant des activités en petits groupes et d'autres auxquelles toute la classe participe.
7	4	Approches créatives développant la solidarité, la dignité et l'estime de soi.
8	4	Méthodes flexibles, susceptibles d'être adaptées pour répondre à des besoins spéciaux.
9	4	Méthodes pouvant être adaptées, attention particulière accordée aux groupes vulnérables (minorités culturelles et ethniques).
10	4	Les méthodes ont un caractère pratique et sont clairement liées à la vie quotidienne des élèves. Elles sont bien adaptées au contexte. Des indications sont fournies concernant le travail au sein de l'école et de la communauté.
11	4	Les connaissances antérieures sont mises à profit dans les débats et les discussions, ainsi que pour l'analyse des questions.
12	4	Quelques comparaisons avec des sources, mais surtout avec les autres apprenants.
13	5	Une place importante est faite à l'analyse, notamment des traditions et des coutumes (sans en nier la valeur ni l'importance).
14	4	La plupart des objectifs sont prédéfinis, mais les élèves ont une certaine influence sur la manière d'accomplir certaines tâches.
15	3	Ce point est laissé à l'appréciation de l'enseignant et dépend donc de la manière dont il applique la méthode dans la pratique.
16	5	Approche conforme aux principes des droits de l'homme. On note un souci particulier de ne pas stigmatiser ou exclure les enfants appartenant à certains groupes.
17	3	Beaucoup de flexibilité, l'influence des élèves dépend de l'enseignant.
18	5	L'approche est adaptée au contexte et s'appuie sur des méthodes aidant à visualiser certaines questions. L'accent mis sur les éléments du patrimoine culturel permet d'intéresser les enfants en liant l'éducation à la diversité éducation à leur vécu quotidien.
19	5	Le matériel est novateur par sa façon d'utiliser des chansons traditionnelles, des poèmes, etc., pour enseigner la diversité culturelle.

20	3	Il y a un glossaire, et des conseils aux enseignants sur les moyens d'éviter de montrer du doigt et stigmatiser les élèves. Demande un gros travail de préparation.
21	3	La méthodologie elle-même peut être utilisée dans différents contextes. Il est néanmoins nécessaire de l'adapter, car chaque pays a ses propres fêtes nationales, ses chansons, etc., ainsi que ses propres minorités.
22	1	Des informations sont fournies sur la manière d'évaluer les activités.
Moyenne	3,9	

C.5. Conseil ministériel de l'éducation, du développement de la petite enfance et des affaires de la jeunesse : Cadre national pour des écoles sûres

Le *Cadre national pour des écoles sûres* et le manuel qui l'accompagne ne décrivent aucune activité ni aucune méthode. La grille de critères ne peut donc leur être appliquée. Il a néanmoins été décidé de retenir cette ressource pour les raisons suivantes :

La ressource insiste sur le fait qu'il importe d'inciter les élèves à contribuer activement à faire des écoles des lieux sûrs et met l'accent sur la coopération et la médiation par les pairs. Les élèves sont encouragés à prendre part à des projets ancrés dans la communauté, et à participer à l'élaboration et à l'application des directives concernant la sécurité.

Elle traite des attitudes et des valeurs liées au comportement vis-à-vis d'autrui.

Elle met en avant des pratiques axées sur l'inclusion et propose des définitions adaptées à l'âge des élèves. Tous les acteurs sont encouragés à prendre des dispositions en faveur des élèves ayant des besoins spéciaux. L'inclusion des minorités est expressément désignée comme une préoccupation importante.

La ressource est conçue dans une optique à long terme (application des compétences au sein de l'école et de la communauté, établissement de procédures de résolution des conflits, etc.).

Étant donné son caractère général, le Cadre peut être aisément adapté à d'autres contextes.

C.6. Procurador de los Derechos Humanos de Guatemala : Derechos Humanos de Grupos Sociales Específicos (Droits de l'homme de groupes sociaux particuliers)

N°	Note	Justification
1	5	Le guide regroupe des informations sur les droits de groupes sociaux particuliers et traite de manière complète de la question. Il vise à modifier les attitudes et à développer les compétences.
2	4	Il combine les éléments philosophiques et juridiques.
3	4	Les éléments historiques sont mis en relation avec les phénomènes sociaux contemporains. Des conseils sont formulés concernant l'application des connaissances acquises au sein même de l'école.
4	2	Cet aspect n'est pas traité, mais le guide jette des bases solides pour un apprentissage durable.
5	5	L'un des objectifs du guide est de faire évoluer les relations interpersonnelles.
6	5	Le guide souligne l'importance de l'apprentissage participatif et propose plusieurs exercices fondés sur la coopération.
7	4	Les activités visent principalement à faire comprendre aux élèves ce qu'est la discrimination, de façon qu'ils soient plus attentifs aux stéréotypes et à la discrimination dans leur vie quotidienne, et par conséquent plus tolérants.
8	4	Les méthodes peuvent être facilement adaptées et mettent l'accent sur l'inclusion.
9	5	Les enseignants sont invités à faire en sorte que les diverses identités et les droits de l'enfant soient respectés au sein de la communauté scolaire.
10	4	Le guide établit des liens avec le vécu des élèves et contient des suggestions sur la manière d'appliquer les connaissances acquises au sein même de l'école.
11	3	L'importance de l'apprentissage fondé sur l'expérience est soulignée. Il y a place pour une utilisation des connaissances antérieures.
12	2	Les connaissances sont soumises à comparaison dans une certaine mesure.
13	3	Certains éléments font appel à l'analyse (p. ex. activité sur les rôles assignés aux genres).
14	1	Point non traité dans le guide.
15	1	Point non traité dans le guide.
16	5	Les enseignants sont encouragés à vérifier si les manuels sont conformes aux principes et valeurs des droits de l'homme.
17	1	Les élèves n'ont aucune influence.
18	3	Certaines activités ou approches correspondent de manière très spécifique au sujet.
19	2	Des méthodes classiques ont été adaptées pour répondre aux besoins particuliers du sujet traité.
20	3	Le guide donne d'utiles informations de fond aux enseignants. Les concepts complexes sont bien expliqués et des recommandations sont formulées concernant l'élaboration de nouveaux matériels. On ne sait pas toujours clairement à qui s'adresse telle ou telle activité (aux enseignants ou aux élèves).
21	3	Certaines parties du guide peuvent être adaptées à des contextes différents ; d'autres intéressent spécifiquement le Guatemala.
22	1	Point non traité.
Moyenne	3,2	

C.7. SchLAu NRW : Différents à plus d'un titre – Conseiller les adolescents dans leur quête d'une identité, de la sexualité et du respect

N°	Note	Justification
1	4	Toutes les dimensions traitées, principalement les attitudes et les comportements.
2	2	L'élément juridique est absent.
3	2	Pas de théorie.
4	4	Les enseignants sont expressément encouragés à traiter le sujet en plusieurs séances pour laisser aux élèves le temps d'assimiler les informations nouvelles et de réfléchir aux connaissances acquises. Il leur est recommandé aussi de définir des objectifs intermédiaires si nécessaire.
5	5	Il est prêté attention aux attitudes et comportements des élèves.
6	3	Débats de toute la classe et discussions en petits groupes.
7	3	Les activités développent la créativité et la solidarité. Certaines risquent de porter atteinte à la dignité des élèves (p. ex. le jeu des étiquettes).
8	5	Activités adaptées à l'âge des élèves, méthodes variées répondant aux différents styles d'apprentissage.
9	3	Activités inclusives en général, mais l'inclusion d'élèves homosexuels ou bisexuels risque de se révéler délicate.
10	4	Des liens sont établis avec l'expérience de la vie réelle. Quelques possibilités de pratiquer les compétences transmises par l'éducation aux droits de l'homme, et des conseils pour des activités au sein de l'école.
11	5	Les enseignants sont encouragés à travailler à partir de l'expérience personnelle des élèves concernant les gays, les lesbiennes et les migrants. Les élèves sont incités à puiser dans leurs connaissances antérieures lors des discussions et lorsqu'ils analysent les mythes et les stéréotypes.
12	4	Les élèves sont invités à confronter leurs connaissances (ou les mythes et stéréotypes) avec d'autres sources.
13	5	Les normes sociales sont remises en question et d'autres points de vue débattus.
14	2	Les objectifs sont prédéfinis.
15	1	Le processus d'apprentissage est déjà arrêté.
16	3	Le matériel insiste sur la nécessité de reconnaître et d'accepter les sentiments personnels, même si les jugements formulés sont négatifs. Certaines activités sont difficiles à mettre en œuvre de manière moralement correcte (p. ex. le jeu des étiquettes).
17	1	Les élèves n'ont aucune influence.
18	4	Certaines des activités sont originales.
19	4	Les méthodes sont très novatrices.
20	4	Des recommandations sont formulées sur la manière de répondre aux remarques embarrassantes, de se comporter face à différents groupes et de traiter les différences culturelles. Il y a un glossaire.
21	4	Activités faciles à adapter.
22	1	Pas d'évaluation, semble-t-il.
Moyenne	3,3	